

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

18 décembre 2025

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

M. le Maire : Nous allons commencer et je demande à M. Laurent Pégrier de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel des présents par M. Pégrier)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LEGRAND à M. AIT-OUARAZ M. DI PALMA à M. SENANT

M. FOYER à Mme LEMMET Mme LEON à M. REYNIER

Mme SALL à M. HOBEIKA

Conseiller absent : M. PARISIS

M. le Maire : À la mémoire des victimes du massacre antisémite de Sydney, je vous propose, mes chers collègues, une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

Je vous remercie.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2025.

M. le Maire : Est-ce que le compte rendu du dernier conseil municipal appelle des observations de votre part ? ... Il n'y en a pas, il est approuvé.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Des questions sur ces DIS ?

M. MAUGER : Tout à fait. Bonsoir à toutes et à tous. DIS numéro 18 : Il s'agit de la préemption des locaux au rez-de-chaussée de la résidence du 6, rue Scherrer ; on avait déjà vu lors des orientations budgétaires pour l'année 2023 que l'annonce de l'achat avait été faite, finalement ça n'avait pas été le cas ; là, vous êtes poussés à acheter parce qu'il y a déjà une offre qui a été faite, une vente, donc la Ville va préempter. On se souvient que lors du renouvellement du Contrat de Ville, il y avait eu une demande a priori entendue pour que les jeunes du quartier aient une Maison de Quartier et on voudrait vous interroger pour savoir si vous avez l'intention de faire cette Maison de Quartier dans ce local-là ou bien ailleurs ?

M. le Maire : Ce ne sera pas dans ce local-là parce qu'il y a des propriétaires au-dessus qui ne supporteraient pas le bruit, vous savez les gens sont comme ça ... mais ce sera ailleurs. On devrait transférer dans

ce local des locaux administratifs qui ne font pas de bruit et la Maison de Quartier se fera dans les locaux administratifs actuels.

M. MAUGER : À quel horizon est-ce qu'il y aurait cette Maison de Quartier ?

M. le Maire : Assez vite. On verra ça au prochain mandat. Je ne peux pas m'engager pour le prochain mandat.

M. MAUGER : Écoutez, en tout cas on ne l'a pas vu de manière explicite dans les orientations budgétaires de 2026.

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : Donc vous remettez ça à plus tard ?

M. le Maire : A plus tard ... Moi, je ne serai peut-être plus là au prochain mandat si vous êtes élus, donc je ne m'engage pas, on verra bien ! On verra comment ça se passera, en tout cas pour le moment on n'a pas les dépenses à engager puisqu'on n'a pas encore acheté.

M. MAUGER : Je pense que le signal est envoyé aux jeunes du quartier.

M. le Maire : Voilà.

M. MAUGER : Pour la DIS 23 : Il s'agit d'une convention en rapport avec l'Intelligence Artificielle et la Métropole du Grand Paris ; on se souvient que la Ville avait essuyé un échec avec son projet de robot conversationnel RH. Là on est repartis avec l'Intelligence Artificielle et donc on voudrait avoir des précisions et notamment qu'en est-il de la confidentialité des données de la Ville qui seraient transmises dans le cadre de cette convention ?

M. le Maire : C'est une question à poser en commission. Je n'ai pas de détail sur quelque chose qui n'a pas encore commencé à fonctionner.

M. MAUGER : On pourra peut-être du coup avoir une réponse écrite sur cette question-là ?

M. le Maire : Non, en commission. En commission, ce n'est tout de même pas un sujet principal.

M. MAUGER : Ce ne sera même pas avant le mois d'avril si je comprends bien ?

M. le Maire : Oui, vous verrez. Monsieur Doyen ?

M. DOYEN : Ma question porte sur la 22, le marché d'achat de denrées alimentaires pour les crèches ; je m'interroge parce que le marché est d'un montant maximum de 325.000 €, on verra un petit peu plus tard dans les délibérations que vous indiquez qu'il y a un risque d'augmentation des coûts sur ce secteur, pourtant on a regardé la précédente consultation qui date de 2021 et à l'époque le marché était de 450.000 €, donc ma question est la suivante : quelles sont les consommations réelles sur ce marché et est-ce que réellement il y a une augmentation ? Il y a eu plusieurs avenants d'ailleurs qui ont fait monter et descendre ce maximum au fil du temps. Donc quelles sont vraiment les consommations et qu'en est-il de l'impact sur les finances de la Ville et sur la qualité nutritionnelle des denrées ?

M. le Maire : L'impact est d'environ 50.000 à 60.000 €.

M. DOYEN : Par an ?

M. le Maire : Oui, par an, bien sûr.

M. DOYEN : D'accord. Donc vous avez choisi de baisser le montant maximum parce que vous étiez trop loin ?

M. le Maire : C'est ça.

M. DOYEN : D'accord. Ne me dites pas que j'aurai la réponse en commission puisqu'il y aura les élections entre les deux.

M. le Maire : C'est une question à poser aux fonctionnaires, ce n'est pas de notre niveau. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Huard.

Mme HUARD : Ma question porte sur la DIS 19, il s'agit d'une convention de subvention avec la CAF pour le lieu Ressources/Parentalité, il n'est pas précisé dans cette convention de quel lieu Ressources /Parentalité il s'agit, alors on suppose bien évidemment qu'il s'agit de la Maison des Familles mais j'en profite pour redemander ce qu'il en est de l'ensemble des lieux d'accueil Parents/Enfants de la Ville. J'avais posé la question lors du précédent conseil municipal et pour l'instant il n'y a pas encore eu de réponse sur le bilan de la fréquentation des lieux d'accueil Parents/Enfants et notamment le lieu d'accueil municipal qui est l'espace Trois Petits Chats à Pajeaud, de même pour Ousmane Sy ; on a eu effectivement un bilan concernant la Maison des Familles mais qu'est-ce qu'il en est de la fréquentation de ces lieux qui ne sont ouverts, je le rappelle, que deux demi-journées par semaine dans ces quartiers ?

M. le Maire : Madame Galli ?

Mme GALLI : La Maison des Familles touche effectivement au titre du label « Lieu Ressources/Parentalité » de la CAF la subvention maximum possible pour ce qui est des ressources parentalité, 24.344 €. Et pour les lieux d'accueil Enfants/Parents de la Ville, je pense que ce point sera abordé lors d'une commission Petite Enfance Education et Familles, ce sera plus le lieu de ces discussions.

M. le Maire : Bien. D'autres questions ? S'il n'y en a pas, on passe aux DIA.

- Déclarations d'Intention d'Aliéner.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur les DIA ? M. Mauger.

M. MAUGER : Il y a un certain nombre de DIA qui d'habitude portent sur des locations de très petites surfaces, de l'ordre d'une quinzaine de mètres carrés. En commission Solidarités du mois de novembre, on nous avait annoncé un travail dans le cadre d'un passage au Conseil Territorial du 10 décembre, la date nous avait été précisée, pour passer du régime d'autorisation déclarative à un régime d'autorisation préalable territoriale. Cela n'a pas été le cas, ça n'a pas été présenté au Conseil Territorial, on voudrait savoir pour quelle raison. Est-ce que la Mairie annonce d'abord ce passage et ensuite... ?

M. le Maire : Ce sera dans un prochain Conseil Territorial.

M. MAUGER : Est-ce que ce sera celui du 18 février ?

M. le Maire : Peut-être, oui.

M. MAUGER : On voit que certaines Villes ont accéléré le pas et que la Ville d'Antony traîne des pieds depuis fin 2023, 2022 même je crois.

Mme PRECETTI : Alors on vous a répondu en commission, c'était une date prévisionnelle pour faire passer effectivement ce dossier au Conseil de Territoire, et je vous ai expliqué que cela nécessitait quand même un travail préalable qui est long, parce qu'il y a beaucoup de logements sur Antony, et les logements qui sont potentiellement concernés représentent de mémoire entre 700 et 800 logements. Donc il faut pouvoir analyser un peu si véritablement on les laisse tous, et ça ce n'est pas possible, je vous l'ai expliqué, parce que le Territoire n'aura pas la capacité de travailler sur autant de logements, donc il faut cibler. Et ce travail préalable pour créer ce répertoire n'est pas terminé. Quand il sera terminé, on pourra passer en Conseil de Territoire.

Et d'autre part, vous parlez toujours de ces passages en conseil de Territoire, ce qui passe facilement en Conseil de Territoire, c'est quand on fait une demande préalable. Là on veut une autorisation et ce n'est pas cela qui a été demandé par les autres Villes.

M. MAUGER : Si, la majorité des communes du Territoire sont maintenant au régime d'autorisation préalable, je vous assure, il y a encore eu des décisions prises au Conseil du Territoire, il y a deux Villes qui sont passées

cette année dans ce régime-là ; ce n'est pas le cas de la ville d'Antony qui traîne des pieds depuis trois ans. Alors je veux bien qu'il y ait un travail en cours...

Mme PRECETTI : Oui mais il y a un travail à faire avant.

M. MAUGER : Mais dans l'espace de trois ans, c'est quand même hallucinant !

M. le Maire : Soyez halluciné, ce n'est pas grave. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. MAUGER : Si, c'est grave, Monsieur le Maire, si c'est grave !

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres questions sur les DIA ? Alors on passe sur les questions écrites. Il y a deux questions écrites.

La première a été présentée par M. Mauger, au nom du groupe Antony Terre Citoyenne, je lis la question et ma réponse :

1^{ère} Question écrite de M. David Mauger au nom du Groupe Antony Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Notre groupe municipal Antony Terre Citoyenne souhaite de nouveau vous interroger sur votre volonté de construire une forte densité de logements dans le cadre de la ZAC Antonypole, et cela alors même que la zone est exposée à de nombreuses pollutions et sera soumise au bruit continu des autoroutes A6 et A10 qui jouxtent cette zone.

Comme nous l'avons déjà exposé lors d'une question écrite que nous vous avons adressée à l'occasion du conseil municipal de juin 2025, au cours de la consultation publique sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans les Hauts-de-Seine, organisée par la

préfecture en juillet 2024, vous avez demandé, Monsieur le Maire, le classement d'Antonypole en « Zone de Bruit Critique ». Ce classement aurait pu amener l'État à prendre en charge des mesures de réduction des nuisances sonores dans une bande de 300 m de part et d'autre des autoroutes.

Comme l'atteste le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2026 aux pages 19 et 20, vous avez affirmé, M. le Maire : « moi je n'ai jamais rien demandé auprès de la PPDE [...] et on ne m'a rien répondu parce que je n'ai rien demandé. Je n'ai trouvé personne dans ma majorité qui était capable de me dire quand cette question a été évoquée lors de la discussion sur la PPDE. [...] J'aurais quand même été idiot de raconter qu'Antonypole est en zone bruits critique. Ce n'est pas vrai, on n'a jamais dit ça. Non, je vous mets au défi de trouver. En tout cas, dans ma majorité, personne n'a trouvé, et l'administration non plus. Nous n'avons pas trouvé la trace de propos aussi aberrants ! »

Au conseil municipal du 25 septembre 2025, alors que nous vous interrogeons de nouveau sur ce thème, vous avez de nouveau nié avoir adressé un courrier au préfet des Hauts-de-Seine pour demander le classement d'Antonypole en zone de bruit critique. Le compte rendu de cette séance du conseil retrace cet échange aux pages 54 et 55. Vous indiquez entre autres : « On a dit que je l'ai écrit mais on n'a pas trouvé ce que j'ai écrit. Non, vous n'avez rien trouvé du tout. [ce courrier] La Préfecture ne l'a pas trouvé ! On l'a demandé, on ne l'a pas trouvé. Donc, c'est le fait d'une fake news typique. »

Nous avons donc contacté la préfecture pour lui demander de nous communiquer ce document et, environ une dizaine de jours après notre demande, la DRIEAT nous a communiqué le courrier que vous leur aviez adressé le 19 juillet 2024. Nous l'annexons à cette question écrite pour que vous puissiez de nouveau en prendre connaissance dans la mesure où vous semblez l'avoir oublié.

Dans le dernier paragraphe de cette lettre de demande que vous avez signée, vous indiquez, M. le Maire, que toutes les mesures que vous comptez mettre en place pour limiter le bruit sur Antonypole « ne suffisent pas » et que, au « regard des éléments cumulés (présence d'équipements d'enseignements, construction d'un nouveau quartier dense autour de la gare Antonypole, dans une zone fortement impactée

par le bruit autoroutier), [vous sollicitez] l'inscription de la portion d'autoroute longeant le quartier Antonypole dans une zone de bruit critique »

Nous constatons que cette lettre de demande intervient deux jours après le courriel que nous vous avons envoyé le 17/07/2024, dans lequel nous vous encourageons à formuler cette demande.

Dans le bilan de la consultation, le préfet a refusé ce classement pour cause de défaut d'antériorité. Autrement dit, le projet de ZAC étant postérieur au classement des autoroutes A6 et A10, c'est en toute connaissance de cause sur le bruit des autoroutes que vous projetez d'y construire des logements.

Nous vous renouvelons donc notre question initialement posée en juin et souhaitons savoir pourquoi, alors que vous avez reconnu les nuisances de bruit de ce secteur, vous souhaitez loger près de 10 000 habitants dans cette partie de notre ville ? Êtes-vous finalement d'accord pour exclure tout logement de cette bande de 300 mètres ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer pour quelle raison vous avez nié publiquement lors de deux séances de cette assemblée l'existence d'un courrier que vous avez pourtant écrit et signé ? Y a-t-il d'autres échanges ou d'autres documents que vous avez dissimulés à ce conseil et qu'il conviendrait de porter à notre connaissance ? Enfin, comment expliquez-vous que votre équipe n'ait pas réussi à retrouver ou obtenir de la préfecture une copie de ce courrier alors que nous l'avons obtenu par une simple demande, et cela alors que nous ne disposons d'aucun moyen institutionnel ?

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

David Mauger, au nom du groupe.

Réponse de M. le Maire

J'ai effectivement signé une lettre adressée à la Préfecture le 19 juillet 2024. C'était pendant mes vacances, ce qui explique que je n'ai pas

gardé clairement le souvenir de cette lettre et surtout de ses formulations.

Évoquer pour Antonypole « une zone de bruit critique » était effectivement excessif et c'est à juste titre que l'Administration préfectorale ne l'a pas reconnue.

L'objet de cette lettre était seulement d'obtenir de l'Etat qu'il applique à l'autoroute aux abords d'Antonypole les revêtements acoustiques déjà expérimentés sur d'autres tronçons. Vous noterez que l'Etat n'a pas refusé, même s'il ne l'envisage pas à court terme puisque le revêtement actuel a été posé il y a moins de cinq ans. Les premiers habitants d'Antonypole n'emménageront pas avant 2029. Dans quatre ans. D'ici là, le revêtement pourra être rénové et remplacé par un revêtement acoustique.

Il ressort de cet échange de courrier que l'Etat ne partage pas vos inquiétudes sur le fait que les nuisances auxquelles le quartier Antonypole serait exposé le rendraient inhabitable. En ce qui concerne le bruit de l'autoroute, le revêtement acoustique le réduirait déjà de 7 décibels, ce qui est considérable, et les bâtiments d'activité prévus en front continu le long de l'autoroute joueront, en plus le rôle d'écrans protecteurs. Enfin, vous avez pu prendre conscience la semaine dernière au Conseil du Territoire que les techniques modernes de construction avaient accompli des progrès considérables : à l'Espace Vasarely, tout près de la ligne du RER, on n'entendait rien du passage des rames. Nous veillerons, bien sûr, à ce que ces techniques soient mises en œuvre à Antonypole.

Soyez donc rassurés, chers collègues.

2^{ème} Question écrite de M.David Mauger au nom du Groupe Antony Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Notre groupe municipal Antony Terre citoyenne souhaite vous interroger sur les trop nombreuses demandes de communication de documents, restées lettres mortes.

*Depuis 2022, notre groupe vous demande inlassablement, par courrier et par question écrite d'avoir communication du **Schéma Directeur***

Énergie 2020-2030. La ville a annoncé l'élaboration de ce document en 2020. Les rapports annuels sur le développement durable en font mention systématiquement depuis 2021. En novembre 2022, vous annonciez aux Antoniens, dans le bulletin municipal, que « Fin 2021, la ville a reçu une mention spéciale au Challenge Décret Tertiaire pour son Schéma Directeur Énergie appliqué dans 54 bâtiments ». En février dernier, vous nous avez finalement répondu qu'il s'agit d'un document de travail, non communicable. Nous avons bien compris que la ville, en raison de ses difficultés financières, s'écarte malheureusement des orientations affichées dans ce schéma directeur, mais nous persistons à croire qu'un schéma directeur est un document communicable et **nous vous demandons une nouvelle fois d'avoir communication de ce Schéma Directeur Énergie 2020-2030.**

Depuis 2022, notre collègue Bruno Édouard vous a interrogé sur le **Plan communal de sauvegarde** que la ville se doit de publier par arrêté. **Compte tenu de l'importance d'un tel document au regard des risques de différente nature auxquels la ville est exposée, pouvez-vous nous communiquer ce document ?**

Dans une question écrite de septembre 2024, notre groupe vous a demandé communication du projet initial qui avait permis au groupement mené par Linkcity de remporter en 2017 le concours « Inventons la Métropole du Grand Paris », ainsi que le cahier des charges du concours pour le site Antonympole. **Compte tenu des dérives de ce projet, nous renouvelons cette demande.**

Dans une question écrite de juin 2025, nous vous avons demandé d'une part les **soldes de trésorerie** du compte 515 de chaque fin du mois depuis décembre 2024 et d'autre part une communication du **grand livre des comptes** de la Ville afin de pouvoir tracer les écritures et les opérations d'un certain nombre de comptes. **Compte tenu de la situation financière que la ville traverse depuis 2023, nous renouvelons ces demandes motivées par la nécessité de faire la transparence sur la situation financière de notre ville.**

Si ces demandes n'étaient toujours pas satisfaites, nous nous verrions obligés de faire appel à la Commission d'accès aux documents administratifs.

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

David Mauger, au nom du groupe.

Réponse de M. le Maire :

Vous vous plaignez, cher collègue, de ce que, je cite, « de trop nombreuses demandes de communication de documents restent lettre morte ».

Lors d'un Conseil municipal précédent, c'était le 25 septembre, vous vous êtes plaint aussi, parce qu'on ne vous avait pas communiqué un document que vous aviez demandé, une étude je crois. Mais cette fois c'était le Territoire qui était en cause, pas la ville. Je vous avais répondu que, quand vous demandiez un document à Philippe Gaulon, il vous l'envoyait chaque fois sans faute. Et cela vous arrive souvent de demander des documents. Une quinzaine en moyenne par conseil. A raison de six conseils par an, cela fait une centaine de documents demandés dans l'année. Vous m'aviez répondu _ je cite encore_ « que Philippe Gaulon était effectivement très efficace et que vous le remerciez ».

Aujourd'hui, visiblement, vous n'êtes plus de cet avis. Même si la centaine de documents que vous avez demandés cette année vous ont été communiqués, il y en a quatre que vous n'avez pas obtenus. Ce sont eux « les trop nombreux documents » qu'on vous refuse.

Le premier que vous citez, c'est le Schéma Directeur Energie 2020-2030. Un document élaboré par nos services il y a quelques années, un document de travail de qualité, qui a beaucoup évolué dans le temps et qui n'a jamais été arrêté ni approuvé par l'Exécutif municipal. De ce fait, notre service Juridique estime qu'il n'est pas communicable.

Il en est de même du Plan Communal de Sauvegarde.

La ville se doit sans doute de rédiger et de publier un Plan Communal de Sauvegarde. Mais pour le moment le travail de rédaction n'est pas terminé. On ne communique pas un brouillon.

Je vous le donnerai quand il sera arrêté.

Vous me rappelez également avoir demandé en 2024 communication du projet initial du groupement Linkcity-Emerige qui lui avait permis en 2017, il y a 8 ans, de remporter le concours « Inventons la Métropole ». Ce projet a abouti à une promesse de vente des terrains situés autour de la gare Antonypole, promesse de vente qui a été votée

par le Conseil Municipal le 14 février 2019 mais qui a été modifiée depuis cette date. Il est donc entre les mains de vos élus de cette époque. Nous pensions sincèrement que vous l'aviez.

S'ils ne vous l'ont pas transmis, nous allons vous le donner. Ne vous inquiétez pas !

Enfin, parce que vous vous méfiez de tout ce que nous faisons, vous demandez de suivre mois par mois l'évolution de notre trésorerie depuis un an. Cela ne pose aucun problème, pas plus que notre trésorerie, d'ailleurs, vous le verrez. Nous allons vous les communiquer.

Toute la transparence doit être faite sur la bonne gestion de notre ville.

M. le Maire : Et maintenant on passe à l'ordre du jour. D'abord une information sur les indemnités versées aux membres du conseil municipal.

- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES INDEMNITES PERÇUES PAR SES MEMBRES.

(Pas de questions ni d'observations)

M. le Maire : Vous avez reçu aussi le bilan annuel de la dette mais avant de passer au bilan, Fabien a aussi une communication à faire.

M. HUBERT : Merci monsieur le Maire, bonsoir à tous. Effectivement, comme on en a pris l'habitude aux différentes occasions des années où l'on avait un budget participatif, on saisit l'occasion de ce conseil municipal puisque les votes se sont clos il y a quelques jours pour vous annoncer les

résultats du budget de l'édition 2025 du budget participatif, résultats qui seront publiés et consultables par les Antoniens dès demain matin.

Pour vous rappeler quelques grands chiffres sur le budget participatif : un budget que l'on a alloué cette année de 600.000 €, une édition assez prolix, on a eu 148 projets déposés, 48 projets déclarés éligibles suite à la commission de présélection et l'étude de faisabilité, les autres projets étant soit hors scope du règlement du budget participatif, soit des actions déjà réalisées. Et donc on a cette année 22 projets lauréats, on en a beaucoup cette année dans la mesure où ce sont beaucoup de petits projets, en fait des petits projets qui ne coûtent pas très cher, et qui permettent de donner le jour à une multitude de projets.

Une édition donc qui a eu pas mal de succès puisqu'on a eu 1.577 votants, ce qui, pour un budget participatif, est une bonne participation à l'échelle de la Ville ;100 de plus qu'il y a deux ans. Que vous dire de plus ? Comme dans les éditions précédentes, tout au long de l'édition, on avait organisé des ateliers d'idéation pour permettre l'expression des projets, certains Antoniens étant plus à l'aise pour proposer individuellement, d'autres étant plus à l'aise pour proposer en collectif, donc il y a eu cette proposition d'ateliers d'idéation, il y en a eu six, il y a eu aussi des permanences de vote permettant aux gens qui étaient moins à l'aise avec le vote en ligne de le faire soit au centre culturel Ousmane Sy, soit à la médiathèque Anne Fontaine. Et puis dans les grands chiffres également, je souligne une

proportion élevée de projets déposés par des moins de 30 ans. On en a eu 12, ce qui est une progression par rapport aux éditions précédentes.

Maintenant je vais vous annoncer les différents projets par ordre des projets qui ont récolté le plus grand nombre de votes, des projets qui sont variés, comme vous allez le voir, et qui font la part belle par exemple et notamment à la transition écologique :

- Le projet lauréat, c'est un projet qui vise à installer de nouveaux arceaux à vélos : 20 qui seront répartis à la fois dans le centre-ville, pour compléter les arceaux déjà existants, à La Fontaine, devant le CCAS et à la piscine Pajeaud.

- Le second projet vise à installer un système de signalisations lumineuses pour renforcer la sécurisation et en tout cas l'impression de sécurité des passants dans trois passages piétons ciblés : 2 nous ont été signalés, un sur l'avenue du Bois de Verrières et l'autre à l'intersection sur la rue des Gouttières ; et un troisième lieu qui doit être ciblé après consultation.

- Ensuite, on a la mise en place de stations supplémentaires d'entretien pour vélos, donc des stations statiques permettant l'entretien et la réparation des vélos qui seront réparties à la fois dans le centre-ville, dans les quartiers Pajeaud, La Fontaine, et le quartier des Baconnets.

- Mise en place de bancs au Parc Heller. Alors évidemment tout cela avait été prévu déjà dans le projet de réhabilitation du parc mais devant la

demande pressante des habitants, il a été décidé d'accélérer la mise en place de ces bancs supplémentaires dans le cadre de la restauration progressive du sous-bois et de proposer ces lieux dès qu'on le pourra.

- Le cinquième projet vise à numéroté les allées du marché pour mieux s'y diriger, avec l'installation de plans généraux sur les quatre entrées principales du marché pour mieux se repérer.

- Un projet d'espace de partage de livres à l'entrée d'écoles, avec des boîtes à livres à l'instar de celles qui sont déjà installées sur la Ville, celles-ci cette fois seraient positionnées sur cinq écoles de la Ville.

- Un fil bleu qui vise à rendre plus visible la présence de la Bièvre sur le territoire communal, qui donc propose un marquage du passage souterrain de la Bièvre, avec 30 bornes qui signaleront le passage par des voies artistiques ou mémorielles sur un linéaire qui ferait 1,5 km.

- La mise en place d'une table de ping-pong au Parc Bourdeau.

- L'installation de distributeurs de protections périodiques complémentaires à ceux déjà existants puisqu'on en a déjà installé cet été dans des sanitaires du Centre Culturel Ousmane Sy, de l'Espace Tabarly et à l'Écoute du Noyer Doré, donc on vise à l'installation de ces distributeurs dans six structures supplémentaires de la Ville.

- La mise en place de poubelles de tri sélectif devant cinq écoles de la Ville, nous disposons d'un espace le permettant.

- La mise en place dans le Parc Marc Sangnier, c'est le 11ème projet lauréat, de tables de jeux de société, c'est-à-dire avec un marquage mais sans les jetons ou les pièces de jeu que les personnes devront amener elles-mêmes.

- Un aménagement cyclable place Lewisham, donc dans le giratoire de la place Lewisham avec la réalisation d'une bande cyclable, d'un marquage au sol et de l'installation de balises.

- La rénovation de l'aire de jeux du Parc Bourdeau et l'installation d'un « jardin pluie » permettant l'utilisation efficiente des eaux de ruissellement avec l'installation d'une marque pédagogique temporaire au fond du parc et donc la réhabilitation conjointe de l'aire de jeux qui était un peu vieillissante.

- La mise en place entre le Parc Heller et la rue de l'Abreuvoir pour éviter la rue des Sources un peu accidentogène pour les écureuils d'un « écuroduc ». Voilà. Eh oui, il faut veiller à ces petites bêtes.

- La végétalisation de l'aire de jeux du Square Marc Sangnier pour rafraîchir l'espace avec la plantation d'arbres au cœur de l'aire de jeux et la transformation de la surface actuelle en sol souple avec des copeaux.

- Un projet de jardins partagés-vergers sur le terrain des Castors de Camille Pelletan pour mettre en place des espaces de démonstration de modes de culture écologiques et productifs, type permaculture ou culture

sans tropique avec un cabanon, des cuves de stockage d'eau et un parcours sensoriel.

- La mise en place d'un auvent pour se protéger des intempéries et de l'ensoleillement devant l'école Blanguernon.

- L'embellissement d'un sous-pont au croisement de la rue Mirabeau et de l'avenue Jean Monnet, bien sûr un projet qui devra être mené en concertation avec la RATP qui est propriétaire de ce pont.

- La mise en place d'un mur d'entraînement pour les pratiquants du tennis, un emplacement pour s'entraîner et jouer face à un mur.

- Le réaménagement de l'aire de jeux du square de Collegno avec l'ensemencement des espaces pour proposer un lieu de convivialité et renforcer la biodiversité, de la même manière que le projet précédent, réaménager cette aire de jeux vieillissante.

- La proposition d'un parcours permettant de signaler les arbres remarquables sur Antony. Alors il y a déjà une cartographie existante sur le site de la Ville, là il s'agit de les marquer avec des panneaux d'identification et donc de les signaler au passage des Antoniens.

- Et puis enfin, puisque c'est le dernier projet qui permettait de rentrer dans le budget, c'est les règles du budget participatif, le dernier projet éligible est celui qui tient dans l'enveloppe des 600.000 € : un projet de jardin collectif ouvert sur le terrain entre les avenues de Guyenne et de Provence, un jardin participatif aussi bien dans sa conception que dans sa

gestion, et qui évidemment, comme tous les projets similaires, reste à réaliser sous la réserve d'une structure capable de porter ce projet.

Je suis conscient que ça peut faire un peu liste à la Prévert, donc consultez le site de la Ville demain, ils seront tous publiés, et félicitations à tous les Antoniens qui ont pu proposer des projets que l'on encourage à continuer. Le succès du budget participatif ne faiblit pas, on a un nombre de projets qui ne baisse pas et ça, on doit s'en féliciter. Et puis félicitations aussi à tous les Antoniens qui se sont exprimés dans leur vote sur ces projets, et qui de la même manière l'ont fait de façon massive, la mobilisation ne faiblissant pas non plus. Merci de votre attention.

M. le Maire : Mme Rambaut.

Mme RAMBAUT : Bonsoir à tous. Merci pour cette présentation. Si le budget participatif est un dispositif que nous soutenons, nous ne nous reconnaissons pas dans son organisation. Tout d'abord la première étape de sélection des projets par la Mairie. Beaucoup d'entre eux concernent des aménagements qui relèvent directement de sa compétence. Un exemple : le vélo, les aménagements de pistes cyclables, que ce soit la place Lewisham ou des arceaux à vélos, tous ces projets devraient être inclus dans le plan Vélo. C'est un enjeu de sécurité de même que pour les passages protégés. Pourquoi les projets sur les arbres n'ont pas été réunis ? La classification des arbres remarquables, identifier des nouveaux arbres remarquables, les panneaux d'identification pour les nouveaux

arbres plantés, tout cela est déjà prévu par la Ville, vous dites que c'est sur le site, moi je n'ai toujours pas trouvé.

Un autre exemple : la matérialisation de l'interdiction de stationnement sur 5 mètres avant les passages piétons, il n'y a pas de signalisation claire au sol. Cette règle récente mal connue est peu respectée, or c'est la loi. La généralisation de bandes jaunes avant chaque passage piéton permettrait de faire respecter cette interdiction. Un simple arrêté municipal et quelques coups de pinceau suffiraient à améliorer la sécurité des piétons. Pourquoi je parle de cela ? Un budget participatif devra-t-il être proposé la prochaine fois pour la sécurisation des passages piétons ?

La deuxième étape de sélection : des projets sont écartés et vous justifiez cela par le vote des Antoniens. Vous nous avez dit « ce sont les Antoniens qui décident ». Alors il faudrait sans doute écouter davantage les associations qui connaissent les besoins de leur quartier ou s'adresser à certaines catégories de la population. Ainsi nous avons dans le budget participatif des projets qui ne sont pas retenus mais qui correspondent à des besoins réels dans des quartiers dépourvus, qui ont des manques : les espaces sportifs extérieurs, les terrains de basket, des terrains de pétanque, des agrès sportifs à Guillebaud, et surtout le barbecue collectif. Autre sujet : une demande de bancs et non pas de chaises dans les rues pour les personnes à mobilité réduite, pour des familles avec des enfants, cette demande est légitime mais compréhensible pour peu de monde.

Qu'en est-il des projets précédents ? Les fontaines publiques d'eau potable par exemple et les autres projets toujours en cours ? Le budget de 600.000 € est annoncé pour la mise en place de projets dans les deux ans à venir, espérons qu'ils seront tous réalisés. Depuis 2023, un grand nombre de projets ne le sont pas pour des raisons de faisabilité. Difficile de faire une traçabilité du budget prévu réellement dépensé. En 2023 le budget prévu était de 600.000 €, 100 000 ont été dépensés en 2023, 300.000 en 2024, rien en 2025, le budget prévu n'a pas été dépensé.

M. HUBERT : Merci Madame Rambaud de votre question, effectivement ce sont également des sujets que l'on a pu évoquer en commission, il est vrai que votre propos et c'est logique en conseil est plus clivant que la façon dont s'est tenue la commission et dont on a pu débattre. Sur votre propos liminaire de base, on a une conception très différente en fait de ce que doit être un budget participatif. Dans notre conception, il ne s'agit pas effectivement de nier les responsabilités de la mairie mais tout simplement de proposer aux Antoniens de prioriser certains des projets qu'ils estimaient devoir être faits de façon prioritaire et donc de leur laisser ce libre choix. Et c'est là que vos propos peuvent être un peu contradictoires, vous présentez des projets dont vous estimez qu'ils devraient être retenus, ce qui est un peu contradictoire avec l'exercice du budget participatif. Vous citez par exemple les barbecues, on en a parlé en commission. Cela, c'est un projet qui revient effectivement d'année en année mais qui n'est jamais

retenu. Et donc, dans notre conception du budget participatif, c'est la preuve même que ce projet n'est pas consensuel ou en tout cas n'est pas déterminé pour les Antoniens comme étant un projet qui doit être porté de façon préférentielle ; et donc effectivement, et malgré le fait qu'il soit réintroduit d'édition en édition, il n'est pas retenu parce que tout simplement il ne recueille pas suffisamment de votes, donc il n'apparaît pas dans les projets principaux.

Ensuite, sur les projets anciens, le budget participatif, je vous rappelle sa conception : ce sont des Antoniens qui proposent leur projet, qui en proposent aussi le budget, le calendrier, etc., et à partir du moment où le projet est retenu, les services s'en saisissent. Et donc vous l'avez vu dans la présentation que j'ai faite, il y a un certain nombre de projets qui sont soumis au portage par une structure, soumis à l'approbation d'organisations qui ne sont pas la commune, et donc qui ne dépendent pas de nous. On a cité un projet par exemple, un projet sur lequel la RATP doit être consultée, un autre projet sur lequel une structure porteuse doit être identifiée, et donc ces projets-là effectivement ne sont pas réalisés immédiatement, cela prend du temps, on n'a pas forcément une mise en place immédiate de tous les projets et le budget est théorique sur une année, mais évidemment cela s'étale ensuite dans sa réalisation en fonction de la temporalité des différents projets. Vous l'avez vous-même

noté, sur les différents projets que j'ai pu énumérer, tous ne sont pas réalisables sur un même pied d'égalité et selon la même temporalité.

Donc voilà un petit peu les différents éléments que je pouvais vous apporter en réponse à vos questions.

Mme RAMBAUT : Justement, l'exemple du barbecue est intéressant, parce que justement cela s'adresse à une certaine population, je dirais jeune, et c'est un sujet qui fait un peu peur. On sait très bien qu'organiser un barbecue ce n'est pas évident, il y a des contraintes de sécurité. Donc les gens ont peur, alors qu'il y a une partie de la population qui serait extrêmement motivée, notamment les gens qui vivent en appartement et qui ne peuvent pas faire de barbecue. Mais du coup, c'est une niche c'est vrai, mais c'est vraiment dommage d'oublier cet aspect.

M. HUBERT : Après, ça, c'est encore une fois une différence de points de vue, on a eu le débat en commission. Il y a des porteurs de projets qui ont été jusqu'à faire du porte-à-porte pour promouvoir leur projet. Donc après, c'est le jeu, ce sont les règles du jeu. Il y a des projets qui sont consensuels, c'est ceux-là qui sont issus du vote citoyen, moi j'estime que ce serait d'une certaine manière indu de favoriser des projets qui ne sont pas retenus... Et puis de toute façon c'est tout à fait antagoniste avec l'objectif même du budget participatif.

Mme RAMBAUT : C'est vrai que l'on pourrait penser en termes plutôt de quartier, mais je vous l'ai déjà dit, ou en termes de catégories de population... Ce serait intéressant aussi, je pense.

Mme ROLLAND : Un début de réponse sur les arbres remarquables sur la Ville d'Antony : je viens de vous envoyer le lien avec le dépliant qui reprend les arbres et les parcs sur la Ville. Donc cela existe bien et ce document est public, bien sûr, vous y avez accès sur internet.

M. le Maire : Bien. On passe maintenant au **bilan annuel de la gestion de la dette**. Y a-t-il des questions sur ce bilan ? Madame Huard.

Mme HUARD : Nous avons pris connaissance du document, je pense que ça aurait peut-être été intéressant qu'il soit présenté pour les Antoniens également. Vous présentez une dette qui est stable, à 178 millions d'euros à peu près, cependant ce que l'on constate, c'est que quand même la Ville vit largement à crédit puisqu'en parallèle de cette dette stable, la dégradation structurelle de la trésorerie en fin d'année est quand même spectaculaire : jusque dans les années 2023/2024 on était entre 20 et 25 millions d'euros, 29 millions en 2025, 35 millions au 1er janvier 2026. Donc si l'on additionne ce montant à 171/172 millions de dettes, en fait cela fait plutôt 206 millions d'euros que 171. Et en divisant donc par la marge brute d'autofinancement, nous avons une durée de désendettement de 13 ans qui n'est pas évidemment très favorable puisque cela signale le surendettement de la Ville.

En parallèle, effectivement cette dette importante génère quand même des frais financiers : 4 millions de charges financières et 1 million de frais financiers liés à ces crédits de trésorerie, c'est ce qui justifie, je pense, le fait que l'on ait demandé le suivi de la trésorerie de mois en mois.

Ce qui nous inquiète aussi, c'est que vous présentez encore une fois dans le budget prévisionnel une marge brute d'autofinancement qui sera négative, ce qui veut dire que la Ville va devoir emprunter pour assurer le financement annuel de sa dette, ce qui était déjà le cas en 2025, on était à 0,3 M€ en négatif. Ce sera de 0,8 M€ en négatif pour le budget prévisionnel 2026. On pourrait qualifier cela de la « cavalerie financière », on sait qu'à Antony on aime les chevaux mais cela ne vous autorise pas pour autant à pratiquer ce genre de sport.

Je rappelle aussi que la Ville cautionne quand même pour 216 millions d'emprunts les organismes de logement social. Alors le problème également, c'est qu'on n'a pas de prévisibilité des besoins de financement dans l'avenir, le tableau d'amortissement qui nous est présenté ne tient pas compte des nouveaux emprunts qui seront nécessaires pour financer les investissements à venir. Et dernièrement effectivement vous avez passé des nouvelles conventions d'emprunts fin décembre qui ne figurent pas dans celles que l'on nous a présentées. Alors je vous ai posé la question Monsieur Médan sur quel serait l'objet de ces nouvelles conventions pour 15 M€, vous nous avez répondu qu'elles ne seraient pas utilisées en 2026

et que ces emprunts n'étaient pas tirés ; maintenant on peut quand même se poser la question de savoir quand est-ce que l'on saura le véritable montant d'emprunt de la Ville d'Antony ? Ce sera peut-être après les élections ? De toute façon ce ne sera pas avant le compte administratif 2025, donc en avril, et peut-être seulement en fin 2026.

Nous constatons quand même que vous allez laisser une situation financière assez dégradée à vos successeurs qui justifiera, je pense, la réalisation d'un audit financier de la Ville en fin de mandat.

M. le Maire : Vous me faites peur !

Mme HUARD : Eh bien il y a de quoi.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Nous passons donc maintenant à la DM 1, Pierre Médan a la parole.

I - FINANCES

1- DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1 : EXERCICE 2025

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Je vais faire comme vous, Monsieur le Maire, et demander, étant donné que la DM n'est pas une grande DM très lourde par rapport à certaines que l'on a connues dans le passé, si vous avez des questions sur cette décision modificative ?

M. DOYEN : Vous allez m'obliger à faire votre travail de présentation Monsieur Médan, et à expliquer aux Antoniens ce qu'il y a dans cette DM parce qu'il y a quand même des choses.

M. MEDAN : Je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien, j'ai dit que c'était une DM très modeste.

M. DOYEN : Alors c'est une façon de voir les choses que je ne partage pas. C'est quand même une DM qui fait varier avec + 1,25 M€ de recettes et autant quasiment de dépenses, donc cela mérite quand même quelques explications avec des moins et des plus.

Un des gros moins, et vous pourriez le citer, c'est quand même l'Etat qui comprime ses soutiens aux collectivités avec différents fonds. Enfin bref, je ne vais pas donner le détail, ce serait ennuyeux pour tout le monde, mais en tout cas c'est quand même 417.000 € de soutiens aux collectivités qui ont disparu ou de prélèvements supplémentaires comme le DILICO qui ont évolué. Il y a quand même aussi le FCTVA qui a diminué de près de 440.000 €, 435.000 € exactement, c'est encore un élément qui est lié à la politique nationale ; la taxe d'aménagement a diminué aussi de 500.000 €, ça c'est peut-être un petit peu différent... Et on a une réserve de taxe foncière de 400.000 €, c'est de la prudence et pour une fois on vous approuve.

Nous avons quand même une question sur une abondante créance de 64.000 €. Est-ce qu'on peut savoir ce qu'il en est ? Je sais, j'aurais dû poser

la question en commission mais encore aurait-il fallu que l'on ait le document en commission parce que la commission des finances ayant été avancée, nous n'avions pas le document et donc nous n'avons pas été en mesure de vous poser cette question.

Et puis il y a quand même des rentrées d'argent supplémentaires : la reprise du marché immobilier avec 300.000 € de droits de mutation ou de frais de notaire pour ceux qui ne sont pas coutumiers de ce vocabulaire, est-ce que c'est un plus ou pas ? En tout cas c'est une économie sur les frais de personnel de 600.000 €, liée principalement à la vacance, alors ce n'est pas forcément une très bonne économie mais bon, si l'on raisonne uniquement sur le plan comptable cela fait 600.000 € de sortis de moins. On a aussi une baisse des consommations des fluides à 150.000 € ; une baisse des charges financières liée notamment à la diminution des taux d'intérêt, vous auriez pu le souligner, de 150.000 € ; et puis, et c'est là le point clé, une grosse subvention du Département de presque 4 M€ qui est tombée cette année et qui vient amoindrir le choc de tout cela, et donc effectivement grâce à cela vous neutralisez la situation.

Cela crée un plus et donc ce plus, vous l'utilisez pour 800.000 € supplémentaires, en tout cas c'est comme ça qu'on le comprend, d'investissements dans les caméras de surveillance. La question que je vous pose est : est-ce que ces 800.000 € viennent bien en complément du

1,8 M€ qui avait été voté au BP ? Ce qui porterait presque à 2,6 M€ l'investissement sur les caméras avec tous les frais qui viendront avec ... Et puis un autre point que l'on avait voté déjà en conseil municipal, ce sont les 150.000 € de litiges sur Dunoyer de Segonzac qui ont été consommés. Voilà. Tout cela se neutralise et donc le plus qui aurait pu améliorer le fonctionnement général, améliorer la trésorerie, n'est pas là parce que vous avez préféré l'utiliser pour des caméras supplémentaires, sans doute nomades, c'est peut-être votre nouveau sujet.

Et donc bien évidemment nous serons contre cette délibération. Alors vous noterez que je suis capable de faire la présentation, nous sommes donc prêts pour vous remplacer.

M. le Maire : L'objectif d'une DM est d'augmenter les crédits dans les postes de dépenses qui ont été dépassés par la réalité. En l'occurrence, le seul poste qui nécessitait vraiment en fonctionnement une augmentation, c'était le poste Atténuation de produits, c'est-à-dire les contributions de la Ville à la solidarité envers les autres communes, l'État effectivement nous a prélevé davantage que précédemment sur le FPIC mais ça, c'est suite à une décision du Conseil Constitutionnel, nous ne sommes pas les seuls à avoir été touchés, on en a parlé aussi en Conseil du Territoire.

Et puis également sur le FSRIF, le Fonds Régional où là aussi, on a été augmentés, 400.000 € de plus prélevés sur le contribuable Antonien en

raison du fait que l'on est l'une des communes les moins défavorisées. Vous, vous n'êtes pas contre, nous si.

M. DOYEN : C'est une question complexe. En fait, on pense que la solidarité nationale avec les petites communes ne devrait pas forcément se faire au détriment d'autres citoyens, en tout cas ce n'est pas ma conception.

M. le Maire : Mais en tout cas c'est la conception de l'État, et d'ailleurs cela a été introduit par François Hollande. Le FPIC, c'est François Hollande, à l'époque, lors de son mandat.

M. DOYEN : Je suppose que vous n'êtes pas toujours d'accord avec les représentants de votre parti, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Ça arrive, oui.

M. DOYEN : Eh bien voilà.

M. le Maire : En tout cas, le seul poste qui nécessitait véritablement une augmentation, c'est celui-là. Mais les autres, non. Sur les charges à caractère général, 011, il n'y avait pas de raison d'augmenter, c'est une mesure de prudence de la Direction Financière mais qui n'était pas utile. Et sur les autres postes, ce sont plutôt des diminutions qui apparaissent. Sur l'investissement effectivement il y avait quelques augmentations à prévoir mais sur le fonctionnement il n'y avait pas grand-chose, Pierre Médan avait raison de dire que c'est une petite DM.

Et si l'on a augmenté d'autres postes de recettes, c'était juste comme ça pour le fun parce que ça ne sert à rien.

M. DOYEN : Dans l'absolu vous avez raison, cela ne sert à rien, ce n'est pas utile pour le fonctionnement des services, mais c'est quand même utile d'informer les citoyens, donc je pense que vous auriez pu faire une mini présentation tout de même.

M. le Maire : Non. Le rôle de la DM n'est pas d'informer les citoyens, les citoyens verront le compte administratif en avril prochain. On le votera et là on aura tous les éléments.

M. DOYEN : Je pense que les citoyens seront ravis d'apprendre qu'ils n'ont pas à être informés...

M. le Maire : Ils verront que le compte administratif sera en forte augmentation et donc ils seront contents. Et ils le montreront d'ailleurs en mars prochain. Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Je voulais vous interroger sur un point relativement précis : au bureau du Territoire, il y a eu le rapport annuel de Vallée Sud Aménagement dans lequel apparaissent des créances relativement importantes, il s'agit de 100 millions d'euros, et il y est indiqué qu'il s'agit des dépenses réalisées au nom de collectivités, en l'occurrence Clamart et Antony. Donc j'aimerais avoir des précisions sur ces créances que détient Vallée Sud Aménagement à l'égard de la Ville d'Antony, et savoir sur ces 100 M€ combien correspondent à la Zac Jean Zay parce qu'il y a

aussi des projets côté Clamart ; et à quel horizon est-ce que Vallée Sud Aménagement sera amenée à recouvrer ces créances ? Parce que cela ne figure pas dans les documents budgétaires de la Ville.

M. le Maire : Non, ils n'y figurent pas et ils n'ont pas à y figurer. Je ne sais pas de quoi il s'agit d'ailleurs.

M. MAUGER : Et vous n'avez pas été choqué comme moi à la lecture de ce rapport annuel ?

M. le Maire : Non, c'est une simple formalité.

M. MAUGER : 100 M€ ?

M. le Maire : Ce que je sais, c'est que sur la Zac Jean Zay les travaux à effectuer pour les espaces publics de la Zac Jean Zay par le Territoire via VSA ont été plus élevés que prévus. Donc ce que versaient les promoteurs n'a pas suffi pour financer ces travaux, mais ça c'est classique, et le Territoire donc a eu à ajouter pour les travaux, c'est ce qui a compté en charges ; en réalité le Territoire a bénéficié aussi des produits de cessions des terrains qu'il a apportés directement à son compte de résultat.

M. MAUGER : J'entends vos explications mais je m'interroge sur le fait que VSA inscrit des créances et que la Ville d'Antony ne les fait pas figurer dans ses documents budgétaires.

M. le Maire : Non, simplement je n'ai pas la connaissance de ces créances.

M. MAUGER : Est-ce qu'on pourra avoir une information écrite à ce sujet ?

M. le Maire : Eh bien écoutez, posez la question en commission et vous verrez.

M. MAUGER : J'ai posé la question au Territoire, on m'a dit que je recevrais une réponse écrite, j'espérais qu'au niveau de la Ville d'Antony...

M. le Maire : Attendez , c'est donc le Territoire

M. MAUGER : J'espérais qu'au niveau de la ville d'Antony on aurait conscience de cette difficulté.

M. le Maire : Non. C'est d'ailleurs absolument sans intérêt.

M. MAUGER : 100 M€, c'est sans intérêt ?

M. le Maire : Sans intérêt. Non, vous êtes le seul à vous intéresser à cela.

M. MAUGER : Vous faites preuve d'une légèreté déconcertante que peuvent voir les habitants.

M. le Maire : A aucun moment mes collègues n'ont entendu parler de cela, ce n'est rien du tout, même pas au niveau des finances du Territoire, je n'ai pas entendu parler de cela. C'est sans intérêt. Vous passez trop de temps avec ces questions sans intérêt. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. MAUGER : Je ne sais pas à quoi vous vous intéressez, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Ecoutez, la commune fonctionne, c'est tout !

M. DOYEN : Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à mes deux questions.

M. le Maire : Alors attendez, redites vos questions.

M. DOYEN : C'est l'abandon de créance de 64.000 €, et si vous pouvez confirmer l'utilisation des 800.000 € pour les caméras ? ...

M. le Maire : Cet abandon de créance, il est où exactement ? Dans quel chapitre ?

M. DOYEN : Il est dans la décision, à quelle ligne, pour le coup je ne l'ai pas sous les yeux... C'est dans l'article 2. Vous verrez juste le montant, sinon je me serais répondu tout seul si c'était marqué dans le document.

M. le Maire : Je ne sais pas. On ne l'a pas vu non plus.

M. DOYEN : Non mais vous pourrez nous répondre ultérieurement.

M. le Maire : D'accord, oui.

M. DOYEN : Et donc les 800.000 € ? C'est pour l'achat des caméras ?

M. le Maire : Oui. Bien sûr. Face à la demande en forte augmentation de la population, on a augmenté le nombre de caméras, il y a une forte demande, dans tous les quartiers.

M. MEDAN : Et il y a eu aussi des remplacements de caméras vieillissantes.

M. le Maire : Ça c'était prévu ; on a besoin de remplacer certaines caméras mais de nouveaux quartiers ont demandé des caméras, donc on a dû en acheter un certain nombre, un nombre élevé, et il y a des nomades aussi.

Pas d'autres questions ? On passe donc au vote.

(M. Médan procède à un vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement – Chaque chapitre recueille 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

M. le Maire : Nous passons maintenant au budget primitif de l'exercice 2026.

2- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2026

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Nous avons une présentation qui va arriver par slides. Le contexte du budget 2026 peut se résumer en quatre éléments assez forts :

. Tout d'abord, nous sommes en décembre, et c'est la première fois que nous présentons le budget en décembre, ce qui signifie évidemment qu'il peut manquer certains éléments comme par exemple les bases fiscales 2026 et la notification définitive.

. Deuxième élément, nous l'avons souligné largement lors du débat d'orientations budgétaires : c'est le contexte national incertain. Depuis le DOB cela n'a pas changé, je dirais même au contraire, c'est le même contexte marqué par une loi de finances qui n'est pas encore adoptée et qui peut être encore modifiée d'une façon ou d'une autre.

. Troisième élément : Le Budget est conforme aux orientations budgétaires débattues et partagées lors du DOB, cela c'est quelque chose qu'évidemment nous maintenons.

. Et le quatrième point, c'est aussi un élément important de notre réflexion et de notre façon de travailler : c'est la volonté d'avoir une gestion rigoureuse permettant de maintenir un haut niveau de qualité des services publics municipaux, ce qui compte beaucoup à nos yeux depuis des années évidemment.

Globalement, les grandes masses du fonctionnement sont les suivantes et après on reprendra un peu plus dans le détail.

Au niveau du fonctionnement :

- Les recettes réelles : 135 M€ (stables par rapport à 2025)
- Les dépenses réelles : 119, 7 M€ (+0,1 % vs BP 2025)
- L'épargne brute : 15,3 M€ (15,4 M€ vs BP 2025), relativement stable vs N moins 1
- Les investissements prévus : 31 M€ (25 M€ vs BP 2025)

Voilà pour les grandes masses, sachant bien évidemment que pour les 31 M€, cette somme correspond aux investissements sans compter les restes à réaliser qui ne pourront être calculés qu'ultérieurement.

Si l'on reprend maintenant le budget de fonctionnement de manière un petit peu plus détaillée, il y a une volonté de maîtriser les dépenses de

fonctionnement pour plusieurs raisons : la première raison, c'est la volonté d'offrir des services publics de qualité. Cette maîtrise des dépenses, cet encadrement des charges à caractère général par exemple traduit cet objectif et en 2026 on a prévu 21,2 M€ pour ces charges générales. On a vu avec un certain soulagement que la baisse du prix de l'énergie se confirme et va se cumuler avec les efforts qui ne datent pas de la crise énergétique, qui ont eu lieu bien avant à Antony, et qui ont consisté à réduire les consommations d'énergie, mais évidemment la crise de l'énergie nous a poussés à faire des efforts supplémentaires dans cette volonté de réduire notre consommation : - 10 % de consommation électrique en 2026 par rapport au BP de 2025 et - 6 % sur le gaz.

Malheureusement, cette baisse du prix de l'énergie, enfin des énergies, ne sera pas suivie et sera compensée par certaines hausses que nous ne pouvons pas maîtriser, parce que nous n'avons pas toujours la main, hausses portant sur :

- Les dépenses de maintenance. Ces dernières années la maintenance de manière générale a augmenté, dans toutes les Villes, c'est une constante sur les contrats de maintenance notamment.
- Les travaux d'entretien des espaces verts externalisés afin de compenser le manque de jardiniers. Et donc nous avons choisi d'externaliser ce type de travaux.

- Les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie qui chaque année sont des éléments qui peuvent être en hausse aussi par rapport à un certain nombre de coûts, il peut y avoir une certaine inflation, et même si l'inflation s'est réduite, les prix n'ont pas forcément baissé pour autant. C'est d'ailleurs valable aussi dans l'alimentaire, vous le savez sans doute.
- La forte hausse du coût de la restauration dans les crèches.

Voilà les quatre éléments qui ont pesé négativement sur ces charges à caractère général, malgré la baisse du prix de l'énergie.

Alors la maîtrise des dépenses de fonctionnement, elle a aussi pour objectif d'accompagner la politique sociale et les associations. Et donc nous souhaitons maîtriser nos dépenses pour éviter de réduire, comme certaines Villes ont pu le faire, il faut le dire, notamment au niveau des associations parfois. Ce n'est pas notre cas. Donc il y a :

- Maintien de la subvention au CCAS avec des hausses régulières depuis quelques années dont une en 2025 (+ 0,3 M€) ; et il y a une volonté aussi de soutenir les associations.
- Toujours soutenir les associations locales pour 2,9 M€, ce qui n'est pas négligeable dans une période difficile.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est aussi pour pouvoir assurer le financement de nos investissements le mieux possible, dans les meilleures conditions.

Donc les charges financières sont en recul, passant de 5,5 M€ en 2025 à 5,1 M€ en 2026, je dirais grâce à deux éléments : évidemment notre volume d'investissement a baissé, donc cela joue bien sûr, mais la baisse des taux courts et le fait que les derniers emprunts aient été souscrits à taux variables jouent aussi évidemment. Le taux moyen de la dette est passé de 2,6 % fin 2024 à 2,11 % fin 2025. Ce qui était noté tout à l'heure dans le rapport de la dette.

Pour les troisième et quatrième éléments, je vais laisser la parole à Claire Genest qui a une meilleure connaissance des dépenses de personnel que moi.

Mme GENEST : Bonsoir chers collègues, on va donc parler de ressources humaines. Un tout petit retour sur les éléments que nous avons déjà communiqués dans le DOB pour présenter nos orientations stratégiques 2026, qui étaient en articulation avec ce qui a été mis en œuvre en 2025, à savoir quatre grands axes stratégiques :

- Des mesures en faveur du pouvoir d'achat :

- Poursuite de la contractualisation et de la stagiairisation du personnel de l'animation et de la culture, une poursuite et un effort que

nous continuons en 2026, et c'est un effort que l'on fera chaque année en fonction de la typologie des agents qui travaillent sur cette filière.

- Actualisation des lignes directrices de gestion RH pour favoriser la promotion et les avancements des agents. Ce sont les lignes de gestion dont nous avons commencé à vous parler lors d'une commission RH, cela va nous amener à favoriser la promotion et l'avancement de grade, donc c'est un sujet sur lequel nous allons travailler.

- Organisation des services optimisés : L'organisation est optimisée et les services également sont optimisés, cela veut dire que du coup on doit travailler dans une logique de dialogue de gestion pour comprendre en fait l'organisation des services, la manière dont on peut mieux répondre aux besoins des Antoniens, être plus organisés pour aider à la montée en compétences des agents, et l'on a bien sûr articulé à cela des évolutions numériques et technologiques comme l'IA qui permettent pour certains postes de gagner en efficacité et de se concentrer sur la valeur ajoutée des agents vis-à-vis du service public qu'ils rendent.

- Dialogue de gestion RH contractualisé dans le cadre d'une démarche de GPEEC intégrant les enjeux des métiers en tension et des métiers d'avenir.

- Réflexion sur les usages et l'impact de l'IA sur les métiers de la collectivité.

- Le troisième axe qui est un axe majeur aussi est le développement des compétences. Comme vous le savez, on en a déjà parlé, nous avons des départs à la retraite qui vont arriver en nombre important eu égard à la pyramide des âges de la collectivité ; donc il est important pour nous d'anticiper ces départs à la retraite avec la mise en place de plans de succession, et surtout de pouvoir caractériser les savoir-faire et les savoir-être autour de ces métiers qui sont nécessaires au fonctionnement de la collectivité, afin de maintenir la capacité de la Ville à rendre les services publics avec des départs à la retraite qui vont être de plus en plus importants.

L'objectif aussi bien sûr, c'est de consolider et les expertises métiers et les compétences transversales dont managériales avec un plan de développement de compétences qui continue à accompagner aussi la mutation de l'organisation et l'anticipation des départs à la retraite.

Et puis on a bien sûr un souhait d'accompagner les mobilités et les transitions professionnelles avec probablement des possibilités renforcées dans les dernières réglementations.

- Développement des compétences :

- Anticipation des départs en retraite avec la mise en place de plans de succession sur les postes et des savoirs critiques

- Consolidation des expertises métiers et des compétences managériales (co-développement et analyse des pratiques professionnelles renforcés)
- Accompagnement des mobilités et des transitions professionnelles.

Enfin, le quatrième axe est la qualité de vie au travail.

- Qualité de vie au travail :

- Nouvelles actions de prévention qui sont toujours à développer et qui seront renforcées (pour prévenir les TMS, risques chimiques)
- Développement de la médecine de prévention, (augmentation du temps de consultation que nous allons faire en 2026.)

Voilà pour ces orientations stratégiques qui vous ont été présentées lors du DOB, qui se traduisent dans un budget qui va être à hauteur de 57,3 M€ en 2026 contre 57,6 M€ en 2025 et qui s'affichent en fait en légère hausse de + de 3,2 % par rapport au réalisé 2025.

Alors à quoi est due cette augmentation ?

- En raison de la hausse de trois points de la cotisation de la CNRACL : + 0,6 M€ et cela c'est une charge que toutes les collectivités prennent, qui pèse quand même pour 600.000 €, sachant que c'est 600.000 € supplémentaires par rapport à ce qui a déjà été payé l'année dernière, donc nous avons ici des charges autour de ces postes qui sont quand même majeures.

- En raison du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 0,5 M€.
C'est le fameux GVT qui pèse pour 500.000 € qui permet d'accompagner l'évolution de la masse salariale qui permet des évolutions professionnelles d'agents.
- En raison du bonus attractivité pour le personnel de la Petite Enfance : + 0,15 M€.
- En raison de la contractualisation et du recrutement : + 0,3 M€.
- En raison de l'organisation de l'élection municipale : + 0,2 M€.

Donc on arrive à une augmentation au budget par rapport à l'année dernière, par rapport au réalisé, de 3,2 %, avec tous ces éléments chiffrés qui sont la traduction de nos axes stratégiques qui ont été présentés juste avant. Je vous remercie.

M. MEDAN : Merci Claire, et je reprends par rapport au fil de tout à l'heure : concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement c'est aussi pour supporter les contributions croissantes de l'État. Et c'est vrai que si je n'ai pas souhaité tout à l'heure, lors de la DM, m'appesantir sur cette question, c'est parce que je savais que j'allais le faire lors de cette présentation d'une manière plus précise.

- En 2025, la Ville a supporté un prélèvement nouveau (le DILICO) pour redresser les finances de l'État, de 1,1 M€.

- Le projet de Loi de Finances (PLF) 2026 prévoyait d'augmenter ce prélèvement à 1,9 M€.
- Le Sénat a supprimé le DILICO lors de la discussion du PLF.

Ce nouveau prélèvement, le DILICO, va s'installer ou pas, on va voir, on ne croit pas vraiment qu'il va disparaître vu ce qu'il s'est passé avant, quand un prélèvement s'installe, on a du mal à croire qu'il puisse se désinstaller, mais on ne sait pas...qu'en sera-t-il dans une semaine ? On verra. Moi personnellement, je ne crois pas à cette suppression.

- Compte tenu de ces incertitudes, le budget 2026 a été construit avec un maintien du DILICO 2025 par précaution, par prudence, avec évidemment l'espoir qu'il ne passe pas à 1,9 M€ malgré tout. Mais ça, on verra.
- Le poids croissant des contributions imposées à la Ville, à hauteur de 4,2 M€. Alors effectivement si l'on fait le compte des « nouveautés » et de leur augmentation, on a :
- Un Fonds de compensation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 1,9 M€
- Un Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) : 1,2 M€
- DILICO : 1,1 M€.

Et toutes ces sommes ont progressivement augmenté, comme d'ailleurs la DGF a peu à peu baissé, très fortement à une certaine période puis un peu

moins fortement mais de manière presque constante et un peu cachée d'une certaine manière. Une baisse, un coup de 300.000, un coup de 500.000...Au total, on a quand même 4,2 M€ qui sont formés et constitués par ces éléments ; et ce que nous avons mis entre parenthèses dans un petit rectangle en bas de ma diapo, c'est une façon aussi de dire qu'au-delà de l'impact immédiat visible, direct que ces prélèvements ont sur le financement, il y a un impact indirect, ou induit, on peut appeler cela comme on veut, c'est aussi la réduction de notre capacité d'emprunt et donc la réduction de notre capacité à investir. Et on peut considérer si vous voulez qu'à chaque fois qu'on a 1 M€ de plus de prélèvement de l'État, on a une sorte de réduction qui peut être assimilée parfois par les économistes à un effet de levier, mais dans le mauvais sens, ou à un coup d'opportunité, cela dépend comment on peut envisager les choses. Et voyez, 1 M€ de prélèvement d'un côté, c'est en gros, si l'on regarde un peu ce qui se passe véritablement à Antony, 10 millions d'investissements pour les Antoniens en moins.

Impact concret : 1 M€ de prélèvement = - 10 M€ d'investissements pour les Antoniens.

Un poids croissant des contributions imposées à la Ville : 4,2 M€

Donc, de façon directe et de façon indirecte, tout ceci a des conséquences importantes, et c'est là-dessus que je terminerai sur les dépenses.

Les recettes maintenant dans le domaine du fonctionnement : 135 M€.

On le disait tout à l'heure au travers des grandes masses, les recettes sont autour de 135 M€, et elles se décomposent dans des gros postes que vous connaissez :

- Les impôts locaux : 74 M€ (+ 0,9 M€)
- + 1,2 M€ (revalorisation des bases par l'État et apport des nouveaux logements)
- - 0,4 M€ (de produits de TH, suite aux corrections des services fiscaux)
- Pas de hausse des taux
- Droits de mutation : 4,5 M€ (+ 22 % /BP de 2025, hors éléments exceptionnels)
- Dotation globale de fonctionnement : 5 M€ (- 0,5 M€ /au BP de 2025).
 - Produits des services : 17,4 M€ (- 2,4 % /au BP, 2025).
 - Produits de gestion courante, 4 M€ (- 5,7 % /BP de 2025).

Donc voilà en gros nos recettes, ce qui nous permet de visualiser l'épargne brute, notre capacité d'autofinancement, avec une certaine stabilité ; et ce que nous souhaitons mettre en évidence, c'est d'une part le choc que nous avons rencontré évidemment à partir du COVID et suite à la crise énergétique et à l'inflation, mais nous avons remonté la pente malgré les prélèvements qui ont augmenté et comme l'indique ce petit sous-texte :

« En dépit des mesures imposées, ce budget traduit une trajectoire de consolidation pour pérenniser la stabilité financière de la Ville ». Et cette consolidation, elle est évidemment nécessaire pour tout d'abord répondre aux quatre objectifs que j'ai cités. Lorsque je disais que la maîtrise des dépenses de fonctionnement était fondamentale, cela permet de faire plus de social, cela permet de faire plus d'un certain nombre de choses et de faire d'autres choses par ailleurs. C'est fondamental.

Concernant le budget d'investissement, il est plus réduit : 31 M€ en 2026, alors il augmente par rapport à l'année dernière mais il est un peu plus faible qu'à un certain moment. Mais il ne faut pas que cette diminution soit considérée comme quelque chose de structurel parce que notre objectif est de rétablir une situation qui soit meilleure et de continuer à investir, parce que l'investissement, c'est ce qui permet de moderniser la Ville, c'est ce qui permet de continuer à rendre des services très importants pour les Antoniens. Il ne faut pas oublier comment sont utilisés les investissements et les grandes constructions qui à une époque avaient été très critiquées par l'opposition comme « très, très importantes, trop de salles de cinéma »... Vous vous souvenez sans doute de toutes ces polémiques, c'était très clair. Cela a duré plus de 20 ans, parce que cela fait 18 ans que je suis là et j'ai entendu souvent les mêmes rengaines. Et donc le budget d'investissement de 31 M€ est un budget qui est conséquent pour une Ville, beaucoup de Villes n'ont pas des budgets aussi importants, même s'il y a

quelque temps nous avons atteint des sommets qui ont marqué sans doute les esprits.

- Transition écologique : 4 M€
- Grands projets : 18,8 M€
- Investissements récurrents : 8,2 M€.

Voilà en gros la répartition de ces 31 M€ que nous avons projetés en 2026.

Sur la transition écologique qui est un élément que nous considérons comme important, on a mis 4 M€, c'est peut-être un tout petit peu moins que ce qui avait été prévu au départ, mais guère moins. C'est la marque d'une volonté ferme de considérer que ce budget d'investissement est important pour la Ville. Cela se traduit par :

- Des projets photovoltaïques : 1 M€
- La rénovation énergétique du Groupe Scolaire La Fontaine : 1,1 M€
- Le remplacement des menuiseries extérieures sur le Groupe Scolaire Les Rabats : 0,6 M€
- La Gestion Technique Centralisée : 0,6 M€
- Le programme de rénovation des cours des groupes scolaires : 0,3 M€
- Le remplacement des systèmes d'éclairage par des LEDS sur divers groupes scolaires : 0,2 M€
- Le verdissement de la flotte automobile : 0,2 M€

- Autres : 0,2 M€.

Ce sont un certain nombre de transformations peut-être un peu moins visibles mais très importantes. 4 millions d'euros dépensés dans la transition écologique.

Concernant les grands projets : il y a évidemment Antonypole pour 12,6 M€.

- C'est la poursuite du programme d'enfouissement des lignes à haute tension : 9,5 M€
- Études et travaux des espaces publics de la Zac Antonypole : 3,1 M€. Ce sont les études et certains travaux, notamment par rapport à la sortie de la gare du métro et à l'esplanade devant la gare, c'est une somme conséquente, nous avons pour ce programme d'enfouissement des subventions qui sont quand même aussi conséquentes, et je dirais heureusement, on l'a bien envisagé dans le programme.

Pour les autres grands projets, il y a :

- Les subventions à Hauts de Bièvre Habitat : 1,2 M€
- La Vidéoprotection : 0,8 M€
- Passerelle des Baconnets : 0,7 M€
- Groupe Scolaire Anatole France : 0,7 M€
- Acquisition du 6, rue Robert Scherrer : 0,6 M€
- Budget participatif : 0,3 M€

- Centre équestre : 0,3 M€
- Travaux de réfection sanitaire de la maternelle Velpeau : 0,3 M€
- Maison des Solidarités : 0,3 M€
- Nouveau Centre Malraux : 0, 3 M€
- Etude pour la Médiathèque Jean Zay : 0,2 M€
- Autres projets : 0,5 M€.

Tous ces points correspondent quand même aux grands projets du mandat. Et le tout pour 6,2 M€.

Concernant les investissements récurrents : 8,2 M€, c'est une somme classique, il y a eu des années où ces investissements étaient plus importants, notamment parfois dans la voirie, mais on a quand même refait beaucoup de voiries, donc il est un peu normal qu'au fil des années il y ait moins de rénovation de voiries, ce qui ne veut pas dire que tout est fini évidemment, dans une Ville comme Antony de toute façon ce n'est jamais fini.

- Entretien et rénovation des bâtiments : 2,5 M€
- Rénovation de la voirie : 1,7 M€
- Les espaces verts : 0,5 M€.
- Stationnement et parking : 0,2 M€
- Equipement des services : 3,4 M€.

C'est donc un programme d'investissement qui est important, en augmentation par rapport à l'an dernier, et qui sera financé de façon classique par :

- Notre autofinancement : 15,3 M€
- Le FCTVA : 2,2 M€
- La Taxe d'aménagement : 0,5 M€
- Des subventions d'investissement : 7,9 M€ (VSGP, Métropole, Département, Région, Sipperec...)
- Cessions d'actifs : 9,5 M€ (dont In'li)

Ce programme d'investissements repose sur une stratégie de moyen/long terme avec une très forte volonté de limiter notre endettement et de maîtriser cette capacité de désendettement qui est inférieure à 12 ans, et pour laquelle on ne compte pas, Madame Huard, la trésorerie dans n'importe quelle commune, et quelle que soit la réflexion que l'on peut avoir, la trésorerie n'est pas comptée dans ce ratio. Donc même si la nôtre a augmenté et nous souhaitons aussi la maîtriser et la faire baisser, elle a aussi augmenté parce que nous avons subi des éléments, des aléas, notamment avec la CAF et avec le Département qui n'a pas pu nous payer un certain nombre de millions d'euros, cela se chiffre en millions quand même, ce que la CAF ne nous a pas donné, alors qu'on imaginait qu'elle

le ferait, et le Département aussi. Donc ce n'est pas négligeable, et ce n'est pas non plus forcément structurel.

En conclusion on peut dire que l'exercice 2026 se présente comme un exercice de consolidation, je le disais tout à l'heure en début de présentation, consolidation et prudence pour laquelle la Ville va combiner une maîtrise des dépenses et une stratégie d'investissement raisonnable et raisonnée. L'objectif est clair : préserver la capacité d'action de la collectivité tout en assurant une soutenabilité financière à moyen terme.

La petite citation de fin de budget : « La consolidation budgétaire et la croissance économique sont les deux faces d'une même pièce ». Angela Merkel. Ce qui signifie que nous sommes tout à fait conscients que l'aspect budgétaire est fondamental ainsi que le disait Angela Merkel. Je pense que beaucoup de Français aujourd'hui commencent à comprendre que la consolidation budgétaire au niveau national est effectivement un élément essentiel. Merci.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur Doyen et Monsieur Mongardien ensuite.

M. DOYEN : Je vais intervenir sur une partie seulement parce que le budget étant un gros morceau, nous allons être plusieurs à intervenir dans notre groupe municipal. Merci beaucoup Monsieur Médan pour cette présentation. Il y a quelques éléments que je voudrais souligner que vous n'avez pas forcément évoqués : Vous n'avez pas parlé de l'épargne brute

qui est de 15,3 M€ mais vous n'avez pas mis cela en comparaison du remboursement du capital des emprunts qui est de 16 M€, donc encore une fois cette année l'épargne nette est négative de 700.000 € et donc la trésorerie est appelée encore à se dégrader de 700.000 € dans le budget que vous nous présentez.

J'ai bien noté votre métaphore sur 1 million de capacité d'autofinancement en moins, c'est au moins 10 millions de moins d'investissements pour les Antoniens. En fait on est dans cette situation parce que nous sommes déjà très proches du seuil du maximum, et que si nous étions plus bas, nous aurions encore de la capacité, ce n'est pas forcément ça le sujet...

Je note aussi quand même dans la partie financement des investissements, même si je n'interviendrai pas sur le fond des investissements, notre forte dépense aux ventes immobilières, en effet à peu près 20 % du bouclage du financement des investissements correspond aux ventes immobilières. Vous le savez comme moi, et on l'a constaté, les ventes immobilières ça a tendance à glisser, surtout que là en très, très grande partie, ce sont les ventes d'In'li, les ventes d'Antonypole, dont une n'a même pas encore de permis de construire déposé, et donc le temps que cela arrive... Et donc je veux dire que l'on avait inscrit 500.000 € cette année 2025, ils vont riper sur 26, cela peut arriver, et cela peut avoir des conséquences très fortes en termes de trésorerie.

Après il y a des points sur lesquels je suis en convergence avec vous, notamment sur les prélèvements de l'État qui augmentent de manière régulière, insidieuse, alors cachée ou pas, quelquefois c'est assumé, mais en tout cas nous partageons le fait que réduire la marge de manœuvre des collectivités qui, elles, sont au contact des habitants, c'est très dommageable.

Vous avez passé assez vite sur les recettes fiscales qui restent malgré tout assez dynamiques dans notre Ville notamment grâce aux droits de mutation qui augmentent même si, sans doute du fait d'une inflation un peu plus faible, les bases fiscales augmentent un peu moins vite. C'est peut-être un point sur lequel on aurait pu s'appesantir un peu.

Un autre point que vous n'avez pas évoqué, et c'est quelque chose à laquelle je suis attaché même si je m'attends à ce que vous réagissiez, c'est tout ce qui est lié au numérique qui augmente encore, je vous renouvelle encore une fois un appel à passer au logiciel libre, alors je m'attends à ce que derrière moi, on se récrie mais je reste persuadé que cela pourrait être une source d'économie financière pour la Ville qui pourrait être très importante avec simplement un changement d'habitude qu'il faut programmer dans le temps mais qu'il faut étudier. Et je vous réencouragerai une fois encore à le faire.

En ce qui concerne l'énergie, vous avez une prévision qui est finalement de réduire les consommations d'énergie de 500.000 € ; cela reste tout de

même une belle économie que je trouve assez ambitieuse, qui dépend néanmoins de la bonne volonté des prix, alors cela a l'air à peu près ok pour cet hiver, mais l'hiver d'après, on n'en sait encore rien...espérons que vous ayez raison après tout !

D'accord, vous avez déjà préacheté des kilowatt/heure pour l'année prochaine dans le marché. D'accord, dans ce cas-là très bien.

Concernant les Ressources Humaines, on constate une augmentation de la masse salariale, ce qui est normal avec ce que vous nous avez expliqué, Madame Genest. Un point que je note quand même : c'est que vous avez souligné, Monsieur Médan, que le manque de jardiniers obligeait à externaliser, et donc que ça coûtait plus cher, là je suis ravi que vous acceptiez de dire que la régie est une source d'économies pour le contribuable.

Pour la Petite Enfance, pour le coup, vous avez compté une reprise, une augmentation de l'activité, donc vous prévoyez des recrutements et donc vous prévoyez les recettes qui vont avec puisque plus de berceaux égale les recettes qui vont avec. Espérons que cela se concrétise aussi. Mais disons qu'il ne faut pas que les ressources humaines soient une variable d'ajustement. Là cette année je veux bien vous accorder le crédit du fait qu'il y ait des départs en retraite et que vous n'avez pas réussi à renouveler les postes, mais aujourd'hui l'économie de 600.000 € a été profitable au budget de la Ville, est-ce qu'elle aura été bénéfique justement du fait des

externalisations, etc. ? En tout cas ne faites pas des économies de masse salariale un point d'économie.

Et puis j'attire votre attention sur le volume d'agents non titulaires qui reste important dans la Ville, qui entraîne forcément des risques de turnover, de vacances de postes, de coûts de formations, de re formations, d'apprentissages, qui est aussi un coût caché que l'on voit très régulièrement, et qui à mon avis doit peser assez fort dans le budget de notre Ville.

Donc le commentaire que je ferai, même si je laisserai le commentaire général à David Mauger, c'est que vous parlez d'un budget prudent, moi je dis quand même qu'il y a certains paris, une fois encore, alors c'est normal, c'est l'exercice budgétaire, nous n'aurions pas fait les mêmes. Voilà.

M. MONGARDIEN : Pour Antony en Mouvement, on s'aperçoit que le budget primitif correspond, intègre un certain nombre d'attentes que nous avons exprimées lors du DOB, donc on peut constater qu'il n'y a pas d'augmentation significative de la dette et surtout qu'il y a une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui est important.

J'ai bien noté et j'ai bien entendu les critiques concernant les prélèvements de l'État : on peut discuter du DILICO, pour moi les péréquations entre les communes qui sont moins favorisées qu'Antony me paraissent correspondre à l'esprit de notre République. Dans la République, il y a de la Fraternité et pour moi, c'est un exercice de fraternité que d'accepter

d'aider des communes qui sont les moins dotées. Et Monsieur Médan, quand vous dites qu'1 million de prélèvement, c'est 10 millions d'investissements en moins pour Antony, c'est peut-être 10 millions en plus pour d'autres communes. Voilà. Donc moi, cela ne me choque pas, et je trouve que cela fait partie de la solidarité que l'on doit avoir au niveau national.

Après, la maîtrise de fonctionnement s'associe aussi, toujours en parlant de solidarité, avec le maintien des financements au CCAS et aux associations, vous l'avez noté, mais je pense que c'est important de le rappeler, il y a d'autres collectivités qui ont pris la décision de réduire significativement les subventions à des associations.

En ce qui concerne les RH : on loue une gestion proactive des RH, une gestion volontariste. Chaque fois que vous avez eu la capacité d'augmenter le pouvoir d'achat, vous l'avez fait, même si ce n'était pas forcément imposé, si c'était optionnel, c'est encore le cas aujourd'hui. Donc je pense que ce sont des points qu'il faut saluer.

Effectivement, on partage la même remarque sur le fait que chaque année le budget prévisionnel au niveau des RH est largement au-dessus du budget réalisé. Alors on a une proposition à vous faire pour essayer de compenser ce manque de personnel : il y a un certain nombre de collectivités territoriales dont le département du 92 qui, dans leur journal, publient tous les mois les postes vacants, on a ainsi les postes vacants au

Département. Pourquoi ne pas rajouter ce genre d'information dans le BMO ? Comme cela au moins on toucherait une population locale avec des postes locaux, ce n'est pas compliqué à faire. C'est une proposition et on pourrait éventuellement même, si l'on reste sur cette activité locale, proposer à des entreprises locales qui ont des postes vacants à offrir de bénéficier aussi de ce support.

En ce qui concerne les investissements, effectivement ils sont maîtrisés. On a eu souvent, il y a eu souvent des critiques sur le fait que les investissements étaient focalisés sur le centre-ville d'Antony, quand moi je regarde, quand on regarde, il y a 10 % du budget d'investissement qui est réellement consacré à des budgets spécifiques au centre-ville, le reste, c'est plutôt réparti sur la Ville. Donc cela nous donne satisfaction. Et on parle de l'engagement des travaux à Anatole France, la passerelle des Baconnets, des choses qui sont importantes.

Le budget de la transition écologique est maintenu, mais ce qu'il est surtout important de noter, c'est que quand on regarde les confrontations, on voit les faits dans les consommations, donc ce n'est pas simplement qu'un exercice financier et de l'affichage, les faits sont là, quand on regarde la baisse de la consommation électrique, et je ne parle pas du montant financier, je parle des kilowatt/heure, il y a une baisse très, très significative, donc je pense que c'est à noter.

Et peut-être une dernière remarque : régulièrement la vidéoprotection se fait attaquer. On a eu encore une attaque tout à l'heure par rapport aux centaines de milliers d'euros qui ont été rajoutés, il est quand même à noter que dernièrement elle a fait ses preuves puisque c'est visiblement grâce à la vidéoprotection que l'on a réussi à identifier une personne qui était l'auteur de pratiquement 70 cambriolages en moins d'un mois. Donc je pense que c'est une bonne preuve de la vidéoprotection. Merci.

M. le Maire : Merci monsieur Mongardien, Madame Huard.

Mme HUARD : Je voulais parler des investissements également : effectivement c'est une deuxième année d'investissements réduits compte tenu d'une situation financière dégradée. On regrette qu'il n'y ait toujours pas de programmation d'ailleurs par autorisations de programme et de crédits de paiement sur les différents projets, cela donnerait quand même une visibilité sur les engagements futurs compte tenu de la situation financière de la Ville. 40 % de ces 31 millions sont absorbés par le projet Antonypole quand même qui fera surtout le profit des promoteurs, pas tant des habitants puisque vous implantez des logements sociaux dans les zones les plus exposées aux nuisances environnementales. Et dans ce contexte budgétaire, on aurait attendu quand même une mise en pause du programme de vidéosurveillance qui a quand même un léger parfum, je dirais, de clientélisme puisqu'il s'agira de caméras nomades installées à la

demande... Est-ce que cela correspond à de réels besoins ? On peut se demander.

La transition écologique ne bénéficiera que de 4 millions, donc par rapport aux 6 millions annoncés précédemment, ce sera la végétalisation d'une seule cour d'école, la rénovation énergétique d'un seul groupe scolaire, on se demande quand même comment vous atteindrez l'objectif de réduction des consommations énergétiques de 50 % en 2030 à ce rythme ? Vous prévoyez l'aménagement de locaux pour le déménagement de l'école Anatole France, c'est quand même beaucoup de temps perdu pour en arriver à cette solution qui n'impliquait pas de déplacement des élèves vers le quartier Pajeaud.

On se réjouit également de voir reprogrammée la construction de la passerelle piéton des Baconnets qui ne figurait pas au débat d'orientations budgétaires et on espère que ce n'est pas une annonce opportuniste puisqu'en commission Massy/Valenton cette passerelle n'avait pas été annoncée comme une priorité de la Ville.

La subvention sur le logement : 1,2 millions, là encore on peut espérer que ce n'est pas que de l'affichage puisque pour une part, les montants réels versés que l'on a constatés de 2020 à 2024 sont bien inférieurs à ceux que vous annoncez chaque année, ils sont quasiment moitié moindre de ce qui est tous les ans au budget.

Et puisqu'il s'agit de rénovation énergétique, on s'oriente vers des canicules de plus en plus intenses et plus fréquentes, et on constate que les programmes de rénovation n'incluent pas le confort d'été alors que les habitants se plaignent de surchauffe dans les appartements.

Voilà. Il y a beaucoup de choses à faire dans le logement social. Certains offices HLM profitent des rénovations pour y adjoindre aussi des ascenseurs pour faciliter la vie des habitants et améliorer l'accessibilité. Ce n'est pas le cas à Antony.

Et donc il y a également ce projet de Maison de la Solidarité qui vise la mise en réseau des associations, le renforcement du bénévolat, c'est sans doute une bonne chose. Nous nous interrogeons quand même sur la pertinence de son installation du côté de la Croix de Berny plutôt que dans les locaux du CCAS ou dans le quartier, face à l'augmentation de la pauvreté, de la précarité alimentaire énergétique voire administrative pour ceux qui n'ont plus de papiers ; les associations ont surtout besoin de moyens financiers et de matériels supplémentaires, de locaux de stockage et d'accueil de public fonctionnel aux approches des quartiers où vivent les bénéficiaires.

On a également une part d'investissements récurrents drastiquement réduits pour la deuxième année consécutive avec un niveau de 8 M€. Vous annonciez en 2023 un niveau moyen de 13 à 14 millions nécessaires pour maintenir en état la voirie, les bâtiments communaux, les écoles, etc. Donc

on est quand même dans une réduction qui va sans doute dégrader le patrimoine Antonien.

Par exemple la réduction de l'entretien des bâtiments scolaires, c'est quand même une mauvaise nouvelle pour les parents d'élèves. Je rappelle que ceux de l'école Anatole France dénoncent l'insuffisance de l'entretien de l'école après le report de la reconstruction.

Alors pour Mme Aubert, je regrette que le programme PMR soit encore réduit, il n'était pas très important mais il est encore réduit, et pourtant il y a quand même encore beaucoup de choses à faire quand on écoute les habitants qui se plaignent de la difficulté à circuler sur des trottoirs étroits, en dévers, encombrés par des poubelles et des motos.

Et il n'y a pas de petites économies, le budget des illuminations de Noël qui avait été augmenté en 2025, qui était une année préélectorale certainement, sera réduit l'année prochaine. Eh bien voilà, c'est une économie certainement.

M. MAUGER : Il est bien évident que la situation financière de la Ville nécessitera, comme le disait Irène Huard tout à l'heure, de commencer le prochain mandat par un audit financier indépendant. Construire un budget sérieux, c'est savoir d'où l'on part exactement, on ne peut pas tout faire. Il faut que l'on connaisse les marges de manœuvre de la Ville. Alors à quoi ressemblera ce budget si nous sommes aux manettes de la Ville prochainement ? Nous partons d'un constat :

- De plus en plus d'Antoniens éprouvent le sentiment d'une ville à deux vitesses, entre un centre-ville qui concentre une grande partie des investissements et des quartiers où les projets sont remis à plus tard et où les services publics sont en retrait.
- Vous nous avez annoncé à demi-mot une migration des services sociaux du sud de la Ville vers le nord, ce qui éloignera ces services d'une partie importante des habitants, ceux qui en ont le plus besoin. Au contraire nous maintiendrons des services au plus près des habitants.
- La Ville a besoin aussi d'une politique volontaire pour rendre la Ville abordable pour un véritable tournant écologique, nous cesserons de construire le logement social prioritairement dans les endroits les plus pollués de la Ville comme vous l'avait fait remarquer l'autorité environnementale au moment de la dernière modification du PLU.
- Une Ville abordable c'est par exemple un centre municipal de santé ; une écologie populaire c'est par exemple l'alternative végétarienne dans les cantines des écoles ; une Ville véritablement rassemblée c'est une navette gratuite au moins pour les jeunes et les seniors comme il en existe à Clamart et à Fontenay-aux-Roses.

Nous voterons donc contre ce budget car nous portons depuis 2020 un projet tourné vers plus de justice sociale et une Ville plus durable, contrairement à nos autres collègues sur les bancs de l'opposition qui ont

depuis longtemps abandonné le programme qu'ils défendaient devant les Antoniens il y a six ans. Pour notre part nous restons cohérents, c'est pourquoi nous voterons contre.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autre intervention ? Alors je vais vous répondre sur le caractère dégradé de nos finances puisque vous ne parlez que de ça : Nous allons avoir 15,3 M€ d'autofinancement, mais après un DILICO estimé à 1,1 M€, il y a deux ans il n'y avait pas de DILICO, il y a deux ans il n'y avait pas d'augmentation de la CNRACL, 800.000 € l'an dernier, 600.000 € de plus cette année, au total c'est $1,1 + 0,8 + 0,6$, cela fait 2,5 M€ de prélèvements sur nos recettes ou d'augmentations de nos dépenses : 2,5 M€ !

Alors s'il n'y avait pas ces prélèvements de l'État, on serait à 17,8 M€ et là, vous ne diriez plus, vous ne pourriez plus dire que nos finances sont dégradées. Ce serait le niveau record, et en plus, si j'ajoute les 400.000 € de péréquation ajoutée par l'État l'an dernier, on serait à 18,2 M€, là on battrait le record. On n'aurait jamais eu ces chiffres aussi bons ! Donc vous voyez ! Vous triomphez facilement parce que l'État nous a pris, nous a prélevé 3 millions d'euros mais voilà la réalité des finances publiques de la Ville, la réalité c'est que nous avons une très bonne situation financière, effectivement on s'est quelque peu endettés mais dans la mesure de moins de 12 ans, et effectivement avec 18 millions de résultat, on serait largement en-dessous des 12 ans, on serait à 9 ans ! Donc tout cela... Vous

bénéficiez des mesures prises par l'État et vous triomphez facilement grâce à ces mesures de l'État qui péjorent notre résultat de 3 millions d'euros, mais la réalité c'est que les finances de la Ville sont excellentes aujourd'hui et qu'elles seront encore meilleures l'an prochain.

Alors le problème, c'est que vous avez raconté l'autre jour au Conseil Territorial que nous avons lancé le projet Antonypole pour améliorer les finances de la Ville. C'est totalement faux, c'est même l'inverse ! Le projet Antonypole, peut-être un jour dans les années 2030, 2040, va améliorer les finances de la Ville, effectivement, lorsqu'il sera réalisé, lorsque les terrains seront vendus, lorsqu'il sera construit, là oui, la Ville bénéficiera de ce projet largement, comme Clamart bénéficie aujourd'hui de son projet du Panorama qui lui apporte 45 M€ de bonus d'utilisation de la Zac, peut-être que nous on aura aussi 40 M€ de bonus de réalisation de la Zac mais ce sera en 2035 ou 2040. Ce sera pour mes successeurs. Ils seront riches grâce à nous ! Mais aujourd'hui on se serre la ceinture parce qu'on doit investir lourdement dans la mise en souterrain des lignes à haute tension qui nous sera remboursée par la Zac quand elle aura de l'argent, mais pour le moment elle n'a pas d'argent puisqu'elle vient juste d'être créée, et qu'elle n'a pas encore vendu le moindre terrain bien sûr, mais effectivement on doit payer 25 millions parce que... Enfin un peu moins que prévu parce que l'État nous aide quand même davantage et je vous remercie, Monsieur Mongardien, nous avons reçu récemment une

subvention de 1 M€ de l'État qui s'ajoute au million déjà reçu l'an dernier pour financer l'enfouissement des lignes à haute tension. On a maintenant 2 M€ de l'État au lieu d'1 et c'est une très bonne nouvelle. Et puis on a reçu aussi 800.000 € de plus de la Métropole, si bien que par rapport au chiffre qu'on indique ici de 8 M€ de subventions, on en a 10 en fait. Donc on aura 10 M€ à inscrire, ce qui rapprochera encore le total d'autofinancement définitif sans cession d'actifs du montant des 31 M€ que l'on doit investir.

Donc en fait, nous avons aujourd'hui une situation financière qui est très favorable, très favorable, et qui nous permet d'envisager l'an prochain de lancer le premier projet, le premier grand projet que l'on avait retardé, celui de la Médiathèque et des Archives sur le terrain de Jean Zay. Alors on va quand même attendre une deuxième expérience de la patinoire au Noël prochain, au Noël 2026, et après on lance les travaux de construction de la Médiathèque. Voilà. Et en 2028, on lancera les travaux sur Anatole France, ceci est à peu près certain maintenant, on est sûrs et on réussira. Voilà pourquoi je suis, moi, particulièrement optimiste sur la suite des événements concernant la gestion financière de la Ville.

M. MEDAN : Je rajouterai quelque chose, à savoir que Michel Cousinéry et les services financiers ne sont pas Bercy, on n'a pas besoin d'audit. Les choses sont claires. Il n'y a pas de chiffres cachés, il n'y a pas de tromperies, de mensonges, vous avez tous les chiffres. Et même si exceptionnellement Monsieur Gaulon ne vous donne pas la totalité des

informations que vous demandez, ce qui est très rare, vous avez tous les chiffres dans les annexes, dans le budget, dans le compte administratif que nous voterons un petit peu plus tard. Donc franchement, votre histoire d'audit, ça ne va pas, vous êtes effectivement dans une posture électorale. Merci.

M. le Maire : Dans une posture politicienne.

M. MAUGER : Dans ce cas, si tout est transparent, je ne reviens pas sur l'audit, est-ce que notre demande d'avoir accès au grand livre des comptes est acceptée ?

M. le Maire : Bien sûr, bien sûr, vous l'aurez ! Il a 1.000 pages. Vous l'aurez.

M. MAUGER : Très bien. Jusque-là, ce n'était pas le cas.

M. le Maire : Très bien, vous l'aurez, si. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur Arjona.

M. ARJONA : Je vais simplement essayer de rassurer -mais je crains que ce ne soit peine perdue- Madame Huard sur les objectifs que nous nous sommes fixés de réduction des gaz à effet de serre ; en effet je voudrais faire une corrélation assez simple entre le montant de l'argent que l'on dépense et les résultats que l'on obtiendra. Il y a quand même beaucoup, beaucoup d'actions qui ont été définies dans le Top Plan de transition qui visent plutôt à faire des économies que des dépenses. Mais je crains que ce soit chez vous, par nature, un comportement de naguère qui consiste à

toujours dépenser plus en pensant que c'est toujours en dépensant beaucoup, beaucoup d'argent que l'on obtient de bons résultats.

Mme GENEST : Juste un petit mot par rapport à votre retour sur les RH : En termes de transparence je pense que vous pouvez dire que nous vous transmettons et répondons de manière très rapide à toutes les questions et de manière la plus détaillée possible sur les ressources humaines, et donc c'est important de souligner la transparence sur toutes ces questions-là. Vous soulignez le fait qu'on a moins d'agents titulaires et que cela crée un turnover, en fait le turnover de la Ville est très comparable au turnover des autres collectivités de même taille. Il faut penser aujourd'hui non pas en termes de titulaires/non titulaires mais en termes de bassin d'emploi parce que le bassin d'emploi aujourd'hui en région parisienne est tellement dense que le sujet du turnover est lié plutôt à la capacité des agents titulaires ou non titulaires à changer de poste plutôt qu'à leur statut de titulaire ou non titulaire. Donc ça c'est une lecture un peu poussée qui revient sur une espèce de dichotomie titulaire/contractuel. Aujourd'hui on essaye de recruter et la critique qui nous est souvent faite que l'on recrute trop de contractuels va en opposition avec le fait qu'on ne recrute pas assez vite, on est obligés de recruter les compétences là où elles sont et c'est important de le souligner.

Je voudrais quand même redire un point : la vacance de poste n'est pas une stratégie d'économie, et n'est pas une variable d'ajustement, je ne

peux pas laisser dire que les ressources humaines sur lesquelles nous avons, et je vous remercie de l'avoir reconnu, une politique proactive, de compétences, de réorganisation, de dotation pour les agents d'outils performants, c'est une variable d'ajustement, on est dans une politique proactive de modernisation de notre organisation, j'en veux pour preuve qu'aujourd'hui 80 % des postes en vacance sont en cours de recrutement. Je vous remercie.

M. NEHMÉ : Madame Huard, j'interviens rarement dans ces discussions-là mais je ne peux pas vous laisser dire que pour la passerelle on n'en a pas parlé au dernier COSU ; je vous rappelle que M. Nicolas Desachy, le Président de l' AHQP, nous a félicités pour ce projet-là, et il nous a même demandé d'aller un peu plus loin et d'élargir le pont, de faire un nouveau pont, donc ce point a été abordé, on vous a présenté la passerelle, donc ne nous mettez pas en cause s'il vous plaît ; peut-être vous n'avez pas fait attention mais ce projet de passerelle on y tient, et on le fera.

Mme HUARD : Mais si vous permettez que je réponde, je n'ai pas dit du tout qu'il n'avait pas été abordé, au contraire, j'ai bien dit qu'il avait été abordé et que votre réponse d'ailleurs avait été que ce n'était pas une priorité de la Ville, je suis désolée, c'est ce que j'ai entendu et c'est ce que les riverains ont entendu aussi. Alors on est très satisfaits de voir que c'est redevenu une priorité de la Ville.

M. le Maire : Cela fait déjà deux ans que c'est une priorité.

Mme HUARD : En tout cas elle n'était pas dans vos orientations budgétaires.

M. le Maire : Le projet il existe depuis au moins un an ou un an et demi. Et il va démarrer.

M. BESSENAY : Une petite précision par rapport à tout ce qui a été dit concernant la rénovation de la rue Pajeaud et du quartier, plus exactement déjà de la rue Pajeaud, je ne vois plus de mention de date ...

M. le Maire : Ah oui, le centre commercial ?

M. BESSENAY : Non, la rue elle-même.

M. le Maire : Ah la rue Pajeaud elle-même. Écoutez, ce que je sais de la part du Département, c'est que tout sera prévu, tout sera fait en 2026/27, normalement. Même s'ils ont aussi des problèmes de personnel, eux aussi ils manquent d'ingénieurs.

M. BESSENAY : C'est la confirmation de 2026/2027. Merci.

M. le Maire : Oui. 2027 plutôt.

M. MEDAN : Concernant le vote, on est obligés de voter par chapitre et je vais prendre deux libertés : d'une part ne pas donner les libellés mais donner les chapitres, d'autre part arrondir au million les dépenses.

(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre, section de fonctionnement et section d'investissement. Tous les chapitres recueillent 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

M. le Maire : Pierre Médan garde la parole pour l'adoption du taux des taxes directes locales.

3 - ADOPTION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Cela devrait aller vite puisque rien ne change. Il est proposé au conseil municipal pour 2026 un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 27,9 % ; une taxe foncière sur les propriétés non bâties de 20,19 % ; et une taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de 19,75 %. Merci.

Mme HUARD : Une remarque générale : il y a eu la suppression de la taxe d'habitation en 2018 sur la proposition du Ministère des Finances de l'époque avec Gérard Darmanin, un républicain donc, et cette suppression a coûté quand même 22 milliards au budget de l'État. C'était une mesure absurde budgétairement puisqu'elle a creusé le déficit de l'État et une mesure injuste fiscalement car elle a davantage profité aux plus aisés et fait porter la contribution sur les seuls propriétaires. Alors aujourd'hui, pour se financer, effectivement les Villes n'ont plus le choix que d'augmenter la taxe foncière. Nous, on constate que quand même il serait souhaitable de réhabiliter l'impôt au lieu de prôner toujours moins d'impôts comme on vous entend le faire et comme vos amis politiques le font à longueur de colonnes de journaux ; il serait souhaitable que dans cette campagne municipale on

ait l'occasion de mettre ces sujets en débat et de porter la nécessité d'une réforme fiscale qui redonne des marges de manœuvre à l'État et de l'autonomie budgétaire pour les collectivités, ce qui effectivement leur permettra de réaliser les projets au service des habitants.

M. le Maire : Très bien. Monsieur Mongardien.

M. MONGARDIEN : Moi je voulais juste faire une remarque : malgré effectivement les augmentations des taxes foncières qui ont été effectuées sur le mandat, j'ai regardé un peu autour d'Antony et Antony est encore en-dessous de beaucoup de communes en termes de taux sur le foncier, et même sur la taxe d'habitation. Donc il y a eu une augmentation, mais c'est une augmentation qui nous situe toujours en-dessous des communes de la circonscription et même au-delà. Par rapport à la taxe d'habitation, je pense qu'elle avait besoin effectivement d'être revue, réformée, parce que je considérais pour ma part que le mode de calcul créait des inégalités puisque cette taxe n'était pas réévaluée, la valorisation des biens n'était pas correctement réévaluée, du coup la taxe d'habitation n'était pas en rapport avec le bien. Voilà. Donc elle avait besoin d'être réformée, cette taxe d'habitation.

M. le Maire : Merci Monsieur Mongardien. Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Juste une explication de vote comme d'habitude : nous considérons que c'est là le moyen d'exécuter votre budget que nous

n'approuvons pas, dont nous n'approuvons pas les orientations. Et donc comme les années précédentes nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. le Maire : Merci M. Mauger. Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 Abstentions.)

4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2025 A LA COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT ET ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : En 2025 la Ville a déjà voté une subvention de plus de 2 millions pour aider la coopérative ; il convient de verser une autre subvention pour compenser la suppression de l'abattement de la taxe foncière bâtie, là c'est 200.000 €, on en a parlé en commission, cette somme doit permettre de financer des travaux d'hygiène pour lutter contre les rongeurs, des travaux de sécurité et le remplacement d'abris à containers, notamment aussi pour éviter que les rongeurs ne se régalent. Donc en tout 200.000 € au titre de l'exercice 2025.

J'ajoute qu'au titre de ces opérations une convention de réservation de logements va être mise en place et il y a je crois quatre logements qui seront ainsi réservés et qui pourront être gérés par la Ville.

Mme HUARD : Il s'agit d'une subvention qui vise à compenser la suppression de l'exonération de taxe foncière...

M. le Maire : L'abattement seulement.

Mme HUARD : ... de taxe foncière dont bénéficie Hauts-de-Bièvre Habitat pour des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, c'est-à-dire au-delà de ce qui lui incombait en tant que bailleur tout simplement, et qui avait été supprimée parce que justement Hauts-de-Bièvre Habitat ne justifiait pas de l'utilisation de cette exonération aux fins qui leur étaient normalement assignées. Les actions que l'on voit dans cette délibération nous semblent relever encore davantage des obligations du bailleur puisqu'il s'agit d'abris pour conteneurs à poubelles, de lutte contre les nuisibles qui font quand même partie aussi de ses obligations, qui font partie de la caractéristique d'essence même des logements aussi, et finalement les habitants ne voient pas d'actions supplémentaires par le biais de ces subventions. Alors il y a pourtant des projets qui ont été demandés, par exemple les espaces d'agrès sportifs pour la résidence Guillebaud, c'était dans le budget participatif, on l'a dit ; peut-être aménager des espaces communs sur les toits des parkings, à Delon par exemple il y a un espace qui n'est pas aménagé et qui pourrait accepter de la végétalisation ou quelque chose comme ça ; des cheminements dans les espaces verts de Pajeaud où il n'y a pas de sentier pour se promener... Et on rappelle quand même qu'il y a des besoins aussi d'entretien des

logements, la fermeture des parkings, les portes palières, la rénovation et la maintenance des ascenseurs qui sont également des sujets d'exaspération des habitants.

M. le Maire : L'abattement de la taxe foncière ne concernait que le Noyer Doré. Et là vous citez des quartiers extérieurs. Non, les investissements qui seront faits grâce à nos subventions, c'est au Noyer Doré, et uniquement au Noyer Doré. C'est la loi.

M. MAUGER : Alors il y a des problématiques qui concernent le quartier du Noyer Doré et d'autres résidences de Hauts-de-Bièvre Habitat mais moi je remarque que cette année vous faites une seule délibération pour différents volets de subventions. D'habitude on a un vote sur par exemple la sécurité et un autre vote sur l'hygiène. Est-ce qu'il est possible ce soir aussi de séparer les votes sur la somme qui est accordée pour l'hygiène et la somme qui est accordée pour la sécurité ? Parce que d'habitude on a plusieurs délibérations.

M. le Maire : Vous pouvez voter contre, vous avez le droit.

M. MAUGER : Je vous demande si c'est possible d'avoir plusieurs délibérations à la place d'une seule.

M. le Maire : Non, c'est une seule.

M. MAUGER : Vous savez que l'on désapprouve votre politique en matière de sécurité qui se focalise uniquement sur la vidéosurveillance ; d'habitude nous votons contre ce volet-là, là, comme vous mélangez ça avec de

l'hygiène qui nous paraît effectivement extrêmement prioritaire, nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Bien. Les locataires apprécieront.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 4 Abstentions et 2 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND et M. AIT-OUARAZ.)

5 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS CONCERNEES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un grand classique, même si habituellement cela se passait en mars, là on a aussi besoin pour garantir la continuité des actions menées par certaines associations de verser des acomptes. La liste des organismes et des associations est indiquée, le total fait 1,6 M€ et quelque, et pour toutes les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23.000 €, il y a évidemment une convention. Merci.

Mme RAMBAUT : Cette délibération sur les subventions est avant tout technique, elle permet aux associations de continuer à fonctionner en attendant leur dossier de demande de subvention, d'accord, et il faudra nécessairement réfléchir à une réactualisation de ces montants.

Alors la subvention au CCAS n'augmente pas et même si le budget de la Maison de la Santé et des Solidarités est passé au budget de la mairie, cette absence d'augmentation est préoccupante. Bien sûr. En effet, cette année l'activité du CCAS continue à augmenter. Vous l'avez reconnu vous-même lors d'un conseil d'administration : 16.000 personnes reçues en 2025. Une subvention constante, c'est fragiliser des services essentiels. À personnel constant, vous faites appel aux équipes pour accroître l'activité. Pourront-elles continuer à assurer un service de qualité ? Vous dites satisfaire toutes les aides d'urgence demandées par les Antoniens mais tous les Antoniens en difficultés financières ne trouvent pas forcément le chemin du CCAS.

Pour le Sport, comme à chaque fois nous regrettons que les conventions ne prennent pas en compte deux sujets essentiels : l'inclusion et le sport féminin.

Dans vos conventions, il n'y a aucune obligation pour les clubs sportifs à ouvrir leurs effectifs aux femmes à tous les niveaux, que ce soit en loisirs ou en compétition. Et puis, c'est toujours la compétition qui est récompensée. Comme me disait de façon récurrente un responsable d'association sportive : « Il nous faut des médailles si l'on veut des subventions ». Il nous faut des médailles, c'était son obsession.

Enfin nous ne pouvons que répéter ce que nous disons depuis le début du mandat : vous soutenez prioritairement le sport de compétition, c'est un

choix « prestige » alors que le sport pour tous et le sport santé sont essentiels.

Nous voterons Pour bien sûr cette avance de subventions.

M. le Maire : Le sport Santé et le sport Loisirs, ça ne coûte rien. C'est autofinancé largement par les cotisations des membres parce qu'il n'y a qu'une séance par semaine maximum. Ou en tout cas il n'y a pas besoin de beaucoup d'entraîneurs pour cela, ce qui n'est pas le cas pour le sport de compétition. Quand vous faites de la gymnastique et que vous avez un entraînement par jour qui dure trois heures, et cela existe pour certains et certaines sportifs et sportives, il faut beaucoup d'entraîneurs, et beaucoup d'heures d'entraînement cela coûte cher. C'est pour cela que nous soutenons davantage le sport de compétition que le sport loisirs qui, lui, ne coûte rien.

Mme RAMBAUT : Oui parce que vous voulez des médailles, bien sûr, nous l'avons bien compris.

M. le Maire : Mais non, ça n'a rien à voir ! Le sport de compétition ne peut pas se pratiquer sauf à des prix très élevés s'il n'est pas subventionné. Vous n'aurez que du tennis, et pour les riches ! Comme autrefois, comme le Racing des années 30 ; le tennis effectivement c'était un sport pour riches. Mais si vous voulez un sport pour tous, il faut des subventions de la Ville. C'est comme ça. Et c'est la Ville qui le finance parce que les autres collectivités financent très peu.... Le Département fait un effort mais il est

toujours dans un esprit de compétition, alors lui, il aime bien plus que la Ville la compétition et c'est normal parce qu'il finance des clubs qui ont besoin de beaucoup de subventions pour fonctionner.

M. MAUGER : Mais dans ce cas-là, pourquoi y a-t-il une délibération ensuite qui augmente les tarifs du Sport pour Tous si vous dites que cela ne coûte rien ?

M. le Maire : Mais ça ne coûte rien. Attendez, le Sport pour Tous...

M. MAUGER : Vous augmentez les tarifs, c'est contradictoire.

M. le Maire : J'ai été trésorier à SLA dans le passé, un passé très lointain maintenant, mais j'ai été trésorier, à l'époque où c'était une association paramunicipale, ce qui était le cas avant 1998, je peux vous dire que les gens qui venaient faire du sport à SLA demandaient si la cotisation qu'on leur demandait c'était pour un mois alors que c'était pour un an. Et ils étaient très surpris du niveau très faible...

M. MAUGER : C'était il y a combien de temps ?

M. le Maire : C'était il y a plus de 20 ans...

M. MAUGER : Ah oui !

M. le Maire : C'est la même chose maintenant.

M. MAUGER : Mais pourquoi augmentez-vous les tarifs ?

M. le Maire : Parce que le niveau est très bas.

M. MAUGER : Pourquoi augmentez-vous les tarifs ?

M. le Maire : Parce qu'ils sont très bas. Voilà, c'est trop bas. Beaucoup trop bas. Et parce que l'on a aussi augmenté les salaires des moniteurs.

M. MAUGER : Donc ça ne coûte pas rien.

M. le Maire : Vos idées sur le sport, sur le financement du sport gagneraient à être un peu creusées. Cela manque quand même de connaissance du sujet.

M. MEDAN : Et par ailleurs, si des jeunes ont envie d'avoir des médailles, je trouve que c'est plutôt bien aussi. Mais ça, c'est personnel.

M. le Maire : M. Pégurier ?

M. PÉGORIER : J'aimerais revenir sur les propos de Madame Rambaut au sujet du CCAS parce qu'on ne peut pas laisser dire des choses qui sont inexactes. Il faut savoir que la subvention du CCAS en 2020 était de 2,3 M€. En 2025, elle est de 3,1 M€. Et en 2026 finalement, comme une partie va passer sur la Ville, globalement cela représente entre 200 et 250.000 €. Cela veut dire que finalement on pourrait penser que la subvention serait de 3.250.000 €. Cela ferait presque 1 M€ d'augmentation entre 2020 et 2026, donc vous ne pouvez pas dire que la Ville ne fait rien sur ces sujets-là. C'est en définitive 1 million de plus par rapport à 2020. Donc l'action sociale financée par la Ville aujourd'hui augmente de manière significative.

Vous nous avez aussi rappelé au dernier conseil municipal qu'on ne faisait pas grand-chose pour les personnes en précarité qui en ont besoin.

Aujourd'hui, on a investi, on a peut-être accueilli, alors je n'ai pas un chiffre très précis mais ce sont des milliers de personnes que l'on aide chaque jour, et sur la totalité de la mandature ce sont des milliers de personnes que l'on aide. On vient de finir l'opération de Noël, on va accompagner pendant l'opération de Noël plus de 500 familles. Donc ce sont 500 familles, 2.000 personnes. Sur la mandature, cela représente au moins une dizaine de milliers de personnes. Ou au moins 5.000 à 6.000 ! En France c'est environ la même chose pour les adultes. Et donc on ne peut pas laisser dire qu'on ne fait rien. On a domicilié des centaines de personnes par les activités du CCAS. Donc moi je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne fait rien. La réalité est toute autre.

Et puis vous parlez de la Maison de la Citoyenneté. C'est un grand projet de la Ville qui n'est pas encore réalisé, les 70 associations solidaires de la Ville, je peux vous dire qu'elles seront très heureuses d'avoir des locaux à disposition, d'avoir des lieux de formation, d'avoir des lieux où finalement elles vont pouvoir échanger, travailler ensemble. On développe aussi des lieux d'accès aux droits. Donc cela permettra aussi de faire en sorte que l'action sociale, la politique sociale, la politique territoriale de la Ville, finalement se développent. On a besoin de ces associations. On doit travailler main dans la main avec la Ville, le CCAS et ces associations. Et cela, c'est quelque chose que l'on a compris depuis longtemps. Et je peux vous dire que les 1.000 adhérents, les 1.000 personnes qui sont engagées

dans ces associations ont fait un travail énorme depuis un an et demi. On a entre 5 000 à 6 000 personnes qui travaillent autour de ces associations, elles attendent, je peux vous dire, elles attendent vraiment ardemment qu'on leur mette à disposition des moyens pour être encore plus efficaces, plus près des personnes qui sont, elles, en précarité et qui ont besoin de soutien.

Et puis cette Maison de la Citoyenneté, ce n'est pas simplement une action sociale, c'est aussi faire en sorte qu'aujourd'hui et demain les citoyens Antoniens pourront s'engager, parce qu'on sait qu'il y a des personnes qui souhaitent devenir des citoyens engagés et que l'on pourra mieux les accueillir par ce dispositif. C'est un travail que l'on a mené depuis 18 mois, et on espère finaliser ce projet dans le cadre de la mise à disposition de salles, de lieux qui permettent finalement de réunir les gens. On aurait souhaité que ce soit au CCAS, mais le CCAS aujourd'hui ne le permet pas pour des questions d'amiante notamment, sans vouloir rentrer dans le sujet de manière trop technique, mais on travaille sur ce sujet-là depuis des années et en fait on va trouver la solution pour 2026. J'ai essayé d'être un peu plus clair et de vous donner des éléments un peu plus objectifs.

Mme HUARD : Moi je voudrais évoquer quand même une question : c'est la question de la précarité énergétique. A Antony, il y a quand même près de 2.000 ménages qui sont en précarité énergétique. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas faire face aux dépenses énergétiques essentielles, donc

ils ont froid ou ils ne peuvent pas se déplacer... Et combien d'aides distribue le CCAS pour la précarité énergétique ? Quelques dizaines...

M. PÉGORIER : Pas sur la mandature, c'est certainement beaucoup plus...

Mme HUARD : Non mais par an, chaque année, cela fait plusieurs milliers de personnes ? Le chiffre officiel ...

M. PÉGORIER : Vous dites que le CCAS ne peut pas... que les personnes qui en ont besoin ne peuvent pas accéder au CCAS ? On a eu les fichiers d'EDF, alors on n'a pas la totalité des clients puisque les opérateurs aujourd'hui n'ont pas tous accès aux informations mais on envoie tous les mois un courrier aux personnes qui sont en difficulté énergétique en leur proposant de venir au CCAS pour qu'on puisse les aider. Vous voyez, on fait ça tous les mois. Et ce sont des centaines de personnes. Et on reçoit de manière... je veux dire sans stigmatisation, de manière très ouverte, les personnes qui en ont besoin. Et si les gens viennent, on les aide. Je n'ai jamais refusé depuis cinq ans une seule aide à qui que ce soit qui s'est présenté au CCAS. C'est moi qui signe les demandes, puisque c'est de l'argent public, donc c'est l'élu qui s'engage. Et c'est moi qui signe. Et je peux vous dire que finalement aujourd'hui il n'y a jamais eu de réponse négative à une demande, surtout sur l'énergie. Et on a même fait des travaux menés avec Hauts-de-Bièvre Habitat en leur disant qu'il y avait des possibilités, il y a des aides énergétiques aussi avec le SIPPAREC

puisqu'on a des budgets, environ 12.000 à 13.000 €. Aujourd'hui la Ville a dépensé la totalité de son budget et on a été à nouveau abondés par le SIPPAREC puisque finalement ils nous ont dit : Vous avez fait un super boulot, bravo, continuez et on vous donne plus d'argent. On est sans doute une des Villes dans le Département qui est en capacité finalement de dépenser l'ensemble des budgets qui lui sont alloués. Donc voyez, le travail est fait, vous ne pouvez pas dire le contraire.

Mme SCHLIENGER : Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais revenir sur ce que vous aviez dit sur le Sport et la place des femmes dans le sport féminin. Je crois qu'à Antony, nous n'avons vraiment pas à rougir de ce qui est proposé, et vous savez que nous avons fait une très bonne campagne de communication pour mettre en avant les femmes, le Sport à Antony, il ne s'agissait pas uniquement de la compétition puisqu'il y a eu des présidentes de clubs qui ont été mises en avant, des coaches sportives, c'était vraiment mettre en valeur ces femmes qui accompagnent les enfants au quotidien, qui ne sont pas forcément sportives elles-mêmes et ça, c'est une action qui a été très largement identifiée par les habitants comme très forte, impactante, parce qu'on sait que proposer des figures féminines sportives ou impliquées dans le sport, c'est proposer justement des modèles très intéressants et importants pour les jeunes filles, et leur permettre aussi de se projeter.

Et nous n'avons sûrement pas à rougir non plus de notre politique sportive et spécialement concernant les femmes pour toute la prévention des violences notamment dans le sport qui touchent majoritairement les jeunes filles mineures, on est précurseurs sur Antony par rapport à la taille de la Ville. On est la troisième Ville je crois en France à s'être associée avec Colosse aux pieds d'argile pour tout ce qui est prévention des violences dans le sport et tous les garde-fous qui ont été mis en termes y compris d'une formation auprès des clubs que l'on a menée avec Patrick Reynier depuis maintenant quatre ans et qui, on espère, porte ses fruits parce que ce sont des sujets vraiment très graves.

M. ARJONA : Oui, je voudrais intervenir bien que ce soient des sujets qui ne me concernent pas, je vois Patrick réagir mais je vais aussi parler Sport je vais expliquer à Mme Rambaut que ...votre volonté de prouver à notre auditoire que la Ville d'Antony est à discréditer dans toute la politique publique qu'elle met en place vous aveugle quelque part... S'agissant du Sport, il se trouve que dans une maison que Christophe Mongardien connaît bien, j'ai eu à travailler sur les politiques publiques du sport où j'ai commis avec un député un rapport qui consiste à montrer que les sports Santé - sport pour Tous et sport d'Élite - sport professionnel, marchaient ensemble, devaient marcher de la même manière sur deux jambes. Et sauf à ce que vous soyez une des rares personnes à ne pas avoir apprécié les Jeux Olympiques, quand nos athlètes ont gagné des médailles, c'étaient

bien sûr des exemples de sportifs de haut niveau, c'était bien pour que les enfants, les femmes, les hommes, quiconque qui veut faire du sport, en fassent, que ce soit dans un environnement de compétition ou pas. Donc vraiment, votre aveuglement à prouver qu'Antony ne fait pas bien les choses, commence à me lasser pour tout vous dire.

Et s'agissant du CCAS, il se trouve que ce n'est pas du tout mon sujet mais je tiens à témoigner : il se trouve que cette semaine je suis d'astreinte et j'ai eu à gérer un cas de détresse d'une jeune Antonienne, et je ne peux que me féliciter, me réjouir, que grâce à l'action des élus qui sont les spécialistes du sujet, je pense à Marc Ali ou à Laurent, mais aussi grâce au cabinet qui s'est mobilisé, et aussi au service et je pense à Madame Frugier, on a réussi à mettre à l'abri une personne en grande difficulté.

Je pense que votre aveuglement à vouloir prouver à votre auditoire, à ceux qui nous écoutent, à ceux qui sont dans la salle et qui réagissent parfois de manière un peu outrageuse, que tout ce que l'on fait est néfaste pour nos concitoyens, vraiment, je ne pense pas que ce soit une bonne direction. D'autant plus que moi, je suis parmi ceux qui reconnaissent que quand vous nous posez des questions, on doit vous répondre, il arrive qu'on ne fasse pas tout bien et il y a certaines de vos questions qui méritent d'être posées et je m'emploie à le faire, que ce soit en commission ou en conseil, on essaye de vous répondre le plus tôt possible. Mais trop c'est trop !

M. REYNIER : Je voudrais rappeler simplement que depuis des années nous donnons des subventions aux jeunes, à la formation des jeunes, et c'est pour cela que maintenant il y a des résultats dans les clubs. Et donc on ne peut pas dire que tout l'argent va à la compétition. Quand vous regardez, et vous avez les dossiers, comment on distribue les subventions, la majeure partie de la subvention va à la formation, c'est une politique qui a été faite depuis des années et effectivement on obtient des résultats et on a des clubs qui ont des résultats.

Je voudrais revenir aussi sur un deuxième point : vous parliez du sport pour les handicapés et les gens en difficultés : nous avons aussi, je vous rappelle, un contrat avec la Ligue du Sport Adapté ; nous avons énormément de clubs qui développent le sport adapté et nous avons l'EMS qui a deux cours qui développent le sport adapté. Donc c'est notre politique et vous ne pouvez pas dire que l'on ne fait pas un travail dans cette direction. On en a parlé en commission, vous étiez entièrement d'accord.

M. COLIN : Oui, je tenais particulièrement à remercier notre collègue Anne Rambaut d'avoir posé la question du CCAS et cela a permis à mes collègues de rendre témoignage de l'action qui est faite dans le CCAS dont je suis le Président, donc cela m'intéresse, les propos et les débats que l'on peut avoir. 16.000 Antoniens et Antoniennes accompagnées, un budget qui a pratiquement entre 2000 et 2026 augmenté de 1 M€, on a quand même un périmètre dynamique. Alors on peut toujours s'améliorer,

il faut toujours bien entendu être à l'écoute des besoins, mais là je pense que la Ville d'Antony a un très, très bel outil.

Mme RAMBAUT : Sur la Maison des Solidarités, je suis tout à fait d'accord, c'est une action nouvelle qui existe, et je vous l'ai dit, je trouve cela très bien. Mais je parlerai du CCAS et des activités avec le taux d'effort qui est très inégalitaire par exemple pour les services des repas, je parlerai du transport à la demande, un transport qui était à deux euros et qui est maintenant à cinq euros, qui a augmenté parce que ça marche très bien sauf que tous les Antoniens n'y ont pas accès parce que les tarifs ont évolué. Je parlerai des sorties de printemps où beaucoup de gens m'ont dit : « je ne peux pas y aller, les prix ont trop augmenté », ce n'est pas au taux d'effort vous allez me dire, je répète toujours le taux d'effort, je le sais, mais je dirais... Je ne pourrai pas vous citer toutes les actions mais je trouve qu'il y a beaucoup de choses à améliorer. C'est vrai que le CCAS fonctionne bien, mais il y a énormément de choses à améliorer et beaucoup de gens qui nous remontent depuis presque 20 ans qu'ils n'ont pas accès au CCAS, et que parfois ils n'ont pas les réponses qu'ils attendent.

Pour ceux qui sont avec des problèmes financiers, qui ne peuvent pas payer leur facture d'électricité, il y en a qui les payent bien sûr mais comment peuvent-ils les payer ? En prenant sur d'autres budgets familiaux. Ils ne peuvent pas forcément payer mais ils payent, et ils vivent très

difficilement après parce qu'ils ne viennent pas vous voir, ils ne savent pas qu'ils pourraient vous demander une aide.

M. PÉGORIER : Alors redisons ce soir ensemble que le CCAS ça existe, cela fait juste 20 ou 25 ans qu'il existe sur la Ville, je n'ai pas la date, peut-être 30 ?... 50 ans me dit-on, donc voyez, j'étais loin du compte. Je pense en fait que c'est une institution, un organisme qui existe depuis 50 ans sur la Ville, je pense qu'il est quand même connu de ses concitoyens. Je pense que là-dessus, il n'y a pas de débat en fait. Après, il y a des campagnes d'information qui sont menées, et vous voyez finalement, je vais redire ce que j'ai dit, on envoie des informations aux personnes qui ont des problèmes d'énergie tous les mois, ce sont les personnes dont vous parlez, je ne connais pas en particulier les cas auxquels vous faites allusion mais ils ont l'information que le CCAS peut les accompagner. Après il y a des gens qui ne souhaitent pas venir pour un certain nombre de raisons, mais aujourd'hui, on ne peut pas faire beaucoup mieux, je crois, que de leur dire : « Venez nous voir et on va vous accompagner ».

Et puis après vous faites allusion aux seniors mais c'est la même chose. On a travaillé avec Mme Galli sur ces questions, les gens qui ne peuvent pas venir aux sorties seniors, on les accompagne aussi. Alors que les gens qui ne viennent pas, ils n'ont peut-être pas l'information, ce n'est pas impossible, mais ce n'est pas une question d'argent. Pour nous le maître-mot en la matière, le maître-mot, c'est le lien social et sortir de l'isolement.

C'est cela que l'on travaille au CCAS, et si les gens n'ont pas les moyens, on est capables de donner 30 ou 40 ou 50 € pour financer, parce qu'on peut considérer qu'effectivement pour certains 30 € c'est peut-être beaucoup d'argent, ça on le comprend bien et il n'y a aucun problème. Ils viennent nous voir, et on paiera les 30 €. Donc il n'y a pas de suspicion à penser qu'on écarte des gens parce qu'ils n'ont pas les moyens de régler.

Mme RAMBAUT : Ce qui se passe c'est qu'il faut qu'ils fassent une demande !

M. le Maire : Bon, allez, on va clore le débat sinon on en a pour toute la nuit à répéter 100 fois les mêmes choses. On passe au vote

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme RAFIK.)

6 - CESSION DE DEUX VEHICULES COMMUNAUX

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors je ne les mettrai pas aux enchères puisque cela a déjà été fait, c'est une vente qui a eu lieu, mais il faut autoriser.

M. le Maire : Donc on passe au vote j'imagine ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 Abstentions.)

7 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR LES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2026

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous voyez le pavé de tarifs et d'explications, il est évident que je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ces éléments. Et par ailleurs, les maires adjoints ou conseillers concernés pourront éventuellement répondre à certaines choses. Il y a un point de départ, une réflexion dont on vient de parler avec Monsieur le Maire tout à l'heure qui fait que l'on a une petite marge de manœuvre pour augmenter certains tarifs pour suivre un peu l'inflation, suivre parfois aussi le coût en augmentation de certaines activités parce que beaucoup de nos activités à Antony sont à des tarifs relativement intéressants. Donc il y en a un certain nombre qui augmentent en gros de 5 % et beaucoup qui restent inchangés. Merci.

Mme RAMBAUT : A propos des tarifs on constate une chose très claire : la mairie a besoin d'argent, les tarifs ont déjà augmenté l'année dernière et ils augmentent de nouveau cette année bien au-delà de l'inflation, je ne passerai pas tout en revue mais pour le Sport pour Tous, activité de loisirs, il n'existe aucun tarif au taux d'effort pour les adultes. Il faudrait qu'il y ait un taux d'effort.

M. le Maire : Non, le taux d'effort c'est déjà fait ; dans cette délibération, nous traitons les tarifs municipaux pour les activités non soumises au taux d'effort.

Mme RAMBAUT : Eh bien justement ! Justement, moi j'aimerais en mettre. Et puis vous avez même soulevé qu'à partir de 18 ans c'est le tarif adulte qui est proposé, dommage. C'est exactement le même problème pour le château Sarran et ce sont vos propres constats pour des étudiants qui ne sont pas encore salariés.

Concernant la fosse, je suis sceptique... sans mauvais jeu de mots -je n'ai pas pu m'en empêcher- les tarifs augmentent aussi. Vous nous aviez expliqué qu'elle était saturée, heureusement dirais-je, cela confirme surtout que l'équipement fonctionne enfin. Heureusement qu'il y a une rentabilisation de cette activité pour riches qui est très peu Antonienne et qui nous a coûté un bras.

Sur les tarifs liés à l'état civil et au cimetière, là vous allez encore rire : on observe une nouvelle hausse de 5 % après 5 % l'an dernier. Je ne savais pas que l'inflation avait atteint ce niveau sur deux années consécutives ! Alors là encore, ce sont des services essentiels sans alternative possible et je trouve que cette augmentation n'est pas normale.

Heureusement, il y a des tarifs qui n'augmentent pas : la médiathèque par exemple. Mais la gratuité évoquée en commission, nous l'avons dit à Madame Rolland, est renvoyée à la future médiathèque. Pourquoi attendre ? Qu'est-ce qui aurait empêché de la mettre en place dès maintenant ?

Je finirai par le cinéma. Les tarifs n'augmentent pas cette année mais, vous nous l'aviez dit, l'augmentation a déjà été réalisée. Néanmoins les tarifs pour un cinéma municipal, je trouve qu'il est un peu dommage qu'ils soient plus élevés que dans d'autres communes autour. Une carte de 10 entrées existe, vous nous l'avez expliqué, ça c'est technique, mais son tarif est identique pour tout le monde. On pourrait, on peut acheter des tickets à l'unité à tarif réduit mais pourquoi ne pas faire une carte de 10 entrées à tarif réduit aussi ? Là encore, aucune politique tarifaire réellement sociale. Je vous remercie.

M. MONGARDIEN : Je voulais saisir cette délibération pour parler du stationnement et pour vous faire part d'une remarque, ou plutôt d'une demande que j'ai reçue d'un administré de la commune, en tant que député, qui saluait déjà le fait que la mairie ait mis en place un parking gratuit de 1 heure 30 pour faire les démarches administratives auprès de la mairie mais qui se plaignait en contrepartie que cette facilité n'existe pas à la sous-préfecture ni au commissariat, alors qu'en fait à côté il existe le parking Jean Zay. Ce qui me semble confirmer ce que je vous avais demandé, à savoir que la signalisation ne paraît pas suffisante, il n'y a pas assez de communication pour indiquer aux personnes qu'il y a un parking à côté qui aujourd'hui n'est pas beaucoup occupé.

M. le Maire : Oui, effectivement il y a de la place. Oui, vous avez raison.

M. MONGARDIEN : Et il y aurait peut-être aussi une communication à faire à la préfecture et au commissariat pour qu'ils re-routent les personnes vers ce parking-là.

M. le Maire : Oui. Merci Monsieur Mongardien. Pas d'autres questions ?
Donc passe au vote, tarif par tarif.

(Il est procédé à un vote à main levée tarif par tarif :

- **Droits de voirie et droit commercial : Unanimité, 48 voix Pour.**
- **Droits de voirie hors usage commercial : Unanimité, 48 voix Pour.**
- **Occupation du domaine public par le réseau de chaleur urbaine : Unanimité, 48 voix Pour.**
- **Installations sportives : + 9 % en moyenne**

M. le Maire : C'est cher sauf que c'est payé uniquement par les clubs étrangers ou par des organismes qui sont hors commune, quand je dis « étrangers », c'est hors commune. C'est le souverainisme.

44 voix Pour ; 4 voix Contre0.

- **Manifestations sportives : création du tarif 5 Kilomètres, non licenciés pour le semi-marathon : Unanimité, 48 voix Pour.**
- **Le Sport pour Tous : mise en place de quatre nouvelles activités avec l'augmentation de 4,5 % en moyenne : 44 voix Pour et 4 voix Contre.**

- **Location de stands et emplacements de commerces non sédentaires** : + 5 % pour le tarif des marchés et le tarif des foodtrucks ; et tarif inchangé pour le fromage et le vin : **48 voix Pour, Unanimité.**
- **Tarif d'état civil** : + 5 %. **44 voix Pour et 4 voix Contre.**
- **Les tarifs liés à la documentation** : **48 voix Pour, Unanimité.**
- **Les salles municipales** : + 5 %. **44 voix Pour et 4 voix Contre.**

M. le Maire : C'est pour les promoteurs essentiellement, ce n'est pas pour les associations, les associations ne payent pas comme vous le savez. Alors quand vous réservez une salle, et vous en faites beaucoup des réservations de salles en ce moment, eh bien vous ne payez pas. D'accord ? Soyez rassurés, vous ne payez pas.

M. MAUGER : Est-ce que vous me permettez de prendre la parole sur ce sujet Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Bien sûr M. Mauger.

M. MAUGER : On vous a adressé dans le cadre de la campagne électorale un certain nombre de demandes de réservation de salles y compris dans des écoles pour pouvoir être au contact des Antoniens dans tous les quartiers, est-ce que vous êtes d'accord pour nous accorder ces demandes de salles ?

M. le Maire : Dans les écoles, non.

M. MAUGER : Pourquoi ?

M. le Maire : Parce que maintenant on ne fait plus dans les écoles. Il y a suffisamment de salles municipales dans tous les quartiers pour répondre à tous les besoins.

M. MAUGER : Il n'y en a pas dans tous les quartiers !

M. le Maire : Nous-mêmes, on ne va pas réserver des salles dans les écoles, non.

M. MAUGER : Je vous rappelle que lors de l'inauguration du Centre de Loisirs La Fontaine au sein de l'école, vous aviez annoncé aux habitants que ce centre de loisirs serait accessible pour les activités des habitants et pour des associations.

M. le Maire : A La Fontaine il y a une salle municipale qui ne demande qu'à être occupée.

M. MAUGER : Non, c'est une annonce que vous n'avez jamais réalisée. Vous savez très bien qu'il n'y a pas de salle municipale dans tous les quartiers et elles ont souvent une capacité relativement limitée. Ce serait dommage de limiter la campagne auprès des Antoniens.

M. le Maire : Non. Les écoles, c'est fini. Il faut mobiliser du personnel à chaque fois, il y a des risques quand même, vous le savez bien.

M. MAUGER : Vous pourriez créer un tarif municipal !

M. le Maire : Il faut désinfecter après une réunion, vous le savez bien, donc on ne va pas faire ça.

M. MAUGER : Mais vous pourriez créer un tarif municipal

M. le Maire : Non. L'utilisation des salles municipales, oui, mais pas des écoles.

M. MAUGER : Normalement, ce sont tous les bâtiments municipaux qui sont ouverts dans le cadre des campagnes électorales.

M. le Maire : Oui mais plus maintenant.

M. MAUGER : Si, c'est écrit dans un article que je vous enverrai.

M. le Maire : Eh bien écoutez, envoyez-le. Mais en tout cas vous n'aurez pas des salles dans les écoles, on ne va pas les ouvrir.

M. MAUGER : Vous l'aviez fait pendant les campagnes des Législatives précédentes.

M. le Maire : Oui. Maintenant on a plein de salles.

M. MAUGER : Non, depuis 2024, cela n'a pas changé.

M. le Maire : Donc nous poursuivons :

- **Activité musicale de l'espace Vasarely : + 5 %. 44 voix Pour et 4 voix Contre.**
- **Activité liée à l'animation, ajustement à la baisse et plus 5 % pour les autres tarifs. 44 voix Pour et 4 voix Contre**
- **La ludothèque : Mise à disposition de jeux de grande taille. 48 Voix Pour - Unanimité**
- **Le Cinéma.**

M. le Maire : Il n'y a pas de nouveaux tarifs pour le cinéma. A priori, pour l'opéra, ballets, spectacles, c'est un tarif différé ou tarif inchangé. **44 Voix Pour – 4 Voix Contre.**

M. le Maire : Madame Rambaut est contre ? Contre quoi ?

Mme RAMBAUT : Vous savez de quoi il s'agit, on en a parlé en commission.

M. le Maire : Ce n'est pas grave.

Mme ROLLAND : Je ne comprends pas du tout votre position.

Mme RAMBAUT : J'aurais préféré une baisse de tarif général ou un tarif spécial pour les gens en difficultés.

Mme ROLLAND : Donc vous refusez cette baisse de tarif, enfin cette suppression de tarif, vous préférez une potentielle augmentation de tarif, c'est ça ?

M. le Maire : La baisse aura lieu quand même, rassurez-vous.

M. MAUGER : Je peux vous préciser notre demande : c'est notamment que le tarif réduit existe aussi sous forme de carte d'abonnement. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. le Maire : Non, ce n'est pas le cas, et ce ne sera pas le cas.

M. MAUGER : Ah ben si ! C'est dans ce type de délibération que l'on peut créer ce nouveau tarif !

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : Et vous vous y refusez.

M. le Maire : Oui, on refuse.

Les autres tarifs restent inchangés, qui est-ce qui s'oppose au tarif inchangé ? Personne. **44 Voix Pour et 4 voix Contre.**

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

8- ANTONYPOLE : DECLASSEMENT ANTICIPE ET CESSION A LA SOCIETE IN'LI D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 3 389 M² A EXTRAIRE DE LA PARCELLE CP 213 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE HENRI POINCARÉ SISE 6 RUE HENRI POINCARÉ

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Il s'agit d'un nouvel épisode, si je puis dire, de la saga IN'LI, on en a parlé au dernier conseil, on en avait déjà parlé plusieurs fois, donc je reprends juste l'origine du projet : il s'agissait en 2021 de conclure un accord entre la Ville, Hauts-de-Bièvre Habitat et IN'LI pour que la Ville puisse augmenter son parc de logements sociaux. Cet accord en fait entraîne que la Ville vende des espaces fonciers pour que IN'LI puisse reconstruire 150 logements. Lors du dernier conseil, on avait parlé de l'avenue Ravel sur laquelle il y aura 49 logements sociaux qui seront reconstruits et là il s'agit donc du complément de ces logements qui se feront sur la rue Henri Poincaré, sur un lot d'environ 3.400 m² sur lequel seront construits exactement 36 logements sociaux, 65 logements intermédiaires, 20 logements libres, et 91 places de stationnement.

Les charges foncières sont différentes selon le type de logement, vous le savez, donc pour les logements libres, ce sera 1.100 € du m², 1.000 € du m² pour le locatif intermédiaire, 300 € du m² pour le social, et 200 € du m² pour le commerce. Et il y aura également, je crois que je vous l'ai déjà dit, les surfaces des logements, je pense que je vais éviter de vous le détailler, vous pourrez le lire. En tout cas le prix de vente global sera de 6.089.800 € hors taxes. Si vous vous souvenez, sur la délibération de la dernière fois, le prix du terrain s'élevait à 3.329.000 €.

Donc il est demandé au conseil municipal de décider de la désaffectation d'une emprise de 438 m² puisque celle-ci appartient au domaine public, d'approuver la fixation du prix dont je viens de vous parler, d'approuver la cession à la société IN'LI de cette emprise de 3.400 m² environ au tarif que je viens d'évoquer de 6.089.800 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente sans attendre le caractère exécutoire de la présente délibération sous des conditions suspensives d'usage et en particulier de la désaffectation et du déclassement de l'emprise à céder faisant partie du domaine public communal.

Il s'agit de décider de l'obtention d'un permis de construire définitif d'environ 7.900 m² de surface de plancher pour les logements dont on vient de parler, et il s'agit d'autoriser la société IN'LI à déposer une autorisation d'urbanisme en conséquence et en conformément à la promesse de vente. Voilà ce à quoi on s'engage dans cette délibération.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Vous avez raison de préciser que c'est la deuxième vente à IN'LI que l'on voit en l'espace de deux conseils municipaux successifs. Donc là, dans le cas qui nous occupe, le chemin est quand même semé d'embûches d'ici la vente, vous reconnaissez vous-mêmes que cette vente ne pourra se réaliser sans doute que vers la fin 2026, donc c'est assez audacieux d'inscrire ces 6 millions d'euros au budget prévisionnel 2026. Il n'y a même pas de permis de construire déposé à ce stade contrairement au premier terrain, je m'interroge d'ailleurs, parce que cette fois-ci à la différence du précédent terrain qui avait été sorti de la Zac, là on est sur un terrain qui est dans la Zac. Donc cela signifie qu'il faudra avoir le cahier des charges de la Zac pour pouvoir apprécier ce permis de construire. Je me demande notamment quel sera le label de qualité de construction qui sera visé ? Est-ce que vous en avez déjà une idée à ce stade ?

M. le Maire : Il faut poser la question à IN'LI là-dessus.

M. MAUGER : Non, là, c'est au niveau de la Zac que cela se décide.

M. le Maire : Oui mais enfin disons que la Zac, je m'en occupe.

M. MAUGER : Mais tant qu'elle n'est pas en place, vous ne pouvez pas...

Il ne peut pas y avoir de permis de construire sur ce terrain !

M. le Maire : Mais ça y est, elle a été votée ! Elle a été votée ! Et l'aménageur a été désigné aussi.

M. MAUGER : D'accord. Quel est le cahier des charges de la Zac ?

M. le Maire : On verra. Il sera extrêmement... impératif...

M. MAUGER : Si l'on veut faire les choses dans l'ordre, il n'aura certainement pas lieu avant la fin de 2026.

M. le Maire : Il prévoira très précisément toutes les techniques qu'il faudra adopter pour que les nuisances acoustiques soient totalement annulées. Parce qu'il sera aussi bon, aussi bon que Vasarely, rassurez-vous.

M. MAUGER : Je suis très heureux que vous abordiez ce sujet, Vasarely n'est pas constitué d'appartements, je voudrais plutôt prendre un autre exemple qui est celui des logements Covivio qui sont à 50 mètres de la A 86 et dont j'ai eu communication de l'attestation acoustique, délivrée à la fin des travaux en 2024, qui montre qu'il n'a été tenu aucunement compte du fait qu'on était à proximité de la A 86. Est-ce qu'on se dirige vers le même type de construction à Antonypole ? J'espère que ce n'est pas le cas.

M. le Maire : Non. Evidemment non. La différence c'est que là, c'est un terrain que nous vendons. C'est nous qui vendons ce terrain et on veillera à ce que les prescriptions soient réalisées au maximum.

M. MAUGER : Et pourquoi cela n'a pas été le cas pour Covivo ?

M. le Maire : Parce que ce n'était pas un terrain de la Ville.

M. MAUGER : Non mais vous êtes responsable des permis de construire que vous délivrez ! Il y a un classement des autoroutes.

M. le Maire : Les permis de construire...

M. MAUGER : Et les permis de construire respectent la prescription en la matière.

M. le Maire : Non, ils ne traitent pas de cela.

M. MAUGER : Bien sûr que si !

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : Si, bien sûr que si !

M. le Maire : Non !

M. MAUGER : Il y a un classement qui est fait par le préfet, il faut que les permis de construire respectent les dispositions en raison de ce classement.

M. le Maire : Le permis de construire, il est fait avant de vérifier ... c'est la conformité qui pose problème, ce n'est pas le permis de construire, c'est la conformité. Si ce n'est pas conforme, il n'aura pas la conformité.

M. MAUGER : Il y a une notice acoustique qui est délivrée au moment du permis de construire, c'était le cadre pour le premier permis de construire IN'LI et ce premier permis de construire In'li a une notice acoustique qui montre qu'on sera au niveau d'une réduction de 30 à 31 dB seulement, alors que la proximité de l'autoroute fait que ça devrait être à 36 ou à 39. Donc déjà au premier terrain IN'LI vous avez laissé passer des choses et vous avez signé un permis de construire qui de notre point de vue ne respecte pas les dispositions légales, et donc c'est normal de vous interroger sur ce que vous allez faire au sein de la Zac.

M. le Maire : Non. Le terrain IN'LI précédent était à plus de 100 mètres de l'autoroute. Il était assez loin, à 200 mètres de l'autoroute.

M. MAUGER : Il était à 220 mètres mais le classement est à 300 mètres.

M. le Maire : Non. À 300 mètres, on n'entend plus rien ! Soyons sérieux !

M. MAUGER : Et par ailleurs je reviens sur le fait que tout à l'heure vous avez prétendu que le refus du préfet de classer en zone de bruit acoustique Antonypole correspondait au fait qu'il ne voyait pas de soucis par rapport à la proximité de l'autoroute. C'est absolument faux puisqu'il a prescrit même un diagnostic pour la rue de l'Aubépine qui est juste à côté...

M. le Maire : Non, il n'a rien dit, il n'a rien dit.

M. MAUGER : Eh bien vous ne lisez pas ce que je vous envoie.

M. le Maire : Il n'a rien imposé pour la rue de l'Aubépine, je vous assure... Au cours de ces deux ans, il n'a rien fait !

M. MAUGER : Si, les services de l'État ont entamé un diagnostic pour éventuellement le classement de la rue de l'Aubépine en zone de bruit acoustique, c'est la réalité.

M. le Maire : Non, depuis deux ans, il n'a rien fait.

M. MAUGER : Cela a été décidé au mois de juillet 2024, et c'est un plan sur cinq ans.

M. le Maire : Il n'a rien fait.

M. MAUGER : Vous allez voir.

M. le Maire : Allez, allez ! Arrêtez de vous faire peur tout seul !

M. MAUGER : En tout cas, nous voterons contre la réalisation de logements à 80 mètres de l'autoroute.

M. le Maire : C'est normal, vous êtes dans l'opposition, vous votez contre. C'est bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

9 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA RUE DE LA RENAISSANCE SUD-ZAC JEAN ZAY A ANTONY

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

M. NEHMÉ : Tout a été dit Monsieur le Maire, sauf le prix, le prix est à 1 € symbolique. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de la voirie de la rue de la Renaissance Sud, au prix de 1 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents. Ce n'est pas cher.

M. le Maire : Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Il s'agit effectivement de l'acquisition par la Ville de la rue de la Renaissance et on se demande, après avoir vu les Macronistes sur ces bancs voter pour le budget primitif si ce n'est pas plutôt Renaissance qui achète la Ville d'Antony !

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents

et représentés.)

10 - CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA RENAISSANCE

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

M. NEHMÉ : Oui, je me suis payé la rue de la Renaissance pour 1 € pour pouvoir justement la renommer au nom de notre ville jumelle en Arménie. Mais hélas il est presque 2h du matin en Arménie et donc on les a presque tous perdus je pense.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle dénomination de la rue Davtashen de notre Ville jumelle en Arménie.

M. le Maire : Mme Rambaut, vous n'êtes pas contre quand même ?

Mme RAMBAUT : Non, c'est pour une intervention. Je vous remercie Monsieur Nehmé. Nous saluons le changement de nom de la rue de la Renaissance au profit de celui de Davtashen, une ville située dans le district d'Erevan, capitale de l'Arménie, une décision pertinente qui s'inscrit pleinement dans le cadre du jumelage. Il était temps, Antony étant jumelée depuis septembre 2015 à Davtashen.

J'ai un autre changement de nom à vous proposer. André Aubry, ancien maire communiste d'Antony nous a quittés le 14 décembre ; son action en faveur de la justice sociale et son attachement à notre Ville ont marqué des générations d'Antoniens. Nous collectif Antony Terre Citoyenne appelle la

municipalité à rendre hommage à cette figure emblématique en attribuant son nom à un établissement. Ce serait un geste fort, un symbole de dignité et de reconnaissance pour tous ceux qui au-delà des clivages politiques ont été touchés par son engagement. La mémoire d'Antony se construit aussi par ces hommages, nous comptons sur vous pour faire vivre cet héritage. Est-ce que vous y avez pensé ?

M. le Maire : Le sujet c'est Davtashen. Moi je réponds sur Davtashen.

Mme RAMBAUT : Oui eh bien je...

M. le Maire : Donc, pour le changement de nom, on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : La parole est maintenant, à Emmanuel Decrop pour l'adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec SAS Green Kommon.

M. BESSENEY : Je me permets juste d'intervenir car étant membre de l'association Antony Soleil, je vais me déporter pour ce sujet-là.

(M. Bessenay sort de la salle)

III - TRAVAUX - CONTRATS

11 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SAS GREEN KOMMON EN VUE DE

L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DE L'ECOLE DU VAL DE BIEVRE

(Rapporteur : M. Emmanuel DECROP)

M. DECROP : La transition énergétique, c'est l'affaire de tous les citoyens en fait et la Ville d'Antony a la chance de compter parmi ses citoyens une association dynamique Antony Soleil qui porte un projet d'autoconsommation collective depuis déjà pas mal d'années, qui a subi quelques vicissitudes, je ne vais pas toutes les citer mais il y en a une qui les a forcément beaucoup affectés, c'est l'abandon des subventions de la Région Ile-de-France au projet d'Energie Citoyen. Les membres de l'association se sont battus pour continuer ce projet par tous les moyens et ont trouvé d'autres solutions de financement en particulier par un fonds culturel du ministère de la Culture et de la Transition énergétique des bâtiments culturels. La Ville est heureuse d'apporter son soutien à un projet aussi exemplaire et donc va mettre à disposition le toit de l'école Val de Bièvre pour faire une centrale photovoltaïque dont l'électricité produite bénéficiera à des équipements culturels. C'était d'ailleurs une condition nécessaire de cette subvention portée au projet, en particulier pour le conservatoire Darius Milhaud, pour l'Espace Cirque, mais également à Hauts-de-Bièvre Habitat, et à l'Économie Sociale et Solidaire, Ma P'tite Échoppe, Antraide, etc. Bref c'est un projet que l'on peut qualifier des mots

de Monsieur le Maire « un beau Projet », dans lequel la Ville d'ailleurs n'a pas fait que proposer le toit de l'école, mais l'ensemble des services concernés qui ont fait leur ce projet pour l'aider à aboutir malgré les difficultés qu'il pouvait rencontrer. Je ne vais pas tous les citer mais aussi bien le Directeur Général des Services que le Directeur des Services Techniques, et d'ailleurs ils ne sont pas là ce soir, probablement ont chaque fois aidé à trouver des clients et solutionner un problème technique, etc.

Donc il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition du toit de l'école Val de Bièvre pour une redevance obligatoire, mais qui reste modeste, qui serait de 0,70 € par m² par an. On sollicite l'approbation de l'ensemble du conseil municipal à ce projet, et je profite, s'agissant d'une coopérative d'énergie citoyenne, pour dire que c'est un projet dans lequel tout le monde peut investir, on fera un appel à l'épargne et à la participation citoyenne à ce projet, et j'invite tous les membres du conseil municipal qui le souhaitent à participer à ce beau projet en y prenant des parts.

M. DOYEN : Je vous rejoins, c'est un beau projet qui effectivement a connu des vicissitudes. Je vous remercie et je remercie aussi le président de l'association d'être venu nous le présenter en commission. Alors c'est un montage juridique qui était un peu compliqué et heureusement que nous avons eu cette présentation parce que ce n'était pas évident au premier

abord, mais en tout cas c'est une très bonne chose que ce projet puisse enfin se concrétiser mais on a compris que cela a été dans la douleur.

Je vous remercie aussi d'avoir modifié la clause, ce qui nous a amenés à chacun de recevoir une modification, effectivement la redevance demandée par la Ville est uniquement symbolique et c'est bien qu'il y ait la clause de révision de cette redevance, que ce soit précisé et je vous en remercie d'avance ; et bien évidemment nous voterons pour. Et comme je vous l'avais dit en commission, je m'engage à prendre une participation et je vous engage également à le faire, mais je pose une question : est-ce que la Ville en tant que personne morale va elle aussi prendre une participation, même symbolique, pour accompagner ce projet et également avoir un droit de regard en tant que sociétaire de l'association sur ce qu'il s'y passe ? Mais j'ai apprécié que vous relayiez le fait de prendre des parts au sein de ce conseil municipal, j'espère d'ailleurs que tout le monde le fera, et que Monsieur le Maire, vous en particulier mais ce serait bien que la Ville relaie aussi, même par un petit encart dans le journal municipal, en tout cas n'hésitez pas à relayer cet appel à prendre des parts dans la société. Cela reste relativement modique, parce que vous ne l'avez pas précisé mais la part est de 100 € et si j'ai bien compris le maximum c'est 500 € pour cinq parts. C'est bien cela ?

M. DECROP : Relayer cet appel dans le bulletin municipal, c'est une bonne suggestion, j'y pensais également, et je pense qu'on pourra faire le

nécessaire. Pour la prise de participation de la Ville, je ne vous cache pas que je ne trouve pas cela opportun. C'est ce genre de projet qui pour moi est un projet citoyen par les citoyens et pour les citoyens. La Ville est là pour aider à ce genre de projet ; elle est totalement dans son rôle. Je trouve que l'apport qui a été fait, pas seulement par la mise à disposition de ce toit mais par vraiment l'engagement des différents services, ils ont fait de ce projet le leur, ça a une valeur qui à mon avis est bien supérieure à quelque participation financière que ce soit. Moi, ma conception de la politique, c'est justement d'aider les citoyens dans la réalisation de leurs projets, ce n'est pas de donner des subventions à tout crin pour substituer d'autres projets... C'est un projet assez exemplaire parce que la plupart de ces projets de coopération collective, dits coopératifs d'énergie citoyenne, n'en ont souvent que le nom. L'énergie produite est consommée par les bâtiments de la Ville qui a mis à disposition des surfaces pour ce genre de centrale, et ce projet est tourné vers les citoyens, pour moi c'est sa qualité essentielle. D'ailleurs ce qui est le plus intéressant là-dedans, c'est que non seulement il est exemplaire mais il est appelé à faire école et le travail est fait par Antony Soleil pour donner toutes les informations qui aideront d'autres projets de ce genre à émerger et qui commencent déjà à émerger puisqu'en fait la structure telle qu'elle est mise en place commence déjà à faire des petits. Donc pour moi l'esprit c'est cela. Et ce n'est pas de donner

des finances dans ce projet, c'est vraiment de l'accompagner du mieux qu'on peut.

M. DOYEN : Je vous remercie. Je suis relativement d'accord avec vous et en même temps moi je ne vous parle pas de subvention ni d'OPA mais que la Ville prenne une part, une ou deux parts, enfin de toute façon elle serait extrêmement minoritaire dans ce projet. Mais vous parlez de l'importance de l'implication des services de la Ville pour accompagner ce genre de projet, je pense que la Ville sociétaire serait très légitime pour continuer d'accompagner ce projet alors que la Ville propriétaire, bailleur d'une toiture-terrasse, le serait beaucoup moins, voilà. Donc c'est en ce sens que je trouverais légitime que la Ville s'inscrive dans la durée, dans l'accompagnement de ce collectif, de cette coopérative, et que donc elle en devienne un des membres au même titre que les citoyens qui, je suis d'accord avec vous, sont le moteur et vont le rester. Mais c'est une vision différente. Ceci dit, globalement nous sommes d'accord et nous sommes pour.

M. DECROP : Oui la Ville et ses élus continueront à s'investir dans la réussite de ce projet et sur le long terme, c'est un projet au très long terme. Et d'ailleurs la convention est une convention d'occupation sur le long terme.

M. ARJONA : Cher Julien, juste pour signifier qu'Emmanuel s'est exprimé à titre personnel, si j'ai bien entendu le début de son intervention, parce

que moi, également à titre personnel, et je crois que c'est partagé par les éminents représentants de notre commune, moi il me semble qu'effectivement la Ville pourrait participer à l'instar de ce que font d'autres Villes sur ce type de projet, et du coup cela n'enlève rien, enfin de mon point de vue, au caractère citoyen de cette excellente initiative que je salue. C'est à discuter ; cela prouve aussi qu'on n'est pas une majorité uniforme et univoque, mais à titre personnel je pense que ce ne serait pas mal que la Ville participe un peu comme le font les communes qui ont ce même type d'initiative sur leur territoire.

M. le Maire : Moi je pense que si l'association le demande, la Ville peut le faire, mais à la demande de l'association. Donc on verra avec Monsieur Bessenay qui nous dira ce que pense l'association.

M. DOYEN : Vous avez son Président qui est dans le fond de la salle, vous pourriez le lui demander !

M. MAUGER : Là, il s'agit de prendre des parts sociales dans Paris Sud Soleil, ce qui n'est pas tout à fait la même chose qu'Antony Soleil, d'une part. D'autre part, dans Paris Sud Soleil il y a un collège des collectivités avec à la fois Arcueil et Cachan qui détiennent chacune 25 parts. Cela paraît assez logique que la Ville d'Antony qui quelque part va bénéficier de l'action de Paris Sud Soleil et de son expertise ait la même démarche. D'autant plus, je le rappelle, qu'en 2024 je crois, la Ville a signé un pacte « Vert Local » dont l'objet était précisément ce projet. Donc ce serait

quelque part curieux que l'on n'aille pas au bout de la démarche et qu'on ne franchisse pas le pas.

M. le Maire : Eh bien à la demande de l'association, on le fera, mais ce n'est pas à un élu municipal de nous demander de le faire, on le fera si elle le demande. Si elle ne veut pas qu'on adhère, on n'adhérera pas.

M. MAUGER : Je vous rappelle que ce n'est pas la même association. Ce n'est pas Antony Soleil dont on parle, c'est Paris Sud Soleil.

M. le Maire : Oui, très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 Voix et 1 ne prenant pas part au vote : M. BESSEYAY.)

12 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR BOYAN ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE D'ANTONY

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

M. NEHMÉ : Donc après l'investissement de 1 €, on va parler de choses beaucoup plus sérieuses : comme vous le savez, il y a trois chantiers qui sont en cours actuellement dans le secteur :

- Les travaux réalisés par le Département des Hauts-de-Seine, avenue Léon Jouhaux sur la RD 66.

- Les travaux de la RTE pour l'enfouissement des lignes à haute tension et les travaux pour la gare d'Antony
- Et la Ville qui va procéder à la réalisation des travaux aux abords de cette gare-là.

Donc compte tenu du planning de ces trois chantiers, il a été proposé au Département des Hauts de Seine de nous déléguer la réalisation des travaux du Carrefour Boyan afin de les intégrer au projet d'aménagement des espaces publics et de les réaliser dans une temporalité pertinente. Le Département va contribuer à hauteur maximale de 1.479.000 €, on aura une subvention de 465.678 € de la part de la Société des Grands Projets, et le reste sera à la charge de la commune. Donc il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du carrefour Boyan et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

M. MAUGER : Là c'est le carrefour qui se trouve au niveau du Centre André Malraux et qui jouxte la gare. Il n'y a pas très longtemps, sur ce carrefour il y avait Essilor, on se souvient qu'Essilor a dû partir pas loin, à Wissous. Un autre sujet qui nous préoccupe, c'est celui du lycée : il y a des personnes notamment au sein du lycée qui s'inquiètent de la pérennité du

lycée ou pas. Je ne sais pas si vous avez un point de vue à ce sujet qui nous semble essentiel, il s'agit du maintien du lycée.

M. le Maire : Nous, on est pour le maintien du lycée. Oui.

M. MAUGER : Et même plus que le maintien, des moyens supplémentaires, parce qu'on sait que ce sont des bâtiments qui se dégradent actuellement où la Région ne fait pas grand-chose, l'université qui elle aussi est propriétaire ou bénéficiaire de certains locaux ne fait pas grand-chose non plus. Donc je pense qu'une impulsion de ce côté-là permettrait peut-être d'améliorer la qualité du bâtiment.

M. le Maire : Il faudrait que l'État et la Région s'entendent...

M. MAUGER : Là c'est la Région surtout Monsieur le Maire, c'est la Région.

M. le Maire : Non, l'université, c'est l'État.

M. MAUGER : Oui mais le lycée, c'est la Région.

M. le Maire : Oui mais l'université, c'est l'État. Et le lycée oui, c'est la Région. Donc il faut qu'ils s'entendent. Ce qui n'est pas le cas malheureusement.

M. MAUGER : On a aussi rappelé en commission, et ce n'est peut-être pas dans tous les esprits, la nécessité de bien protéger la statue qui se trouve sur le carrefour, on avait déjà demandé sa remise en état, en tout cas elle manque d'entretien et elle s'est dégradée, donc faites très attention s'il vous plaît à cette statue Boyan Raïnov.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Je vais faire un petit peu plus de commentaires que d'habitude, dans cette délibération vous avez quatre points à considérer :

- Le premier c'est la création de grades dans le cadre de la contractualisation, on enchaîne entre ce que l'on a dit et ce que l'on va faire, donc on crée des grades pour la contractualisation des animateurs.
- Le second point c'est la suppression de 148 grades, ce ne sont pas des postes, on ne supprime pas de postes, on supprime des grades qui permettent de faire fonctionner le recrutement et la mobilité et on en a trop, j'allais dire, stocké cette année, tous les ans on fait ce nettoyage du tableau des effectifs, et c'est vraiment un nettoyage technique qui vise à réajuster, tout en gardant, -et c'était la question de M. Doyen dans son dernier mail,- tout en gardant une marge de manœuvre raisonnable et donc un écart positif entre le nombre de postes budgétés et le bon nombre de postes réellement pourvus ; donc on nettoie et c'est une demande d'ailleurs de la

Chambre Régionale des Comptes qui demande que toutes les collectivités fassent ce travail tous les ans ; c'est de bon aloi.

- On ouvre aux contractuels des postes pour pouvoir mieux recruter. C'est peut-être là-dessus que l'on pourrait avoir un point de divergence, on considère que c'est important de recruter rapidement et de se donner tous les moyens de le faire.

- Et quatrième point : nous allons utiliser le dispositif des contrats de projet qui est très utile et très pertinent pour recruter un collaborateur qui permettra d'accompagner une évolution d'un système d'information pour la Direction des Finances, contrat de projet qui donc fait lien avec un projet déterminé qui s'arrêtera à la fin du projet ; c'est un des outils que l'on aime bien utiliser parce qu'il permet la souplesse et l'adaptation aux besoins.

M. DOYEN : Merci déjà des réponses que vous nous avez apportées dans la mesure où on n'avait pas pu malheureusement évoquer cette délibération en commission... Bref je passe.

Le nettoyage du tableau des effectifs, avec une grosse réduction de postes, je l'espérais, je l'attendais, je suis très content, alors je n'ai pas réussi à savoir de quelle marge vous allez encore bénéficier mais en tout cas j'espère que cela nous facilitera à nous, pauvres élus de l'opposition, de la minorité, qui n'avons qu'accès au RSU pour pouvoir suivre un peu plus facilement les mouvements des effectifs ; effectivement ce très gros

pool de grades empêchait de suivre quoi que ce soit avec le RSU, j'espère que vous avez accès à plus d'informations, et je vous le souhaite, mais en tout cas nous on apprécie cette réduction, et donc je serais curieux de connaître le delta qui vous reste.

En ce qui concerne le recours aux contractuels, alors là détrompez-vous, nous ne sommes pas contre a priori le recours aux contractuels, là où nous sommes contre, c'est que cela dure. C'est-à-dire que c'est un excellent moyen de recrutement, de mettre un pied dans la fonction publique, de découvrir des talents, des gens qui ne seraient pas venus forcément spontanément, mais au bout d'un certain temps, il faudrait les encourager soit à passer des concours soit à les titulariser, en tout cas les déprécariser. C'est ce point que nous pouvons avoir comme divergence mais nous ne sommes absolument pas contre le recrutement en premier abord de contractuels.

Ensuite, j'ai une autre question que je ne vous avais pas posée et je m'en excuse mais cela m'est venu seulement après. En fait je n'ai pas vraiment compris pourquoi vous avez fait le choix du contrat de projet sur cette mission auprès de l'informatique liée aux finances. Je comprends qu'il y a une mise en route, un démarrage, mais je suppose que l'outil va rester après et donc il y aura sans doute encore un suivi opérationnel ; et puis vous nous parlez quand même tout le temps de la partie informatique qui

est quand même un sujet récurrent sur le long terme et donc je ne comprends pas pourquoi on utilise ce projet.

Autre point : il y a 7 grades qui sont supprimés pour des restructurations de service. Alors il y a effectivement les chauffeurs de cars dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, donc je ne reviendrai pas dessus, mais je constate cependant que ces restructurations ont entraîné du coup un transfert vers des marchés publics, et donc ce n'est finalement pas une économie qui est réalisée mais plutôt un transfert de charges voire même, j'ai l'impression, une augmentation de charges parce que vous me détrompez peut-être mais en ce qui concerne la qualité du service en ce qui concerne les parcs, je ne citerai pas le parc en question mais j'habite à côté d'un parc qui régulièrement jusqu'à 21h en ce moment reste ouvert, donc je pense effectivement que vous pouvez peut-être vérifier la qualité du service rendu sur la fermeture des parcs, et vous savez que je suis assez sensibilisé sur ce sujet, je vous le dis M. le Maire, vous avez quand même un petit risque d'accident parce qu'un parc ouvert la nuit, pas éclairé, on a vite fait de tomber dans un trou et c'est la responsabilité de la mairie qui est engagée.

Mme GENEST : Alors rapidement par rapport aux questions que vous avez posées : la marge de manœuvre que l'on a, elle est à peu près de 150 grades, donc on garde une marge qui est significative mais qui est plus raisonnable, on est assez confort par rapport à cela.

En ce qui concerne la contractualisation et le fait que l'on recrute des contractuels. Aujourd'hui il est clair qu'on a quand même une moindre attractivité du statut de la fonction publique et il est parfois plus facile d'avoir ce type de contrat. Les statuts de contractuels permettent plus de flexibilité, c'est ça aussi qu'il faut prendre en considération, mais quand on peut accompagner des gens vers les concours, vers les examens professionnels pour pouvoir rentrer dans la fonction publique, on le fait, mais tout le monde ne souhaite pas forcément le faire, donc on est quand même contraints aussi par le souhait des agents de passer ou pas dans le cadre de la fonction publique.

En ce qui concerne l'externalisation avec les suppressions de postes, en fait c'est assez complexe de calculer cela parce que économie ou pas économie, quand on a des brigades qui ferment les parcs et donc qui ont des amplitudes horaires ou des spécificités horaires qui sont très particulières, c'est souvent difficile parce que cela veut dire qu'il faut combiner ces postes avec d'autres types de postes et d'autres types de missions. Et donc même si ça paraît peut-être plus cher, en réalité c'est souvent moins cher d'avoir une externalisation qui permet de répondre à une problématique spécifique plutôt que d'avoir des personnes en poste qui ont des amplitudes de missions extrêmement larges et qu'on doit pouvoir adapter.

Donc je ne fais pas de généralisation parce que tout n'est pas plus cher ou moins cher, mais en tout cas on est pragmatiques à la Ville d'Antony, et quand on peut, quand on considère que c'est compliqué de pourvoir des postes et de maintenir la qualité du service, parfois on fait effectivement le choix de passer à l'externalisation. Mais il n'y a rien de dogmatique chez nous, il y a juste du pragmatisme.

Les contrats de projet : pourquoi on a choisi le contrat de projet ? Parce que la mission de cet agent c'est une mission d'implémentation et ce n'est pas une mission de gestion. Donc l'objectif c'est de trouver un agent qui puisse nous aider à implémenter un outil et qui puisse donner, former les collaborateurs à l'outil pour que les collaborateurs ensuite puissent utiliser l'outil de manière fiable et de manière sereine. Donc oui, le besoin que l'on a c'est un besoin d'implémentation, mais après, les personnels en place pourront reprendre le sujet, se former et pouvoir faire fonctionner ce nouveau système d'information.

M. MAUGER : J'ai deux demandes correspondant à des postes dont on avait entendu parler précédemment, et j'aurais aimé savoir où en sont ces recrutements-là : un premier poste qui était il y a deux ans, Monsieur Di Palma nous avait expliqué qu'il y aurait un recrutement de la part de la Ville pour accompagner la Direction d'Anatole France, alors Monsieur Di Palma n'est pas là ce soir, mais peut-être qu'au niveau RH vous avez la réponse ? J'aurais aimé savoir si ce recrutement avait eu lieu sachant

qu'en commission Education on nous a dit que quelqu'un s'était porté candidat... Voilà.

Et par ailleurs, au moment de l'hypothèse de la création de la cité éducative, il était aussi question qu'il y ait quelqu'un qui gère ce projet-là, et sachant qu'au niveau gouvernemental, la cité éducative n'avait pas été labellisée, ce serait la Ville qui, dans un premier temps, financerait ce poste. Donc voilà deux questions un peu différentes, l'une sur Anatole France et l'autre sur la cité éducative.

Mme GENEST : Je vous remercie pour ces deux questions. Il y a plus de 100 postes en recrutement, donc je n'ai pas forcément tout en tête, mais juste pour vous dire que quand on va sur des questions aussi techniques que vous pouvez poser, merci de les poser par écrit avant le conseil pour que je puisse regarder parce que là je n'ai pas en tête tous les postes qui sont en recrutement.

M. BEN ABDALLAH : Je ne peux pas répondre à toutes les questions, sur la partie Anatole France je ne peux pas vous répondre mais sur la partie Cité éducative je peux vous répondre puisque j'y travaille avec Monsieur Di Palma : Je peux vous dire que le poste effectivement pour l'instant est maintenu par la Ville, financé par la Ville. C'est la Ville qui porte ce poste. Nous avons une chef de projet opérationnelle qui est quand même dans les services, qui fait partie des services, Madame Genest n'a pas

forcément ce niveau de régularité de l'information, mais je vous le dis, aujourd'hui elle existe, et donc on maintient le cap par rapport à ce projet.

M. MAUGER : Merci. Et sur l'emploi pour Anatole France, je pose la question parce qu'il n'est pas sur le site Emploi Territorial, donc on se pose la question de la volonté de la Ville de recruter une personne.

M. le Maire : Si, alors je ne sais pas si elle n'est pas déjà recrutée mais en tout cas elle le sera.

M. DOYEN : Merci, juste une question complémentaire du coup : sur les 150 grades surnuméraires qui servent effectivement à la gestion, est-ce que cela pourrait être possible, alors je sais que ça ne sera pas dans le RSU, est-ce que ce serait possible qu'à un moment donné, vous nous les communiquiez au moins une fois par an en disant : Voilà, ce sont les grades surnuméraires. Cela nous aiderait un peu à tracer et à suivre les mouvements d'effectifs dans la mairie.

Mme GENEST : Si on peut le tracer et vous le communiquer, il n'y a pas de problème, simplement il faut juste prendre le temps de le faire, et on a des tableaux là-dessus, d'ailleurs on a pu communiquer sur ces sujets où il n'y a rien de confidentiel...

M. DOYEN : On vous le demande juste une fois par an... Ça reste raisonnable.

M. GENEST : Oui, alors on va pouvoir exaucer vos vœux sans problème.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

14- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2025/2026

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Cette Bourse aux projets existe depuis 2003 dans le but de soutenir des initiatives pédagogiques dans les écoles communales. Pour cette année 2025/2026, le montant total attribué est de 15.000 € pour 17 projets sélectionnés. Ces projets se répartissent entre :

- des actions culturelles favorisant l'accès aux arts, au patrimoine et à la création ;
- des initiatives scientifiques développant l'esprit critique, la curiosité et l'innovation ;
- des projets liés au développement durable encourageant les pratiques responsables et la prise de conscience écologique ;
- des actions visant à promouvoir l'égalité femmes/hommes et à sensibiliser les élèves à la lutte contre les stéréotypes de genre.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter la convention avec l'OCCE 92 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Et vous avez donc dans la délibération un résumé de chaque projet avec le montant attribué à chaque école ; et également à la fin de la délibération, vous avez un tableau qui donne un récapitulatif pour chaque projet, le nombre d'élèves et le nombre de classes impliquées.

M. le Maire : Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : On avait fait une demande en commission qui nous semblait avoir été entendue, qui était celle d'avoir les montants demandés par les différents projets d'écoles. On avait compris qu'on aurait accès à cette information et finalement elle n'est pas disponible. Est-ce que cela veut dire qu'on ne peut pas savoir quels sont les montants demandés pour chacun des projets ? Ce qui permettrait de se rendre compte un petit peu éventuellement des besoins et notamment on pense aux écoles qui ont moins de facilités pour se financer, parce que la contribution des parents n'est pas forcément la même d'une école à l'autre, cela pourrait permettre des marges de manœuvre sur les projets d'école.

Mme FAURET : Vous savez que la majorité des écoles font des demandes plus élevées que le nécessaire ; c'est un peu toujours le cas lorsque l'on demande une subvention, on demande toujours plus pour avoir plus. La question que vous soulevez en fonction des écoles, c'est un point qui est pris en compte en commission lorsqu'on attribue la subvention. Je peux

vous dire que le montant, la moyenne sur toute la Ville c'est 5,71 € par enfant, et si vous regardez justement les écoles qui ont moins de moyens, si vous faites le calcul, cela peut aller jusqu'à 10 € par enfant. Donc ce point des écoles qui ont plus ou moins de coopératives est pris en compte dans l'attribution du montant de la bourse.

M. MAUGER : Et par ailleurs si je peux me permettre, le montant est constant depuis plusieurs années. Si on fait un calcul en euro constant, c'est une perte quasiment de 2.000 € sur les 15.000 €.

Mme FAURET : Il a été réévalué, il était à 10.000 €. Il est passé à 15 000 €.

M. MAUGER : Avant d'être à 10.000, il était à 14.000, tous les ans on vous fait le rappel, vous ne nous parlez que de la hausse, vous ne nous parlez pas de la baisse précédente. Historiquement il a d'abord été à 14.000 puis vous l'aviez baissé à 10.000, et après vous l'avez remis à 15.000. Donc l'augmentation elle n'est pas de 5.000 €. Je rappelle que du fait de l'inflation, la baisse réelle en euro constant est de 2.000 €.

M. le Maire : Qui est-ce qui est Contre ? Monsieur Mauger vous êtes contre j'espère ?

M. MAUGER : Nous sommes pour le projet.

M. le Maire : Mais vous êtes contre le fait que ça n'augmente pas. Très bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents

et représentés.)

15 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE (AGORES)

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : Il est proposé par cette petite délibération au conseil municipal d'adhérer à l'Association nationale des directeurs de la restauration scolaire appelée AGORES, qui est une association qui permet à ses adhérents d'avoir accès à la documentation et à l'information professionnelle réglementaire, ainsi qu'aux outils et activités dont elle dispose, et cette association favorise une restauration collective publique exigeante et performante grâce notamment aux actions de veilles technologiques et juridiques qu'elle met en place, à la participation régulière aux débats professionnels avec les instances nationales, et également aux rencontres thématiques en Région qui sont proposées. Voilà donc ce qui vous est demandé. Vous avez eu communication d'ailleurs des statuts de l'association en pièce jointe.

M. MAUGER : En allant sur la page internet de cette association, on voit notamment qu'elle a pu aider à la mise en place de menus végétariens, notamment en Bretagne. On espère que vous êtes comme nous dans la perspective d'une mise en place d'une alternative végétarienne tous les jours puisque c'est devenu une demande majoritaire des parents d'Antony.

Mme SANSY : C'est totalement erroné. Ce n'est pas une demande majoritaire, Monsieur, je crois que j'ai eu moins de 5 courriers sur le thème au cours du dernier mandat et je parle bien du mandat.

M. MAUGER : Je vous propose de faire une consultation. On verra.

Mme SANSY : Alors ce n'est pas à l'ordre du jour, ce n'est pas ce qui vous est demandé aujourd'hui.

M. MAUGER : On peut consulter les Antoniens sur le sujet ?

Mme SANSY : Ce n'est pas ce qui vous est demandé aujourd'hui.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

16- APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

Mme ÉNAMÉ : Il s'agit là d'approuver le rapport sur le choix du mode de gestion de la chambre funéraire.

(Lecture du rapport de présentation.)

Vous avez un rapport qui vous présente les différents modes de gestion, la gestion privée et la gestion publique, les avantages et inconvénients de chacune.

M. MAUGER : Il s'agit du renouvellement du gestionnaire de la chambre funéraire que l'on verra passer dans quelques mois. D'habitude on privilégie de manière assez systématique le recours à une régie publique ou bien à une SPL. Là, dans le cas d'espèce, il s'agit d'une société d'économie mixte qui donne visiblement satisfaction, on ne sait pas évidemment à ce stade si l'on continuera avec elle mais on peut espérer que ce soit le cas puisqu'elle répond aux attentes jusqu'ici. Et donc nous voterons pour cette délibération.

M. SOUCHAUD : Une courte question : sur le principe de la délégation de service public nous sommes tout à fait pour. J'aurais plutôt une question sur la durée : on était jusqu'à présent sur un contrat de 4 ans, là la proposition est passée sur un contrat de 7 à 10 ans, qu'est-ce qui justifie en fait cette extension de durée ?

M. le Maire : Ce sont en fait les investissements qu'on leur demande. C'est pour amortir, ils ont besoin de plus d'années. Donc sept ans ou dix ans, on verra...

M. SOUCHAUD : Donc justement, en termes d'investissement, on ne sait pas de quel sujet il s'agit, c'est une refonte de la maison funéraire ?

Mme PRECETTI : Non, en fait on l'a vu en commission, effectivement c'est beaucoup les ouvrants qui sont en mauvais état et c'est assez coûteux, et également le portail d'entrée, la porte de garage qui n'est plus adaptée à

l'usage actuel. Donc ce sont quand même des investissements assez importants.

M. SOUCHAUD : Oui, merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES REGIES PUBLICITAIRES DES EDITIONS DE LA VILLE A PASSER AVEC LA SOCIETE CMP

(Rapporteur : M. Mathieu COURDESSES)

M. COURDESSES : L'avenant qui vous est présenté concerne le contrat de concession relatif à l'exploitation des régies publicitaires des éditions de Vivre à Antony qui avait été conclu avec la société CMP. Et cet avenant a pour seul objet d'acter un changement administratif du concessionnaire, adresse, numéro de Siret et coordonnées bancaires, sans incidences financières et sans modification du contrat initial.

M. le Maire : Merci Mathieu. Mme Rambaut, vous voulez la parole ? Ils viennent de déménager et il faut que l'on vote pour cela, vous voyez !

Mme RAMBAUT : Oui, c'est l'occasion de parler écologie. Cette délibération concerne les publicités dans le Vivre à Antony. C'est une débauche de papier, des pages entières de publicité que personne ne doit lire, il y a de nombreuses collectivités autour d'Antony qui ont des bulletins

municipaux qui n'ont pas plus de 10 % de publicités et autant d'informations que dans le Vivre à Antony, mais la poubelle sera moins lourde. Monsieur Mongardien disait que quelqu'un l'avait contacté en tant que député, moi on m'a contactée souvent en me disant : « Pourquoi ce bulletin contient-il autant de publicités ? C'est un gâchis de papier ! »

Autre sujet : à propos du Bulletin municipal d'Antony, il faudra penser à augmenter l'espace accordé aux tribunes des oppositions, cela permettrait d'enrichir le débat démocratique et de garantir une meilleure représentation des voix divergentes. Tout le monde peut être dans l'opposition un jour ou l'autre. Bien sûr nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Très bien.

M. COURDESSES : Il faut savoir que les publicités couvrent le financement de l'impression. Et dans un monde où la presse papier, c'est catastrophique, l'économie de la presse papier, c'est quand même assez réjouissant. Et puis ça permet de mettre en plus à l'honneur les commerces Antoniens. Il n'y a pas mille façons quand on a un commerce Antonien de se faire connaître.

Là où je vous rejoins, c'est qu'il y a de vrais efforts avec la Ville d'Antony pour digitaliser le plus possible, mais quand on digitalise, on ne s'adresse pas à une partie de la population. Donc je pense qu'il y a un mixte à faire entre les deux. Voilà.

Mme RAMBAUT : Je vous remercie pour cette précision.

M. le Maire : Bien, on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

18- ADOPTION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE LOCATION DE CHEVAUX ET D'UN LIEU D'HEBERGEMENT A PASSER AVEC LA VILLE DE SCEAUX

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : En effet après cette page de publicité, on va passer aux chevaux. Il s'agit en effet de constituer un groupement de commandes en collaboration avec la Ville de Sceaux concernant la patrouille équestre. Il y a déjà six mois maintenant qu'avec la Ville de Sceaux, nous avons mis en œuvre une patrouille équestre mutualisée et cette patrouille, comme vous le savez, a pour mission de favoriser le contact avec les citoyens et de mener un certain nombre d'actions de prévention et de sécurisation en patrouille, que ce soit dans les parcs et les jardins mais également les zones piétonnes ou les zones résidentielles. Donc pour pérenniser cette initiative après cette phase expérimentale positive, il nous apparaît assez utile de mettre en place un marché public unique pour les deux Villes, Antony et Sceaux, et cela nécessite la passation d'une convention d'un groupement de commandes pour laquelle les deux communes désignent

la Ville de Sceaux comme étant l'organisatrice en quelque sorte de la mise en concurrence et la conclusion d'un marché de location de chevaux. Bien entendu les deux Villes vont continuer à définir le besoin et à suivre les différentes procédures et l'aspect technique. Par conséquent, il nous est donc demandé ce soir, mes chers collègues, d'adopter la convention consécutive d'un groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires. Je vous remercie.

M. BESSEY : Excellente démarche de mutualisation de ce type d'activité qui permet une amélioration du service, tout cela avec des montants raisonnables et modestes. Donc bravo, c'est une démarche à développer dès que c'est possible avec toutes les communes voisines et Vallée Sud-Grand Paris bien sûr.

M. le Maire : Merci. Oui, vous avez raison. Pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2026

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Je serai relativement rapide puisque vous trouverez ce soir une délibération familière pour laquelle le vote du conseil municipal est sollicité chaque année. Il s'agit d'un dispositif de prévention de santé que l'on appelle l'Espace Santé Jeunes et qui a pour vocation de répondre à un ensemble assez large de problématiques affectant les jeunes. Ce dispositif, je le rappelle, s'articule autour de trois actions :

- Les Ateliers théâtre,
- Les séjours éducatifs
- Et un espace de confiance qui est un espace physique que nous avons mis à disposition des jeunes qui permet notamment de les recevoir à l'Écoute du Noyer Doré.

Le financement de ce dispositif s'élève à 55.926 € en 2026, il est cofinancé depuis 2011, il faut le rappeler par le Département des Hauts-de-Seine ; cette année le cofinancement demandé est de 25.190 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce programme d'actions qui sera ensuite soumis à la Commission Permanente du Département des Hauts-de-Seine.

Mme HUARD : Vous parlez d'un Espace Santé Jeunes, alors ce sont des actions nécessaires mais cela entretient une confusion avec un lieu qui n'existe pas, et il nous semblerait indispensable que les jeunes aient à Antony en complément de ces actions un lieu d'accueil qui soit identifié,

avec des professionnels formés pour parler de ces difficultés familiales, sociales, psychologiques, et on pense que justement ce serait un lieu qui pourrait être adossé à un centre de santé municipal, s'il était créé. Donc c'est ce que l'on souhaite.

M. BEN ABDALLAH : Je vous remercie de votre constance Madame Huard parce que c'est une question que vous nous posez tous les ans depuis maintenant six ans, tout à fait, on en convient, on aboutit et on converge sur la même conclusion : effectivement, on l'a déjà indiqué, dans le centre de santé actuellement qui est aux Baconnets, c'est la future Maison de Santé Pluridisciplinaire, il y a une réflexion qui est menée pour effectivement qu'il y ait, concernant les jeunes, un Espace Santé Jeunes, quelque chose qui sera par rapport aux jeunes, mais je tiens à souligner quand même que dans cette délibération, là vous avez un espace physique d'accueil des jeunes ; et puis on vous parlera dans la délibération d'après, pardonnez-moi de cela, je fais un peu une ouverture, d'un espace physique d'accueil.

Là, ce ne sont pas que des espaces théoriques, mais j'en conviens avec vous, cette dénomination d'Espace Santé Jeunes, peut-être qu'on aurait dû l'appeler autrement, mais c'est une dénomination qui existe depuis 2011, et c'est toujours la même chose.

M. MAUGER : On a appris en commission que les séjours de rupture qui figuraient dans la délibération depuis déjà quelques années n'avaient pas

pu se tenir pendant l'année 2025. On aurait bien aimé être informés des problèmes qui avaient fait qu'ils n'avaient pas pu être effectués. Qu'est-ce qui avait été mis à la place ? On vote sur des actions et après on apprend incidemment que finalement certaines n'ont pas été réalisées.

M. BEN ABDALLAH : D'une année sur l'autre il peut y avoir des déconvenues, je n'ai pas tous les éléments, et moi je propose à ce moment-là que les services vous donnent plus d'éléments sur les raisons, je ne les ai pas. En revanche ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un bilan qui est fait tous les ans et qui est à votre disposition. Vous avez d'ailleurs eu une mission d'information il y a deux ans qui vous donnait un bilan rétrospectif des années précédentes. Écoutez, je ne sais pas si les services ont du temps à revendre mais en tout cas il y a accès à ces bilans. Ils sont fournis à l'État tous les ans. Donc vous y avez accès à ces bilans. Après je n'ai pas de réponse, je ne sais pas pourquoi ces séjours ne sont pas tenus; probablement pour des difficultés techniques mais en tout cas ils existent et on peut avoir, d'une année sur l'autre, de temps à autre des séjours qui ne seront pas tenus, mais ce ne sont pas les uniques dispositifs, et de toute façon ils sont là en permanence depuis 2011, en fait ils existent en permanence et il faut se placer ici dans une logique de durée. Encore une fois je n'ai pas d'éléments sur ce qui s'est passé l'année dernière, on va demander aux services et ils vont nous éclairer sur les raisons de l'absence de ces séjours l'année dernière.

M. VOULDOUKIS : Je voudrais répondre à la question de Madame Huard concernant spécifiquement les actions santé et les projets en question. Oui on a des praticiens qui interviennent justement quand il s'agit vraiment d'interactions auprès de jeunes, par exemple au niveau des addictions, on aura l'année prochaine des spécialistes, des praticiens, et on va participer avec ces praticiens à des séances de formation concernant la santé mentale ; il va y avoir l'hygiène primaire, il va y avoir aussi ce que l'on appelle certaines actions de prévention. Donc oui il y a des praticiens, des spécialistes qui interviendront très spécifiquement de manière ciblée pour tout ce qui concerne les actions Santé. Et puis bien entendu dans un projet politique de la Ville, il y a l'articulation dynamique de la santé, mais il n'y a pas que ça. Mais la santé sera présente par des spécialistes auprès des jeunes.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**20- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF
AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DU POLE SOLIDARITES
POUR L' ANNEE 2026**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Dans la même veine que précédemment, voici une autre délibération pour laquelle le vote du conseil municipal est sollicité chaque année : cette fois-ci, il s'agit de l'accompagnement Suivi Jeunes à destination des 11/25 ans du quartier prioritaire, c'est un dispositif élargi reposant sur un travail de présence de médiateurs incluant ce que l'on appelle le fameux « travail de rue », l'accompagnement individuel, l'insertion socio-professionnelle, vous avez notamment tout ce qui est chantiers éducatifs, vous avez également le plan régional de l'insertion de la jeunesse, le PRIJ, et plus généralement l'accompagnement des jeunes dans leur accès aux droits.

Je tiendrai simplement à souligner que l'accompagnement individuel s'est enrichi en 2026 de nouvelles initiatives dont il faut se féliciter, accompagnement par exemple vers l'obtention du permis, accompagnement vers l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, le BAFA, une orientation plus dynamique aussi vers les filières qui sont en tension, notamment avec un projet de recrutement pour les jeunes au niveau de la sécurité. Et enfin je noterai la mise en place d'un espace d'expression à destination des jeunes filles comprenant des activités nombreuses de type danses et autres, des activités d'échanges aussi, des espaces d'échanges autour de questions de santé ou des questions plus personnelles de mal-être et autres avec notamment le

concours de l'association de la politique de la Ville Perspectives et Médiations (APM).

Parlons du budget : Le budget prévisionnel de cet ensemble est de 528.243 € avec un cofinancement de 329.410 €, un peu plus de 60 %.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce programme d'actions qui sera ensuite, comme vous le savez, soumis à la Commission Permanente du Département des hauts de Seine.

Mme HUARD : Oui effectivement, on se félicite que le budget soit en augmentation, on se félicite moins que le Département n'augmente pas sa subvention pour soutenir ce projet malgré les moyens dont il dispose parce que c'est un dispositif très important pour l'accompagnement des jeunes de la Ville et notamment ceux qui sont en difficultés sociales. Effectivement en commission cela a été dit que les signaux d'alerte augmentaient, donc c'est quand même le signe d'un besoin de plus en plus important et vous relevez la création d'un espace d'expression ciblé pour les filles, c'est certainement une bonne chose puisque les filles sont davantage en souffrance psychique pour des causes peut-être liées au harcèlement, aux réseaux sociaux, etc.

Alors moi je voulais insister quand même sur les questions de l'action pour l'insertion professionnelle des jeunes, puisqu'à Antony, le taux de chômage parmi les jeunes actifs dans les quartiers Politique de la Ville est quand même important, c'est de l'ordre de 20 %. Ces éducateurs de

l'accompagnement Suivi Jeunes ont aussi pour rôle de remobiliser ces jeunes, les orienter vers des dispositifs de l'emploi et notamment vers les missions locales puisqu'elles sont responsables des publics jeunes, et on a appris en commission qu'il n'y avait plus de référent pour la mission locale à Antony et que donc les gens doivent aller à Fontenay-aux-Roses, ce qui n'est quand même pas très facilement accessible depuis Antony, c'est sans doute un frein. Pour nous ce n'est pas acceptable qu'il n'y ait pas à Antony une antenne de mission locale. Il faut rappeler d'ailleurs que ces missions locales sont encore visées par des réductions budgétaires dans le projet 2026, ce qui est quand même dramatique parce qu'elles ont un rôle dans le suivi des jeunes et la levée des freins à l'emploi.

Donc ma question est : « Est-ce que la Ville est intervenue pour maintenir cette antenne de la mission ? » Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est la réalité de la situation ? Je le suppose. Et est-ce que la Ville est intervenue pour maintenir cette antenne de mission locale à Antony ?

Je complète cette intervention en rappelant notre proposition, à savoir que la Ville complète le cas échéant la prise en charge des formations lorsqu'elle n'est pas en totalité assumée par les dispositifs ; je pense à cette formation Sécurité en particulier, mais il peut y en avoir d'autres qui sont concernées pour les jeunes en Formation.

M. le Maire : On gardera au niveau du pôle Antony Emploi une mission d'accueil des jeunes. Ce qui va par contre se réduire et partir à Fontenay-

aux-Roses, c'est pour les séniors. Mais les jeunes resteront accueillis à Antony.

Mme HUARD : Ce n'est pas ce qui a été dit en commission...

M. le Maire : Non, moi je vous le confirme, je suis membre du conseil d'administration de Vallée Sud Emploi, donc je vous confirme que l'on gardera l'accueil des jeunes à Antony. Voilà.

Mme HUARD : Alors c'est plutôt une bonne nouvelle. Après, les séniors malheureusement, eux, devront aller à Fontenay-aux-Roses, je pense qu'il y a encore des réductions budgétaires partout ...

M. le Maire : Pôle Emploi existe encore, la mission locale c'est pour les jeunes.

Mme HUARD : Oui, la mission locale, c'est spécifique pour les jeunes. Ce que l'on peut se dire, c'est pourquoi d'autres devraient aller à Fontenay-aux-Roses ? On se félicite que la mission locale reste à Antony, si c'est c'est le cas, mais...

Mme SANSY : Concernant le service public, la mission locale est très active sur Antony et sur Bagneux puisqu'il y a également un site à Bagneux pour les jeunes de 16 à 25 ans, et elle a la spécificité, -ce qui n'est pas le cas partout- de s'intéresser aussi aux 20/25 ans. Elle accompagne des adultes de 25 à 64 ans et ça effectivement, ce sera fait ailleurs, mais c'est vraiment une spécificité et ça ne fait pas doublon avec France Travail qui se trouve à l'étage en-dessous.

M. MAUGER : Juste pour avoir les idées claires : la suppression de l'accueil pour les séniors correspond à une décision du Territoire ?

M. le Maire : Non, ça correspond à une décision... C'est le service le GIP Emploi qui se restructure...

M. MAUGER : Dont le Territoire fait partie.

M. le Maire : Et il perd beaucoup de financement de la part de l'État notamment, le Territoire a baissé aussi un peu ses subventions bien sûr, mais lui, il va conserver localement ici l'accueil des jeunes qui est sa priorité. Les missions locales ont été créées pour les jeunes. Après, en 2003, 2004 ou 2005 il y avait de l'argent, à l'époque il y avait de l'argent, les maisons de l'emploi qui avaient été créées à l'époque avaient pas mal de crédit et donc elles ont ouvert des activités dans le domaine concurrent de Pôle Emploi. Maintenant, on a moins d'argent et donc on revient, l'État revient et les collectivités locales aussi reviennent à une rationalisation du service de l'emploi.

M. MAUGER : Ce n'est pas une bonne chose pour les séniors en recherche d'emploi...

M. le Maire : Mais si, Pôle Emploi est là quand même...

M. MAUGER : Oui, mais c'est quand même une réduction de moyens au niveau de l'antenne d'Antony.

M. le Maire : Pôle Emploi est là. On a un service de Pôle Emploi très développé à Antony, il faut le faire travailler ! Les doublons, ce n'est jamais

très bon. Parce que créer pour nous localement un site de l'emploi c'était considérer que localement Pôle Emploi ne faisait pas son travail.

M. PASSERON : Et puis je voudrais rajouter, si je peux me permettre, que le 11 accueille aussi les jeunes qui sont en recherche d'orientation et on travaille en partenariat très étroit avec Vallée Sud Emploi que j'ai rencontré, les élus de la Jeunesse ont été invités à rencontrer Vallée Sud Emploi, l'équipe nous a présenté le plan d'actions et comment les choses s'organisent, c'est absolument remarquable, ils ont des projets très concrets qui se mettent en place. J'étais avec le Directeur du 11 récemment et je peux vous dire qu'ils font un travail incroyable. Au niveau de l'emploi des jeunes, la formation, ils ont plein de projets, ils ont plein de salons, ils accueillent des jeunes, on leur envoie des jeunes qui sont en difficultés ou qui ont des questions et cela marche très bien.

M. KALONJI : Monsieur Mauger, vous étiez en marche tout à l'heure sur tous les sujets et je suis surpris que vous ne sachiez pas que depuis 2024 il y a maintenant ce que l'on appelle France Travail d'une part et d'autre part le réseau Pôle Emploi. Donc du coup, effectivement c'est cette approche d'optimisation qui fait travailler aussi bien Cap Emploi, aussi bien Mission locale que l'ex-Pôle Emploi au sein de tout un réseau pour pouvoir optimiser les moyens, avoir les services les plus adaptés pour chaque type de population. Tout est organisé, tout est structuré. Effectivement au

niveau d'Antony, on a France Travail qui travaille de concert avec les missions locales.

Mme HUARD : Ecoutez, je crois que nous savons parfaitement que tout cela existe, la question c'est justement qu'il y a des opérateurs spécialisés et que chaque public doit être accueilli par l'opérateur qui est compétent et qui sait justement quelles sont les problématiques. Et justement ce sont bien les missions locales qui sont compétentes pour les jeunes et qui ont la particularité qu'elles accompagnent les jeunes et qu'elles cherchent à lever les freins à l'emploi qui peuvent être de différents ordres : le logement, la santé, la formation. Voilà. Donc ne vous inquiétez pas, nous sommes au courant. Je rappelle quand même qu'en commission c'est l'information que l'on a eue et je suis ravie d'apprendre et c'est bien, que les jeunes vont rester à Antony, mais ce n'est pas l'information que l'on avait eue en commission. Voilà.

M. le Maire : Eh bien maintenant vous êtes rassurée. On vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL REGULIER DE JEUNES ENFANTS

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Ce rapport concerne la prise en charge des PAI alimentaires au sein des crèches. Ces repas individuels et spécifiques étaient actuellement fabriqués dans les cuisines des crèches à l'exception de Jean Zay ; or pour maîtriser le risque sanitaire lié à la production de ces repas, il faudrait que la collectivité ait des conditions strictes avec isolement de la fabrication des repas pour éviter les contaminations croisées, et il faudrait également se doter d'équipements dédiés à la fabrication de ces repas. On sait que c'est très compliqué au niveau des locaux et que cela ne concerne finalement que très peu de cas, une dizaine sur l'ensemble de nos crèches. C'est pour ça qu'il est envisagé à partir du 2 janvier de demander aux familles dont l'enfant a un PAI alimentaire d'apporter ses repas. Il vous est donc demandé de voter ce nouveau règlement de fonctionnement qui prendra en compte cette modification.

M. DOYEN : J'avoue que je suis assez stupéfait de tout cela, parce qu'il faut se mettre quand même à la place des familles en question qui ont un enfant qui a une intolérance alimentaire. On se retrouve désormais avec la charge mentale de devoir lui fournir son repas, son goûter, de devoir l'apporter tous les jours et ce, et vous avez oublié de le préciser, sans réduction de tarif. Comme c'est un tarif forfaitaire et que la CAF vous l'impose, vous ne pouvez même pas réduire le prix de la crèche qui inclut le repas. Cela ne concerne pas grand monde, certes, mais ce n'est pas une raison, je trouve que ce n'est pas bénin pour ces familles qui ont des

enfants qui sont en difficultés, qui ont des problèmes de santé... moi je vous avoue que...

Mme SCHLIENGER : Eh bien je vous invite à contacter la CAF parce que c'est la CAF qui a des obligations de PSU, c'est ce qui est appliqué dans l'ensemble des crèches de toutes les communes, même si on peut le regretter.

M. DOYEN : Mais Madame Schlienger, la Ville a deux autres options : elle pourrait soit attribuer à ces dix familles une subvention qui n'a rien à voir avec le forfait qu'elles vont payer, et qui compenserait a minima au moins les dépenses liées à l'alimentation, ou alors, et même si on n'en est pas fan d'une façon générale, on peut comprendre que les cuisines n'aient pas la capacité d'avoir une séparation des flux mais dans ces cas-là, au moins pour ces dix familles, ne peut-on pas au moins leur faire livrer des repas spécifiques pour ces enfants ? Enfin, mettez-vous à la place des parents de ces enfants qui ont cette difficulté, c'est quand même extrêmement lourd ce que vous leur demandez.

Mme SCHLIENGER : Je me mets à leur place. Effectivement, on peut réfléchir à des solutions, comme vous en parlez, il y a peut-être encore des solutions à voir, mais il faut comprendre qu'on protège aussi notre personnel en faisant cela parce qu'on leur fait courir un très grand risque sanitaire, et vous seriez les premiers à crier au scandale si on avait justement une allergie croisée, avec des cuisinières mises en cause car

elles n'ont pas pu faire respecter l'allergie avec des préparations qui ne sont pas strictement préparées dans des locaux séparés. On le regrette mais voilà, ça reste minoritaire et on applique les conditions que nous impose la CAF. Donc voyez avec la CAF comment assouplir ça.

M. DOYEN : Non mais Madame, vous ne cherchez pas de solution. Vous constatez effectivement ce fait, moi je ne remets pas en question le fait qu'il faut protéger les agents qui effectivement sont exposés à ce risque, et qu'il ne faut évidemment pas de problème sanitaire, cela je ne le remets pas en question, et vous voyez que pour une fois nous sommes prêts à dire « Eh bien écoutez, il faut faire venir de la nourriture de l'extérieur », ou au moins, et cela, ça me paraît quand même être le minimum, au moins compenser par un moyen quelconque, qu'ils n'aient pas à payer le repas que leur enfant ne pourra pas consommer, et ça c'est du ressort de la Ville et non pas de la CAF.

Mme SCHLIENGER : Au niveau de la crèche il n'y a pas un tarif spécifique pour le repas. C'est un tarif pour l'accueil global avec le repas inclus.

M. DOYEN : Non mais vous savez combien ça coûte, vous pouvez au moins leur rembourser ça.

Mme SCHLIENGER : Je vous explique le fonctionnement. Ce n'est pas comme à l'école où l'on va payer la cantine avec un repas spécifique, un personnel différent du personnel Éducation Nationale, là quand on accueille un enfant au sein de la crèche, c'est une prise en charge globale

qui effectivement inclut en plus un repas. Donc on ne peut pas sortir la ligne budgétaire du repas cantine comme ça. Après on peut réfléchir effectivement à d'autres aménagements qui pourraient faciliter la vie de ces parents-là dont j'entends tout à fait la difficulté et la détresse, surtout quand il y a des allergies vraiment importantes.

M. DOYEN : Je vous remercie.

Mme SCHLIENGER : Merci à vous.

M. SOUCHAUD : Pour compléter ce qui a été dit, le sujet effectivement des allergies est complexe, et d'ailleurs il se pose aussi dans les écoles après, l'apport des repas se fait déjà dans les écoles. Donc ce n'est pas quelque chose de totalement nouveau qui va se mettre dans les crèches vu que c'est déjà présent dans les écoles. Juste pour information par rapport à ce débat sur le repas, est-ce qu'on a déjà évalué sur une journée en crèche combien représente en pourcentage ce que serait le prix de la nourriture d'un repas pour un enfant pris en crèche ? C'est une part qui est probablement très faible par rapport au coût de la journée d'un enfant en crèche.

Mme SCHLIENGER : Vous voulez dire quoi ? En termes de coût ? Cela représente un cas à peu près par crèche.

M. SOUCHAUD : Non, ma question par rapport au débat est le coût que représente un enfant qui ne consommerait pas son repas.

M. DOYEN : Sur le prix journalier, le pourcentage du forfait journalier, quel serait le montant pour le repas ?

Mme SCHLIENGER : Je ne sais pas, on n'a pas calculé ça pour le moment. C'est très faible.

M. SOUCHAUD : Justement, c'est parce que c'est très faible que je vous ai posé la question.

M. le Maire : Même si cela a augmenté...

Mme PRECETTI : Excusez-moi mais c'est un sujet que je connais assez bien aussi, il y a quand même deux choses : dans les écoles, c'est le cas d'ailleurs, les enfants payent un forfait pour qu'il y ait une surveillance qui reste importante et nécessaire au moment de la prise du repas. Donc il y a un forfait pour une partie qui est payée aussi pour ce personnel. Il n'y a pas de sujet là-dessus, cela paraît normal. Par contre effectivement, comme il y a quand même l'apport des denrées, et que l'air de rien ce n'est quand même pas rien non plus, je pense que l'on a sûrement un travail collectif à faire pour qu'il y ait un tarif particulier au niveau de la CAF et que cela puisse se voir dans la tarification globale. Et là, peut-être qu'effectivement Monsieur le Député pourrait porter cela au niveau de l'Assemblée. Merci.

M. le Maire : Alors j'ai la réponse sur le coût des repas comparé au coût global des crèches. Le coût global des crèches aujourd'hui à Antony, c'est

10 M€, presque juste 10 M€, et le coût des repas, c'est 300.000 à peu près, donc 300.000 sur 10.000.000 €.

M. DOYEN : Tout à l'heure vous disiez 200 mais...

M. le Maire : 200 ou 300, comparés à 10 M€ qui est le coût global, et dont 9 M€ pour le personnel.

M. DOYEN : Mais Monsieur le Maire, ça c'est le coût global pour la Ville, là ce dont on parle, c'est le coût pour les parents. Parce que vous savez que pour le taux d'effort avec les forfaits, etc., la part de subvention est très importante, etc., on ne peut pas raisonner comme ça. Mais de toute manière, même au-delà du montant, c'est symbolique. C'est le fait qu'on leur fait payer un repas qu'ils ne peuvent pas prendre et on demande en plus aux parents d'assumer la charge mentale et logistique d'amener le repas pour leurs enfants. Je trouve cela très lourd pour les familles qui ont des difficultés.

Mme SCHLIENGER : Je pense que les parents apprécieront qu'on les protège aussi d'un risque grave qui impacte leur enfant, et qui en plus peut mettre pénalement gravement en cause un agent de la Ville.

M. SOUCHAUD : M. le Maire, pour témoigner dans le même sens sur des parents d'enfants allergiques à l'école, ce n'est pas la situation en crèche, beaucoup préféreraient apporter les aliments parce que justement c'était plus rassurant pour eux en tant que parents, donc en fait cela baissait la charge mentale plus que ça la montait. Ils avaient parfaitement connaissance des

aliments qui étaient apportés, puisque c'était ce qu'ils avaient préparé, et c'est justement ce qui rassure les familles par rapport à un autre repas, et cela malgré toutes les précautions qui peuvent être prises en collectivité sur une préparation des aliments par la collectivité.

Mme SCHLIENGER : Et puis il faut rappeler qu'il s'agit quand même de petits-enfants, de bébés. Je ne dis pas que ça ne représentait rien pour certaines familles bien entendu, mais c'est du lait, c'est un yaourt et des petites quantités, et ce n'est pas cela qui impacte le prix du coût de la crèche à la journée.

M. le Maire : Très bien, on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU QUARTIER SAINT SATURNIN POUR 2025

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : Dans le cadre de la politique de la Ville, nous préservons le commerce et l'artisanat de proximité. La Ville d'Antony apporte son soutien aux associations de commerçants et d'artisans qui se sont créées dans plusieurs quartiers. Ces associations ont pour but de faire des animations dans leurs commerces, dans leurs quartiers, notamment en organisant des thèmes : Fête des Mères, Noël, et des fêtes assez répétitives. Une

enveloppe de 2.000 € est prévue pour chaque association de commerçants ou d'artisans qui en adresse la demande à la Ville. À ce jour seules quatre associations de commerces et artisans sur les huit constituées l'ont demandé, à savoir l'association Antony Métiers d'Art, celle de la Ruche Bleue également, celle des commerçants des Baconnets, et celle des commerçants du quartier Saint-Saturnin. Cette dernière s'est montrée particulièrement dynamique en 2025 et a initié et conçu diverses animations de qualité tout au long de l'année : Fête de la musique, la Saint Patrick, Halloween, partenariat avec l'Azimut, participation lors de la foire aux fromages et aux vins, visant à favoriser le développement commercial du quartier.

Il est donc proposé d'attribuer en 2025 une subvention exceptionnelle de 1.000 € à inscrire au budget à l'association des commerçants du quartier Saint-Saturnin au regard de son action en matière d'animation commerciale au titre de la participation au financement des animations prévues pour les fêtes de fin d'année.

M. DOYEN : Nous sommes bien évidemment Pour, vous le savez, nous encourageons beaucoup le commerce local, et nous sommes toujours pour aussi que ces commerces s'étendent ailleurs qu'au centre-ville. J'aurais deux questions : la première : est-ce que l'on sait pourquoi les quatre associations qui ne l'ont pas demandé ne le demandent pas ? Est-ce que c'est le dynamisme de l'association ? Est-ce qu'elles sont encore

actives ou vivantes tout simplement ? Et la deuxième question c'est : quels sont les critères objectivables que l'on pourrait proposer aux autres associations en disant que Saint-Saturnin a été dynamique cette année -mais dynamique, ça veut dire quoi ?- pour inciter les autres à être aussi dynamiques et à pouvoir avoir 1.000 € de plus l'année prochaine ?

Mme VERET : Alors j'entends votre demande, mais sachez que les associations, c'est elles qui décident des animations qu'elles font, on ne peut pas intervenir, on peut juste les aider à monter un dossier parce que certes on leur donne 2.000 € mais il faut quand même que l'on sache un peu ce qu'il se passe dans leur quartier, on ne donne pas 2.000 € pour aller au restaurant, on donne 2.000 € pour faire des animations.

- Berny est toujours en action, on ne les a pas encore eus, peut-être qu'ils vont se manifester, mais j'ai peur quand même que d'ici la fin de l'année ce soit un peu juste.

- Le centre-ville est en cours de création d'une association, elle n'était pas pérenne et là elle va revenir, ils sont en train de la créer, je crois qu'elle est en route et que pour l'année prochaine elle va être active. Donc on fera exactement le même process, c'est-à-dire que dès qu'ils nous donnent un dossier qui est cohérent, nous on les aide avec 2.000 €.

- Il y a l'association du cœur de ville, s'il y a besoin d'un plus, on étudie leur dossier et on peut les aider comme on pense le faire pour celle-ci.

- Et il y a aussi l'association de Fontaine Michalon, là je pense qu'ils n'ont plus d'activité. Il faut que j'aille les revoir ; ça a été compliqué parce qu'ils sont très peu à Fontaine Michalon, c'était Monsieur Lhérault qui s'en occupait et je crois qu'il a arrêté, ils ont arrêté l'association. Mais je vais retourner les voir.

M. DOYEN : Et il reste le quartier de La Fontaine ?

Mme VERET : Le quartier de La Fontaine, nous ne l'avons jamais eu en proposition, j'avais été les voir il y a un moment déjà et personne ne s'en est occupé, personne n'a voulu prendre l'association en charge. En fait, il faut un Président et il faut tout un groupe qui s'en occupe, et c'est vrai que sans personne... Nous, on ne peut pas le faire à leur place. On peut les aider mais on ne peut pas le faire à leur place.

M. DOYEN : Non, vous ne pouvez pas le faire à leur place, et ça c'est tout à fait normal. Néanmoins, je reformule la demande en disant : Saint-Saturnin est dynamique, expliquez-leur pourquoi il est dynamique pour qu'eux aussi soient incités à aller le faire. Et je pense que ça, pour le coup, au moins pour les quatre qui sont actives, avec des critères objectivables, on a une liste d'actions pas forcément reproductibles, quels sont vos critères pour dire que « c'est dynamique » ?

Mme VERET : Vous savez, nous sommes les premiers à démarcher les associations, à aller les voir, leur dire, est-ce que vous avez besoin d'aide ? N'hésitez pas. Mais vous savez, personne ne s'en occupe... On est là pour

les aider. Mais on ne peut pas faire le travail à leur place. Vous voyez, le dynamisme de la rue de l'Église a été aussi le fait qu'il y a eu des travaux, comme dans la rue Mounié, comme partout ailleurs, et ils ont voulu redynamiser leur rue et ils ont tous joué le jeu, ils ont été extraordinaires, ils ont refait leurs boutiques, nous on a refait la rue. Monsieur le Maire bien sûr et toute l'équipe, nous avons refait la rue et eux ils ont voulu jouer le jeu en faisant de l'animation pour qu'on vienne les voir. Et ça a bien marché. Voilà. Tout est dans le dynamisme des personnes qui organisent et de tous les commerçants du quartier.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : Pour répondre aux attentes exprimées par les usagers du marché et les commerçants, la Ville encourage le développement d'actions ayant pour objet la promotion de son marché du centre-ville. L'association par l'organisation de manifestations et d'animations contribue au

dynamisme commercial du marché d'Antony, et de ce fait, à l'attractivité de notre Ville. Depuis déjà de nombreuses années, pour soutenir cet important travail d'animation et d'information, une convention d'objectifs est signée chaque année avec l'association des commerçants du marché. Elle permet notamment de réaliser tout au long de l'année un certain nombre d'animations comme lors de la fête de Pâques, la fête de Noël, la fête du goût, Halloween, etc. Toutes ces animations se font avec eux. L'association a proposé des animations en 2025 plus particulièrement au dernier trimestre avec des animations pour Halloween comme je vous le disais et pour les fêtes de fin d'année. La Ville souhaite renouveler cette convention d'objectifs pour l'année 2026 ; en contrepartie du versement d'une subvention de 40.430 € l'association s'engage à organiser cette année des campagnes de communication et des événements festifs d'une façon générale. Elle mettra en œuvre toute action permettant de renforcer l'attractivité du marché d'Antony et par voie de conséquence celle de la Ville. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter cette convention. Merci.

M. DOYEN : Evidemment nous serons pour également et je salue ce qui me paraît être une avancée. Dans la convention vous avez rajouté, ou alors peut-être qu'elle y était déjà mais je n'ai pas pensé à vérifier, une phrase qui dit : « dans la perspective du développement durable, l'association s'engage à favoriser les disparitions progressives des sacs plastiques

jetables et à promouvoir la gestion raisonnée des déchets », cette phrase a été ajoutée. Maintenant la question c'est : comment cela se traduit concrètement ? En tout cas en tant que client du marché, pour l'instant je n'ai pas vu de grande différence et donc je voulais savoir comment cela se traduit. Et comment vous contrôlez que cette action se met en place ?

Mme VERET : La Ville n'a pas le contrôle. On peut proposer. C'est une loi qui est sortie effectivement pour supprimer de l'emballage, pour utiliser du papier et non pas du plastique, mais nous, on ne peut pas obliger le commerçant à le faire, par contre le commerçant a fait beaucoup d'efforts, il a des sacs recyclables, je tourne sur le marché très souvent et je me rends compte que les sacs qui sont présents aujourd'hui sont recyclables, pas tous, pas que, mais il y a aussi une chose, et cela je l'ai déjà dit, j'en ai parlé avec Madame Huard, les gens qui ne sont pas pour les sacs plastiques viennent avec leur sac à eux et les commerçants ne refusent pas à prendre leurs sacs pour y mettre les pommes de terre ou les oignons, voyez, il faut des sacs solides, ils ne refusent pas votre sac en tissu, ils ne refusent absolument pas de prendre votre contenant à vous plutôt que des sacs en plastique qu'ils ont sur le marché. Ça ils peuvent le faire.

M. DOYEN : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame Véret, ils ne refusent pas. Maintenant là on parle de ce qu'il y a dans la convention, j'avais l'impression que c'était à l'initiative de la Ville mais apparemment vous me dites que c'est une transcription d'une disposition légale, il doit y

avoir une incitation pour aller vers ça, or là ce n'est pas le cas. Et je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que l'on ne peut pas contrôler, etc. Vous avez là une convention en échange de laquelle vous versez une subvention, si ce n'est pas respecté, normalement vous pouvez dire « Eh bien cette subvention ne sera pas versée ou moins importante, en tout cas il y aura quelque chose ». Vous avez un pouvoir d'action dans le sens où vous rémunérez cette action.

Mme VERET : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Tout à fait mais sachez que l'on ne peut pas interdire, on peut aider, on peut conseiller, on peut leur dire attention, on peut « menacer » de baisser la subvention, tout à fait, je l'entends, mais c'est une loi qui est très importante aussi au niveau de l'État pour supprimer le sac plastique. Mais nous, nous ne pouvons pas imposer. On peut leur dire de faire attention, leur demander de s'investir différemment, mais il est évident que nous, on ne peut pas aller plus loin.

M. DOYEN : Non, mais pour le coup...

Mme VERET : On ne peut pas verbaliser.

M. DOYEN : Mais il ne s'agit pas de verbaliser.

M. le Maire : Il s'agit de financer des animations. Ce n'est pas l'histoire des sacs plastiques, ça n'a rien à voir !

M. DOYEN : Mais Monsieur le Maire, il ne fallait pas l'écrire dans votre convention si vous ne vouliez pas que j'en parle ! Et je voudrais juste

conclure en disant qu'il pourrait y avoir simplement une communication, quelques affiches expliquant qu'un sac réutilisable, ce serait bien...

Mme VERET : C'est ça.

M. DOYEN : Eh bien on ne le voit pas sur le marché.

Mme VERET : Si, il y en a, des sacs réutilisables, il y en a beaucoup.

M. DOYEN : Moi je n'en ai pas vu. J'irai chez l'opticien.

M. le Maire : Mais le sujet, c'est la subvention.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2026

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : Le principe de dérogation municipale au repos dominical, institué par l'article L 3132-6 du code du travail a été établi pour permettre aux commerces de détail d'exercer leur activité exceptionnellement le dimanche de forte activité commerciale. Je vous passe quelques articles de loi, vous les avez tous devant les yeux. Pour l'année 2026, il est proposé d'instituer une possibilité de déroger au repos dominical pour les dimanches suivants : 4 et 11 janvier pour les dimanches de soldes d'hiver, le 31 mai pour la Fête des Mères, le 28 juin premier dimanche des soldes d'été, le 5 juillet, le 30 août la rentrée des classes, le 6 septembre, le 29

novembre, les 6, 13, 20, et 27 décembre. Sachez qu'il y a déjà beaucoup de commerçants qui nous ont demandé ces dimanches en proposition, c'est pour cela que l'on vous parle de ces dimanches-là.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable et exceptionnellement de déroger au repos dominical pour aider le commerce local d'Antony, et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces dérogations. Merci.

Mme RAMBAUT : Nous comprenons parfaitement les objectifs de cette délibération, soutenir les commerçants locaux en boostant la fréquentation et valoriser le commerce de proximité ; ces enjeux sont légitimes et partagés. Cependant dans un contexte d'urgence climatique et de remise en question croissante de la surconsommation, l'organisation de fêtes commerciales interroge, alors que le bien-être et la durabilité s'imposent comme des priorités, il est essentiel de repenser notre modèle économique. D'autres pays européens comme l'Allemagne, à Reinickendorf par exemple, montrent l'exemple en préservant le repos dominical, une mesure à la fois sociale et écologique.

Par ailleurs, la lecture de cette délibération plutôt classique révèle une omission surprenante : la Fête des Pères. L'absence de cette date dans ce texte en dit long. L'évolution des rôles parentaux et l'implication grandissante des pères dans la famille méritent une reconnaissance visible. Si la Fête des Mères est maintenue, pourquoi ne pas remplacer le

dernier dimanche de novembre, le black Friday, par la Fête des Pères pour célébrer aussi les pères dont la place est désormais centrale ?

M. le Maire : Qui est-ce qui est contre cette proposition ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

M. le Maire : Donc la proposition est votée, et maintenant je vais voir ce que je fais puisque c'est moi qui décide, vous savez, c'est la loi Macron.

25 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2025 (4ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je vous propose de voter pour la délibération 25 sur proposition du quatrième jury réuni le mercredi 19 novembre, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer comme suit le montant de l'aide à la mobilité étudiante Cap sur le Monde pour l'année 2025 : 1.500 € à une dame dont vous avez le nom et l'adresse dans le rapport, ainsi que le détail du projet.

M. MAUGER : On voit passer tout au long de l'année ces deux délibérations sur les bourses avec les deux dispositifs, cette délibération et la suivante, on a regardé ce que cela représente sur l'année. Là il n'y en a qu'une seule pour ce qui concerne le dispositif Cap sur le Monde, il y en

avait eu deux en juin et une en avril, cela fait quatre sur l'ensemble de l'année.

Pour la délibération suivante, la Bourse de l'Aventure et de la Création, il y en a trois ce soir et il y en a eu une en juin et trois en avril, ça fait sept sur l'année. Donc cela reste un dispositif extrêmement confidentiel et vu la portée assez faible de ce dispositif, on continue de s'interroger sur le sens de ce saupoudrage. Malgré tout, on votera pour ces deux délibérations.

M. le Maire : Très bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2025 (3ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je vous propose de fixer le montant des Bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2025, troisième jury, aux 3 personnes dont vous trouverez le nom et le montant de la bourse dans le rapport. Je vous remercie pour eux.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - SOUSCRIPTION DE LA VILLE AUX BOUQUETS N° 3 « SERVICE RESEAUX ET TELECOMMUNICATION », N° 4 « INFRASTRUCTURE DES SYSTEMES D'INFORMATION » ET N° 5 « SOLUTIONS INTELLIGENTES DE SECURITE ET DE SURETE » AUPRES DE LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'nCO

(Rapporteur : Mme LEMMET)

Mme LEMMET : Le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et le réseau de communication, autrement dit le SIPPERIC depuis sa création, a étendu peu à peu ses compétences et offre un large éventail de services à ses adhérents. Dans ce cadre il a développé une centrale d'achats dénommée SIPP'nCO contenant huit domaines que l'on appelle des « bouquets » ; les domaines pour lesquels il offre des services de centrale d'achats concernent bien sûr les domaines dans les compétences qu'il gère. La Ville d'Antony adhère déjà à cinq des huit bouquets et ce soir, il est proposé d'étendre l'adhésion aux trois autres bouquets.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la souscription de la Ville aux bouquets :

- numéro 3 « service réseaux et télécommunication »,
- numéro 4 « infrastructure des systèmes d'information »
- numéro 5 « solutions intelligentes de sécurité et de sûreté ».

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'annexe 1 relative à la sélection des bouquets et tous actes nécessaires à ladite souscription, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à commander les prestations relatives aux bouquets précités au fur et à mesure des besoins.

M. DOYEN : Vous savez qu'en temps normal on n'est pas très fan de vos différentes centrales d'achats qui consistent surtout à vous permettre d'aller chercher des promos parmi les différents catalogues. Ceci étant, dans la mesure où là c'est le SIPPAREC et qu'il propose quelque chose, nous nous contenterons de nous abstenir.

M. le Maire : Très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 Abstentions.)

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Y a-t-il des questions orales diverses ? Monsieur Mauger, Monsieur Mongardien et Madame Huard.

M. MAUGER : Vous avez été destinataire d'un courrier de l'association des habitants du quartier Pajeaud au sujet des dépôts récurrents, des dépôts sauvages de déchets dans le quartier Pajeaud, je voudrais savoir ce que la Ville met en place pour répondre à cette problématique récurrente ?

Et par ailleurs je voulais vous signaler comme je l'ai fait au niveau du Territoire l'opportunité de mettre en place un projet territorial de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, finançable à hauteur de 80 % par la Région, et c'est en janvier qu'il faudrait prendre contact avec la Région pour un dépôt du dossier au mois de février. Je pense que ce serait quelque chose qui pourrait être une bonne opportunité. Il y a la possibilité de signer d'ailleurs des conventions avec une pluralité d'acteurs pour être plus efficaces sur ces sujets.

Deux questions : qu'est-ce que la Ville met en place pour répondre à cette problématique, et par ailleurs que pensez-vous de l'opportunité de déposer ce projet ?

M. le Maire : Les dépôts sauvages de Pajeaud sont habituellement sur des terrains privés, pas publics. Ils ne sont pratiquement jamais sur l'espace public.

M. MAUGER : Ce n'est pas le cas, Madame Fauret m'a même dit qu'elle en avait été témoin à proximité du centre de loisirs qui a été mis en place.

M. MEDAN : Elle ne s'en souvient pas ?

Mme FAURET : Non mais c'est vrai qu'on a vu qu'il y a des dépôts, il y a des demandes faites et je pense qu'il y a un ramassage de ces ordures qui est fait.

M. le Maire : Non mais de toute façon généralement ces dépôts sont faits dans des espaces privés et le problème, c'est qu'on n'a pas le droit

premièrement de fermer l'espace, de mettre une barrière sur un espace privé et d'empêcher les gens d'entrer chez eux en quelque sorte ; et on n'a pas le droit non plus de mettre des caméras. Vous êtes contre les caméras, cela tombe bien ! On ne peut pas observer un espace privé avec des caméras, c'est uniquement sur l'espace public. Donc on a ce problème.

Il y a deux endroits où se déposent les dépôts sauvages : il y a d'abord un endroit où l'on va être propriétaire bientôt, pour le moment c'est la rue Henri Fabre qui appartient encore aux anciens propriétaires des tours et que l'on n'a pas encore transféré. Celui-là, on va considérer qu'on est propriétaire, mais en fait on ne l'est pas encore, on va le fermer et l'ouvrir dans la journée pour pouvoir aller justement au CML et le fermer la nuit pour que les dépôts sauvages ne puissent plus s'y déposer. Voilà, là on va le faire. Et par ailleurs on y mettra aussi des caméras s'il le faut quand on sera chez nous. S'agissant d'espaces privés, c'est plus difficile d'installer des caméras.

M. ARJONA : S'agissant des dépôts sauvages, je vous rappelle qu'on a conventionné avec CITEO dans le cadre d'un accompagnement, ce qui permet d'ailleurs d'avoir des financements pour lutter contre les dépôts sauvages, avec des actions de communication qu'on va mettre en place, il y a tout un plan qui a été présenté devant nos collègues, et donc « on ne fait pas rien non plus ». Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas regarder d'autres dispositifs... Mais en tout cas on est déjà accompagnés par CITEO dans le cadre d'un travail spécifique.

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas eux qui vont intervenir la nuit pour empêcher les gens de déposer...

M. ARJONA : Non mais...

M. le Maire : Ils viennent quand même avec une benne pour déposer, parce que ce sont quand même des gros dépôts sauvages, ce n'est pas des particuliers qui lancent des papiers par terre. C'est beaucoup plus gros. Donc on va effectivement chercher des solutions pour empêcher les dépôts sauvages sur le domaine privé du centre commercial, là oui parce que c'est un problème pour nous, mais on est pour le moment limités par le droit de propriété.

M. MAUGER : A l'occasion, je vous encourage à regarder l'appel à projets de la Région...

M. le Maire : Non...

M. MAUGER : C'est exactement sur cette problématique-là.

M. le Maire : Non, on ne va pas ... C'est un problème spécifique, spécifique à Pajeaud, un endroit de Pajeaud...

M. MAUGER : Il n'y a pas qu'à Pajeaud, non, le dernier courrier en date, c'est Pajeaud, mais ce n'est pas qu'à Pajeaud, ce n'est pas vrai.

M. le Maire : Mettre des dispositifs régionaux sur l'ensemble du territoire, on verra ça au niveau du Territoire, mais enfin franchement votre proposition n'a pas eu beaucoup de succès pour le moment chez nos collègues.

M. MAUGER : Non mais ça peut être à l'échelle d'une commune ?

M. le Maire : Le Territoire, c'est le Territoire. Monsieur Mongardien ?

M. MONGARDIEN : Moi ce n'est pas vraiment une question, c'est un sujet que l'on a travaillé un peu avec Eric Arjona : il s'agit de proposer aux membres du conseil municipal qui n'ont pas eu l'occasion encore de visiter l'Assemblée de le faire. A priori on a un créneau le 12 janvier.

M. le Maire : Donc vous vous inscrivez auprès de Monsieur Mongardien.

M. ARJONA : J'invite éventuellement mes collègues à s'inscrire par mail et je les transférerai à Monsieur Mongardien. Je suis en communication régulièrement avec lui et donc vous aurez l'occasion de visiter un endroit que je connais un peu.

Et je profite de l'occasion parce que c'est mon dernier conseil municipal, j'ai déjà annoncé à plusieurs d'entre vous que je ne serai pas présent, je ne serai plus sur Antony, pour remercier Monsieur le Maire de m'avoir permis, de m'avoir donné l'honneur d'exercer la fonction de maire-adjoint. Je ne peux que me féliciter d'être à Antony depuis 25 ans, je pense que vous êtes pour beaucoup et donc merci, et merci à tous mes collègues également. Le début du mandat a été un peu compliqué, vous vous souvenez, on était tous masqués. Je remercie vraiment tout le monde y compris nos collègues de l'opposition qui sont tellement bons dans l'opposition que je souhaite qu'ils y restent encore pour le mandat prochain !

Mme HUARD : Ma question va porter sur le chantier Massy-Valenton. En fait, nous avons appris en commission de Massy-Valenton qu'il y avait actuellement un sujet sur l'installation d'une plateforme d'enraillement qui est demandée par la RATP sur son emprise, une plateforme qui est indispensable pour la maintenance des voies, notamment pour le contrôle des caténaires, une plateforme qui malheureusement n'a pas été prévue par la déclaration d'utilité publique, et c'est pourquoi la RATP doit avoir l'accord de la mairie ; et donc sur ce chantier bien sûr il y a des enjeux de protection contre les nuisances pour les riverains et de restauration de la qualité de l'environnement, mais il y a aussi des enjeux pour les usagers antoniens du RER B et ils sont nombreux que la maintenance de la ligne puisse être réalisée sans difficultés. Je rappelle que récemment il y a eu quand même une panne de RER à Fontaine-Michalon, justement pour une rupture de caténaire, et qu'ils ont coupé la ligne pendant plusieurs heures en occasionnant des dysfonctionnements et des retards pour les usagers très conséquents. Donc la RATP et la SNCF ont déjà proposé des aménagements supplémentaires pour les riverains.

Ma question est : est-ce que la Ville va quand même prendre en compte aussi ces enjeux de la qualité du transport public dans les discussions afin que cette installation puisse être créée au plus vite, sans retard supplémentaire et permettre aussi que ce projet qui génère des nuisances de circulation aussi pour les habitants du quartier puisse ne pas subir de

délais supplémentaires ? Je crois qu'il y a des programmes de travaux à approuver. Donc je pense qu'il est de l'intérêt de tous que ces sujets avancent.

M. NEHMÉ : Madame Huard, je vais vous répondre exactement ce que j'ai dit en commission : nous n'allons pas donner à la SNCF ni à la RATP un chèque en blanc. Il faudra que l'on regarde leur dossier sur ce qu'ils comptent faire. Pour votre information, depuis le mois de septembre la RATP intervient sur notre commune sans aucune autorisation, sans aucune demande de dérogation de bruit. La semaine dernière je suis parti à 2h du matin avec la BAC pour les déloger du chantier parce qu'ils étaient en train soi-disant de faire de la maintenance et on a appris le lendemain qu'ils faisaient de la maintenance pour se préparer avec une tronçonneuse et des disqueuses à aller intervenir sur d'autres sites. Donc les riverains étaient fous de rage et nous ne sommes pas prêts à donner à la RATP quoi que ce soit tant que nous n'avons pas la garantie qu'ils vont respecter la tranquillité des riverains.

Mme HUARD : Moi je maintiens qu'il y a eu des propositions, il y a eu la proposition d'un mur antibruit, il y a eu la proposition de revégétaliser...

M. NEHMÉ : Quelle est la performance de ce mur anti-bruit, Madame Huard ? Vous la connaissez ? Vous ne la connaissez pas. Combien d'interventions y aura-t-il par semaine ? Vous ne savez rien...

Mme HUARD : Non, je ne me prononce pas sur le côté technique, je dis que dans ces discussions...

M. NEHMÉ : Moi c'est mon devoir, si.

Mme HUARD : Moi je dis que dans ces discussions, il faut prendre en compte l'intérêt des usagers du RER B. C'est ça aussi l'important !

M. NEHMÉ : Madame Huard, je vous l'ai dit, on va étudier leur demande, point.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ?...

Alors bonnes fêtes de Noël à tous.

La séance est levée à 00h30.